Grand Besançon

Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la CAGB le : 21/12/2018	**Séance du Lundi 17 Décembre 2018 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs**	Visé par : La Chef de service Gestion des Assemblées Valérie LESOUEF

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVE DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le Lundi 17 Décembre 2018 à 18h00 à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1er Vice-Président puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 15/11/18

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1er Vice-Président :

- ouvre la séance,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Monsieur Yves MAURICE comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 15/11/2018.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 *Contre : 0*
Abstention : 0 *Ne prennent pas part au vote : 0*

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

↳ R. 5.1 - Programmation de droit commun 2018 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics

Mmes D. POISSENOT (2) et K. ROCHDI et MM. F. ALLEMANN, P. CURIE, B. GAVIGNET, R. STEPOURJINE (2) et G. VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les demandes d'agrément et de financement déposées par Habitat 25 Grand Besançon Habitat et Néolia pour 17 agréments de type PLUS, 8 agréments de type PLAI pour un montant total de 53 744 € sur crédits délégués de l'Etat, dans le cadre de la programmation de droit commun 2018,
- se prononce favorablement sur l'octroi des subventions sur fonds propres du Grand Besançon en faveur de la production neuve de logements locatifs publics à destination de Grand Besançon Habitat pour un montant total de 166 000 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions de subvention et d'agrément correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 93 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 9*

↳ R. 5.2 - Convention intercommunale des attributions du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention intercommunale des attributions et sur l'actualisation de la charte communautaire de relogement, documents constitutifs de la politique intercommunale du logement du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents afférents.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 102 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 5.3 - Programme Local de l'Habitat 2013-2019 : validation de la modification liée à l'extension du périmètre communautaire

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le projet de modification du Programme Local de l'Habitat tel qu'il résulte de la procédure de consultation des personnes morales associées.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 103 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 5.4 - Contrat de Ville - Conventions-cadre de partenariat 2019-2023 entre la Ville de Besançon, le CCAS de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et les Maisons de Quartier Associatives

Mmes. AS. ANDRIANTAVY, M. SEBBAH (2) et S. WANLIN et MM. T. BIZE, P. CURIE, C. DEVESA et G. VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les conventions-cadres de partenariat, pour la période 2019-2023, signées avec la Ville de Besançon, le CCAS et les 4 Maisons de quartier associatives, à savoir :
  - la MJC de Besançon Clairs-Soleils,
  - la MJC de Palente Orchamps,
  - le Comité de Quartier de Rosemont St-Ferjeux
  - l'ASEP Chaprais Cras Viotte,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces conventions-cadres.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 95 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 8*

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

↳ R. 6.1 - Modification du Règlement intérieur du Conseil de Développement Participatif (CDP)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement :

- sur le règlement intérieur du CDP,
- sur la prolongation du mandat des membres du CDP.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 103 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 6.2 - Commune de Chemaudin-et-Vaux - Plan Local d'Urbanisme du territoire de l'ancienne commune de Vaux-les-Prés - Modification simplifiée n°3 - Approbation après mise à disposition

MM. B. GAVIGNET et G. GAVIGNET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la modification simplifiée n°3 du PLU de l'ancienne commune de Vaux-les-Prés telle qu'elle est jointe à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 6.3 - Commune des Auxons - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation

M. J. CANAL (2), conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- confirme que la concertation relative au projet de P.L.U. s'est déroulée conformément aux modalités fixées par les délibérations des 6 juillet 2009, 26 mars 2010, et 9 février 2015,
- tire le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté,
- arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 6.4 - Commune de Geneuille - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation

M. JC. PETITJEAN, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- confirme que la concertation relative au projet de P.L.U. s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du 18 septembre 2009,
- tire le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté,
- arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 6.5 - Commune de Châtillon-le-Duc - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation

Mme C. BOTTERON, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- confirme que la concertation relative au projet de P.L.U. s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du 28 décembre 2009,
- tire le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté,
- arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 6.6 - Commune de Chevroz - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation

M. Y. BILLECARD, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- confirme que la concertation relative au projet de P.L.U. s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du 21 décembre 2011,
- tire le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté,
- arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 6.7 - Commune de Devecey - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- confirme que la concertation relative au projet de P.L.U. s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du 29 janvier 2010,
- tire le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté,
- arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 6.8 - Commune de Velesmes-Essarts - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation

M. JM. JOUFFROY, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- confirme que la concertation relative au projet de P.L.U. s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du 14 novembre 2015,
- tire le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté,
- opte pour l'application des dispositions des articles R.151-1 à R.151-55 du Code de l'urbanisme relatives à la modernisation du contenu du PLU,
- arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 6.9 - Commune de Serre-les-Sapins - Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée n°3 - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public

M. G. BAULIEU, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Serre-les-Sapins au public,
- autorise le président à solliciter une compensation de l'Etat pour les dépenses liées à l'étude et l'établissement de cette modification du PLU de la commune de Serre-les-Sapins.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 6.10 - Subvention au Pôle des Microtechniques dans le cadre du Hacking Health

M. D. SCHAUSS, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 15 000 € au pôle des microtechniques pour l'organisation du Hacking Health 2018.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

↳ R. 8.1 - Eau et Assainissement - Tarifs 2019

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces propositions concernant :

- les règles de rapprochement des prix d'eau et d'assainissement collectif de l'ensemble des communes de la CAGB vers le prix unique,
- les communes en ajustement du fait du refus du transfert de tout ou partie des excédents des services d'eau et d'assainissement,
- la régularisation tarifaire pour la commune d'Amagney,
- les projets de tarifs en eau et en assainissement collectif applicables à compter du 1er janvier 2019 (abonnements et redevances),
- la suppression du tarif progressif préalablement existant sur la commune de Chalezeule,
- le maintien en 2019 des tarifs 2018 pour l'assainissement non collectif et pour les autres prestations, à l'exception de tarifs de plomberie eau,
- le maintien en 2019 des tarifs 2018 pour la PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif) et la PFAC assimilée domestique, avec simplification des procédures de gestion,
- les tarifs des objets promotionnels proposés par le Département Eau et Assainissement.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 8.2 - Commune des Auxons - Projet de zonage d'assainissement

M. J. CANAL (2), conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le projet de zonage d'assainissement de la commune des Auxons tel qu'il est annexé à la présente délibération et tel qu'il sera soumis à enquête publique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 8.3 - Commune de Geneuille - Projet de zonage d'assainissement

M. JC. PETITJEAN, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le projet de zonage d'assainissement de la commune de Geneuille tel qu'il est annexé à la présente délibération et tel qu'il sera soumis à enquête publique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 8.4 - Commune de Châtillon-le-Duc - Projet de zonage d'assainissement

Mme C. BOTTERON, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le projet de zonage d'assainissement de la commune de Châtillon-le-Duc tel qu'il est annexé à la présente délibération et tel qu'il sera soumis à enquête publique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 8.5 - Commune de Chevroz - Projet de zonage d'assainissement

M. Y. BILLECARD, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le projet de zonage d'assainissement de la commune de Chevroz tel qu'il est annexé à la présente délibération et tel qu'il sera soumis à enquête publique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 8.6 - Commune de Devecey - Projet de zonage d'assainissement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le projet de zonage d'assainissement de la commune de Devecey tel qu'il est annexé à la présente délibération et tel qu'il sera soumis à enquête publique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 8.7 - Modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO)

Mme F. GILLET et MM. G. BAULIEU, C. LIME (2), C.MAIRE et Y. MAURICE (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 7

Commission n°04 : Développement durable

↳ R. 4.1 - Transfert de la compétence Concession de la distribution publique de gaz - Mise à disposition de biens - Transfert des ressources et de charges

MM. A. FELICE et C. LIME(2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modalités de transfert de la compétence Concession de la distribution publique de gaz,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions de transfert entre la CAGB et les communes, ainsi que les éventuels procès-verbaux de mise à disposition des biens.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 3

↳ R. 4.2 - Transfert de la compétence Réseau de chaleur ou de froid urbains - Mise à disposition de biens - Transfert de ressources et de charges

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modalités de transfert de la compétence Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou froid urbains à la CAGB,
- autorise Monsieur le 1er Vice-Président, ou son représentant, à signer la convention de transfert entre la Ville et la CAGB,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les procès-verbaux de mise à disposition de biens.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 104 *Contre : 0* *Abstention : 1* *Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 4.3 - Modalités de transfert de la compétence relative à la distribution publique d'électricité au 1er janvier 2019 - Désignation de représentants dans les syndicats

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des modalités de transfert de la compétence relative à la distribution publique d'électricité et des conséquences sur les syndicats,
- décide de faire application de l'article L.2121-21 al. 4 du CGCT.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté désigne les représentants titulaires et suppléants au SYDED.
Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 105 *Contre : 0* *Abstention : 1* *Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 4.4 - Protocole d'accord pour l'amélioration de la gestion des déchets sur le quartier de Planoise entre les bailleurs sociaux, l'Union Sociale de l'Habitat et les partenaires, le SYBERT et la Ville de Besançon

Mmes F. GALLIOU, D. POISSENOT(2), K.ROCHDI et C.THIEBAUT(2) et MM. F.ALLEMANN, T. BIZE, N. BODIN(2), P. CURIE, P. DUCHEZEAU, B. GAVIGNET, F. LOPEZ, D.SCHAUSS, R. STEPOURJINE(2) et G.VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le protocole pour l'amélioration de la gestion des déchets sur le quartier de Planoise,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit protocole.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 88 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 18*

↳ R. 4.5 - Soutien financier de CITEO au programme de modernisation des dispositifs de collecte des déchets ménagers recyclables au centre-ville de Besançon

Mme F. GALLIOU et C. THIEBAUT(2) et MM. T.BIZE, P. DUCHEZEAU, T.JAVAUX(2), F. LOPEZ, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention ci-jointe avec CITEO.
Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 98 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 8*

↳ R. 4.6 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Attribution de fonds de concours aux communes de Fontain, Gennes et Serre-les-Sapins

Mme M. DONEY(2) et M. G. BAULIEU, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des projets des communes de Fontain, Gennes et Serre-les-Sapins,
- se prononce favorablement sur l'attribution de fonds de concours d'un montant de :
  - 7 182 € à la commune de Fontain, pour le remplacement des menuiseries de la salle associative et de la mairie,
  - 56 711 € à la commune de Gennes, pour la réhabilitation de la salle polyvalente,
  - 36 875 € à la commune de Serre-les-Sapins, pour la réhabilitation de l'ancienne halte-garderie,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 103 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 3*

↳ R. 4.7 - Fonds « Centres de village » - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Noironte

M. C. MAIRE, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 30 582 € à la commune de Noironte, pour la requalification et la mise en sécurité de la Grande Rue,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

↳ R. 3.1 - Enseignement supérieur et Recherche - Subvention ENSMM - Bourses mobilité internationale entrante

Mmes F. GALLIOU et K. ROCHDI et MM. JL. FOUSSERET, N. BODIN(2) et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 21 600 € à l'ENSMM pour financer les frais de vie d'étudiants internationaux,
- autorise Monsieur le 1er Vice-Président ou son représentant, à signer la convention ci-jointe à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 6

↳ R. 3.2 - Enseignement supérieur et Recherche - Diffusion de la culture scientifique et technique - Subvention Université Ouverte (UFC)

Mme C. COMTE DELEUZE et MM. JL. FOUSSERET, A. POULIN, D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'Université de Franche-Comté à hauteur de 15 500 € au titre du fonctionnement de l'Université Ouverte,
- autorise Monsieur le 1er Vice-Président, ou son représentant, à signer la convention d'attribution de subvention pour l'année universitaire 2018-2019.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 4

↳ R. 3.3 - Attribution d'un fonds de concours à la Ville de Besançon pour le réaménagement des locaux au 32 avenue de l'Observatoire pour accueillir le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Bourgogne Franche-Comté (CROUS)

Mme C. COMTE DELEUZE et MM A. BLESSEMAILLE(2), JL. FOUSSERET, A. POULIN et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours à la Ville de Besançon d'un montant maximum de 625 000 € pour le réaménagement des locaux sis 32 avenue de l'Observatoire pour accueillir le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Bourgogne Franche-Comté (CROUS),
- autorise Monsieur le 1er Vice-Président à signer la convention à intervenir avec la Ville de Besançon ainsi que toutes les pièces administratives s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 6

↳ R. 3.4 - FIE - Nouvelles modalités d'attribution

A l'unanimité le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les nouvelles modalités d'application du Fonds d'Intervention Economique (FIE).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.5 - FIE Investissement - Soutien à la société PRO'VIANDES

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue à PRO'VIANDES une aide de 53 700 € pour réaliser son projet de développement sur le parc d'activités de Pouilley les Vignes, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée et des emplois associés à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tous documents afférents à cette délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 108 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 3.6 - FIE Investissement - Soutien à la société EFB

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue à EFB une aide de 75 000 € pour réaliser son projet de développement sur le parc d'activités de l'Echange à Chemaudin et Vaux, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée et des emplois associés à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tous documents afférents à cette délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 108 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 3.7 - Compétence « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » - Définition de l'intérêt communautaire

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la définition des actions d'intérêt communautaire proposées.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 108 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 3.8 - BESANCON ZAE TEMIS – Modification du financement des réseaux d'eau et d'assainissement suite au transfert de la compétence

Mmes C. COMTE-DELEUZE, M. DONEY(2), E. MAILLOT(2), F. PRESSE(2) et K. ROCHDI et MM. G. BAULIEU, A. BLESSEMAILLE(2), N. BODIN(2), P. CURIE, M. FELT, JL. FOUSSERET, B. GAVIGNET, D. HUOT, M. LOYAT(2), JP. MICHAUD, JY. PRALON(2) et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve les nouvelles modalités de remise et de financement des réseaux d'eau et d'assainissement de la ZAC TEMIS,
- approuve la résiliation de la convention entre le Grand Besançon, la Ville de Besançon, sedia et le SMPSI pour le financement des réseaux d'eau et d'assainissement.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 84 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 24*

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R. 0.2 - Modification du règlement intérieur de la CAGB

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la modification du règlement intérieur du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 107 *Contre : 0* *Abstention : 1* *Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 0.3 - Modification des délégations du Conseil de Communauté au Bureau pour accomplir certains actes pendant la durée du mandat

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les délégations accordées par le Conseil de Communauté au Bureau pour accomplir certains actes pendant la durée du mandat.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 106 *Contre : 0* *Abstention : 1* *Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 0.4 - Modification des délégations du Conseil de Communauté au Président pour accomplir certains actes pendant la durée du mandat

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les délégations accordées par le Conseil de Communauté au Président pour accomplir certains actes pendant la durée du mandat.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 0.5 - Désignation de représentants de la CAGB dans différentes structures

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- désigne M. Anthony POULIN pour représenter la CAGB au sein de Club des Villes et Territoires Cyclables,
- désigne M. Dominique SCHAUSS pour représenter la CAGB au sein de la Fondation de Coopération Scientifique Bourgogne Franche-Comté,
- désigne M. Michel LOYAT pour représenter la CAGB au sein du collège des collectivités territoriales à la commission locale des transports publics particuliers de personnes du Doubs,
- désigne M. Fabrice TAILLARD en tant que titulaire et M. Robert STEPOURJINE en tant que suppléant pour représenter la CAGB au sein du comité du suivi du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD),
- désigne M. Fabrice TAILLARD en tant que titulaire et M. Robert STEPOURJINE en tant que suppléant pour représenter la CAGB au sein de Solidaire pour l'Habitat-AIS.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

↳ R. 1.1.1 - Budget primitif - Budget annexe déchets 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le budget primitif déchets 2019.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 *Contre : 0* *Abstention : 1* *Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 1.1.2 - Tarifs de la gestion des déchets 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les montants des tarifs 2019 de la gestion des déchets entrant en vigueur au 1er janvier 2019.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 *Contre : 0* *Abstention : 1* *Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 1.1.3 - Décision modificative n°3 de 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces propositions de Décision Modificative n°3 2018 et approuve l'intégration des travaux en régie de l'exercice 2018 (annexe 2).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 *Contre : 0* *Abstention : 1* *Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 1.1.4 - Révision des autorisations de programme (AP), autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiements (CP)

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision des autorisations de programme et sur leurs découpages en crédits de paiement :

- Sur le budget principal :
  - AP/CP « Requalification de l'entrée d'agglomération à Morre »,
  - AP/CP « PLH 2006-2012»,
  - AP/CP « Equipements fluviaux».
- Sur le budget transports :
  - AP/CP «Travaux de mise aux normes et réhabilitation des cours des dépôts »,
  - AP/CP «Voie en site propre».

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 106 *Contre : 0* *Abstention : 1* *Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 1.1.5 - Transferts des résultats 2017 compétences eau, assainissement et eaux pluviales

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- prend acte et autorise les transferts par les communes concernées des résultats constatés au titre des activités Eau et Assainissement,
- autorise les opérations budgétaires et comptables correspondantes en opérations réelles dans la comptabilité de l'Agglomération.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 106 *Contre : 0* *Abstention : 1* *Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 1.1.6 - Fixation des durées d'amortissement Voirie, Parcs et aires de stationnement, Signalisation, Concession de la distribution publique de gaz, Réseau de chaleur et Cycles

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- valide les durées d'amortissement proposées ci-dessus, pour l'ensemble des budgets de la CAGB,
- fixe une durée d'amortissement de transfert en fonctionnement des subventions d'investissement reçues identique à celle de l'amortissement des biens subventionnés pour l'ensemble des budgets de la CAGB,
- fixe un seuil unitaire à 500 € pour les immobilisations de faible valeur à amortir sur un an pour l'ensemble des budgets de la CAGB,
- reprend les biens et subventions reçues, dans le cadre des transferts de compétences, pour leur valeur nette comptable, selon les règles d'amortissement décidées par la CAGB, sur la durée résiduelle d'amortissement.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 106 *Contre : 0* *Abstention : 1* *Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 1.1.7 - Création du Budget Annexe Chauffage Urbain - Avance de trésorerie

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la création du budget annexe dénommé Chauffage Urbain au 1er janvier 2019, assujetti à TVA et doté de l'autonomie financière conformément à l'article L. 2221-4 du CGCT,
- se prononce favorablement sur l'octroi d'une avance de trésorerie de trois millions d'euros du budget principal au budget annexe Chauffage Urbain, remboursable au 31/12/2019 au plus tard,
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir dans le cadre de la création du budget annexe et du fonctionnement de l'avance de trésorerie.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 106 *Contre : 0* *Abstention : 1* *Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 1.1.8 - Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur une ouverture anticipée des crédits d'investissement 2019 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2019.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 106 *Contre : 0* *Abstention : 1* *Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 1.1.9 - Avances de trésorerie du budget principal aux budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'octroi d'une avance de trésorerie de cinq millions d'euros du budget principal au budget annexe de l'eau, remboursable au 31/12/2019 au plus tard,
- se prononce favorablement sur l'octroi d'une avance de trésorerie de cinq millions d'euros du budget principal au budget annexe de l'assainissement, remboursable au 31/12/2019 au plus tard,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document permettant le versement de ces avances de trésorerie.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 106 *Contre : 0* *Abstention : 1* *Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 1.1.10 - Validation des transferts de charges 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des modalités et résultats du calcul du coût définitif des services communs pour 2018 :
  - Services communs : 20 979 910 €;
  - Service Autorisation du droit des sols (ADS) : 583 751 €.
- approuve les modalités et résultats du calcul des coûts définitifs du transfert des compétences Eaux pluviales et GEMAPI ;
- approuve la modification pour cinq communes de la répartition entre fonctionnement et investissement du transfert de charges lié à la compétence eaux pluviales;
- approuve les modalités et résultats du rectificatif du calcul des charges transférées au titre du transfert des ZAE pour sept communes ;
- approuve la régularisation de l'AC fiscale pour les quatre communes concernées par l'intégration des rôles supplémentaires ;
- approuve les nouvelles modalités de versement et de perception des attributions de compensation à partir de 2019.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 106 *Contre : 0* *Abstention : 1* *Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 1.1.11 - Dispositif Aide aux communes : Règlement d'utilisation et de prêt du matériel évènementiel communautaire

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le contenu du Règlement d'utilisation et de prêt du matériel évènementiel communautaire.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 107 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 1.1.12 - Avenant n°1 à la convention - Rénovation de l'atelier de maintenance automobile - Convention financière entre la Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon, le Syndicat Mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets

Mmes AS. ANDRIANTAVY, F. GALLIOU, S. PESEUX, M. SEBBAH(2), C.THIEBAUT(2) et S. WANLIN et MM. T. BIZE, C. DEVESA, P. CURIE, P.DUCHEZEAU, JL. FOUSSERET, T. JAVAUX(2) et F. LOPEZ, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant portant la modification des montants des participations financières de chacune des parties suite à l'évolution du coût d'objectif du projet de rénovation de l'atelier de maintenance automobile,
- autorise Monsieur le 1er Vice-Président à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 91 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 16*

↳ R. 1.1.13 - Avenant à la convention relative à la gestion, l'entretien et la maintenance du patrimoine bâti communautaire et des équipements énergétiques communautaires

Mme C. THIEBAUT(2) et M. JL. FOUSSERET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer cet avenant à la convention relative à la gestion, l'entretien et la maintenance du patrimoine bâti communautaire et des équipements énergétiques communautaires.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

Ressources humaines

↳ R. 1.2.1 - Transfert de la compétence Voirie - Création de postes - Nouvelle organisation

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création de 111 postes, transférés au Grand Besançon au 1er janvier 2019,
- la création de 3 postes au 1er janvier 2019 pour les compétences création, aménagement et entretien de la voirie, signalisation et parcs et aires de stationnement.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.2.2 - Evolution des régimes indemnitaires

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur:

- l'attribution du RIFSEEP aux agents des cadres d'emplois des adjoints techniques, agents de maitrise, adjoints du patrimoine, conservateurs du patrimoine, conservateurs des bibliothèques, bibliothécaires, attachés de conservation du patrimoine et assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, médecins,
- la répartition des agents concernés entre les quatorze groupes de fonctions mentionnés dans le rapport, en fonction des responsabilités qu'ils assurent,
- les montants de référence proposés pour l'attribution de l'IFSE, intégrant la revalorisation des montants versés aux agents de catégorie B des filières animation, sportive, culturelle, sociale et aux agents de catégorie C de ces mêmes filières lorsqu'ils occupent des postes calibrés en catégorie B, ainsi que les critères de modulation individuelle,
- le principe de garantie individuelle permettant de maintenir le régime indemnitaire antérieur lorsqu'un agent y a intérêt,
- la reconnaissance indemnitaire de nouvelles sujétions, telles que figurant dans le rapport,
- la mise en place du complément indemnitaire annuel dans les conditions précisées au paragraphe VI.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.2.3 - Création d'un poste d'Ingénieur chargé d'opération auprès de la Direction Architecture

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création d'un poste d'ingénieur chargé d'opérations relevant des cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux au sein de la Direction « Architecture » mutualisée de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.2.4 - Convention de mise à disposition d'un agent contractuel pour pourvoir le poste de coordinateur du Festival Grandes Heures Nature

M. JL. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention avec la Ville de Besançon,
- autorise M. le 1er Vice-Président à signer ladite convention et les actes y afférents.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

↳ R. 7.1 - Syndicat Mixte Lumière - Avenant n°1 à la convention de secrétariat

Mmes AS. ANDRIANTAVY, E. MAILLOT(2), S. WANLIN et M. EL YASSA et MM. A. BLESSEMAILLE(2), L. CROIZIER(2), JL. FOUSSERET, B. GAVIGNET, D. HUOT, D. SCHAUSS et G.VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°1 intégrant les missions d'assistance technique et de maîtrise d'œuvre à la convention de secrétariat 2017-2019, signée avec le Syndicat Mixte Lumière,
- autorise Monsieur le 1er Vice-Président à signer cet avenant à la convention de secrétariat.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 93 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 14

↳ R. 7.2 - CRR - Demande d'agrément des classes préparatoires à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette demande d'agrément des classes préparatoires à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant pour le Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 7.3 - CRR - Gratuité de la scolarité des élèves en Classes à horaires aménagés

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la gratuité des droits de scolarité (hors frais de dossier) des élèves en classes à horaires aménagés en collège et ce dès l'année scolaire 2018/2019, et modifie la délibération du 29 mars 2018 relative à la fixation des tarifs du CRR pour l'année scolaire 2018/2019 en ce sens.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 7.4 - Attribution des avances sur les subventions 2019 aux écoles de musique structurantes

Mme R. REBRAB(2) et M. G. VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue cinq subventions d'un montant total de 115 720 € réparti comme suit :
  - 23 144 € à l'EMICA,
  - 23 144 € à la MJC Palente,
  - 23 144 € au CAEM,
  - 23 144 € à AMUSO,
  - 23 144 € à l'Ecole de musique du Plateau,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants aux conventions avec l'EMICA, le CAEM, la MJC Palente, AMUSO et l'Ecole de musique du Plateau.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

↳ R. 7.5 - Attribution des subventions 2018 au titre du fonds de soutien à l'investissement en matériel musical, instrumental et pédagogique

Mme R. REBRAB(2) et M. G.VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue six subventions d'un montant total de 55 356 € aux associations éligibles, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement de matériel instrumental et pédagogique, réparti comme suit par association :
  - 24 154 € à l'association Le Bastion
  - 20 502 € à l'Ecole de musique du Plateau,
  - 4 235 € au CAEM,
  - 3 131 € à AMUSO,
  - 2 735 € à la MJC Palente,
  - 599 € à l'EMICA,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer à cette fin les avenants aux conventions avec l'association Le Bastion, l'Ecole de musique du Plateau, le CAEM, AMUSO, la MJC Palente, et l'EMICA.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

↳ R. 7.6 - Grandes Heures Nature : festival 2019

MM. A. BLESSEMAILLE(2), conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de l'avancement du projet Grandes Heures Nature et du Festival 2019,
- valide le plan de financement prévisionnel,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental du Doubs, du Conseil Régional de Bourgogne-franche Comté et de tout autre partenaire potentiel et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 7.7 - Attribution d'un fonds de concours à la Ville de Besançon pour la réhabilitation et la modernisation de la piscine de Chalezeule

MM. A. BLESSEMAILLE(2) et JL. FOUSSERET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 1 200 000 € à la Ville de Besançon pour la réhabilitation et la modernisation de la piscine de Chalezeule,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre et toutes les pièces administratives s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

↳ R. 7.8 - Fonds « équipements sportifs » : attribution d'un fonds de concours à la Ville de Besançon

MM. JL. FOUSSERET et A. GHEZALI, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 50 000 € à la Ville de Besançon pour la création d'un équipement mutualisé pour les sports et cultures urbaines.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre et toutes les pièces administratives s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 7.9 - Convention 2019 avec l'Office de Tourisme

MM. T. MORTON et JY. PRALON(2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'autorisation à Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat 2019 à intervenir avec l'association « office de tourisme et des congrès du Grand Besançon » ;
- la validation du montant de la subvention correspondante à hauteur de 542 933 € et d'un apport en nature à hauteur de 15 000 € (impression et objets publicitaires CAGB).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

↳ R. 7.10 - Demande de subvention pour le projet de réhabilitation de la base de loisirs d'Osselle

M. A. BLESSEMAILLE(2), conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le plan de financement de la phase 1 des travaux de réhabilitation de la base de loisirs communautaire d'Osselle et de son camping,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès du Département du Doubs, de la Région Bourgogne-Franche-Comté et d'autres financeurs potentiels, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 7.11 - Vote des tarifs 2019 du camping de Besançon Chalezeule

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les tarifs 2019 du camping communautaire de Besançon-Chalezeule proposés par le concessionnaire selon la grille tarifaire jointe en annexe à la délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 7.12 - Vote des tarifs du port d'agglomération pour 2019

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les tarifs du port d'agglomération applicables à compter du 01/01/2019 tels que figurant dans la grille tarifaire jointe en annexe à la délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 7.13 - Demande de subvention pour les travaux de rénovation du quai de la halte fluviale de Deluz

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le plan de financement prévisionnel,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté et de tout autre partenaire potentiel et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 7.14 - Grande Bibliothèque - Site Saint-Jacques - Transfert de domanialité publique entre le CHRU et la CAGB

MM. P. BONTEMPS, JL. FOUSSERET, D. SCHAUSS et B. VOUGNON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- accepte le transfert au bénéfice de la CAGB des biens issus du domaine public du CHRU tels que décrits ci-dessus et figurant sur le plan annexé à la présente,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à ce transfert.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 4*

↳ R. 7.15 - Projet de Grande bibliothèque : Composition du jury du concours de maîtrise d'œuvre – Conditions de dépôt des listes de la CAO spécifique

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fixe à cinq au maximum le nombre de candidats qui pourront être retenus à la suite de la publication de l'avis d'appel public à candidature,
- fixe la composition du jury de maîtrise d'œuvre telle que présentée ci-dessus : le Président de la CAO, les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la commission d'appel d'offres spécifique, 6 personnes qualifiées et 5 personnes dont la présence présente un intérêt particulier,
- crée la commission d'appel d'offres qui siègera au sein du jury de concours de maîtrise d'œuvre de la Grande Bibliothèque,
- fixe les conditions de dépôt des listes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 7.16 - Projet de Grande bibliothèque : Election des membres de la commission d'appel d'offre pour le jury du concours de maîtrise d'œuvre

Une seule liste a été déposée.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide de faire application de l'article L.2121-21 al. 4 du CGCT.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté élit les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la commission d'appel d'offres spécifique au jury du concours de maitrise d'œuvre pour le projet de Grande Bibliothèque.

Titulaires	Suppléants
Dominique SCHAUSS	Catherine THIEBAUT
Patrick BONTEMPS	Elsa MAILLOT
Nicolas BODIN	Françoise PRESSE
Jean-Yves PRALON	Gilles ORY
Catherine BARTHELET	Martine DONEY

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 106 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

Commission n°02 : Mobilités

↳ R. 2.1 - Rapport 2017 des administrateurs de la Société Publique Locale Mobilités Bourgogne Franche-Comté (SPL MBFC)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le présent rapport présenté par l'élu représentant la CAGB au conseil d'administration de la SPL Mobilité Bourgogne Franche-Comté au titre de l'année 2017.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 106 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 2.2 - Avenant n°4 à la Délégation de Service Public des lignes du cœur d'agglomération du réseau de transport public Ginko - Déclenchement de l'option n°1 "Services vélo"

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement, sous réserve de l'inscription des crédits au BP 2019, sur le déclenchement de l'option n°1 « service de location Ginko Vélo »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°4 à la délégation de service public permettant de déclencher cette option,
- se prononce favorablement, sous réserve de l'inscription des crédits au BP 2019 et au PPI 2019-2021, sur l'acquisition de la flotte d'un maximum de 650 VAE,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant, à
    - signer l'accord cadre relatif à l'acquisition des VAE et toutes les pièces permettant sa bonne exécution,
    - solliciter les subventions auprès de l'ADEME et de l'Union Européenne, de l'Etat et de tout autre partenaire potentiel,
    - prendre tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 105 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 2.3 - Convention relative à la tarification combinée « Abonnement Bourgogne – Franche-Comté + », « TER + GINKO », et « Carnet de billets GINKO-TER-DIVIA »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2019 et du PPIF 2019-2023 :

- se prononce favorablement sur la convention ci-jointe relative à la tarification combinée « Abonnement Bourgogne Franche-Comté + », TER+GINKO et le carnet de billets « GINKO-TER-DIVIA »
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la présente convention.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 105 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 2.4 - Convention relative à la tarification multimodale TER Ginko sur le périmètre du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2019 et du PPIF 2019-2023 :

- se prononce favorablement sur le projet de convention relative à la tarification multimodale TER/Ginko,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la présente convention.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 105 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 2.5 - Convention pour une tarification intermodale « Pass Bus Car » VBUS-MOBIGO-GINKO

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2019 et du PPIF 2019-2023 :

- se prononce favorablement sur le projet de convention relative à la tarification intermodale « Pass Bus Car »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la présente convention.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 105 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 2.6 - Convention relative à une tarification multimodale MOBIGO (ligne LR202)/GINKO sur le périmètre du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2019 et du PPIF 2019-2023 :

- se prononce favorablement sur le projet de convention relative à la tarification multimodale MOBIGO (LR 202)/Ginko,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la présente convention.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 105 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 2.7 - Autorisation de lancer et signer l'accord cadre pour la gestion différenciée des espaces verts et naturels relevant de la compétence du Grand Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2019 et du PPIF 2019-2023 :

- se prononce favorablement sur la passation du marché public relatif à la gestion différenciée des espaces verts et naturels relevant des compétences du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à lancer la procédure de passation et à signer le marché avec les titulaires retenus.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 104 *Contre : 0* *Abstention : 1* *Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 2.8 - Autorisation de lancer et signer l'accord cadre alloti pour l'entretien de l'éclairage public

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2019 et du PPIF 2019-2023 :

- se prononce favorablement sur la passation du marché public à lots relatif à l'entretien de l'éclairage public,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à lancer la procédure de passation et à signer le marché avec les titulaires retenus.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 104 *Contre : 0* *Abstention : 1* *Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 2.9 - Autorisation de lancer et de signer l'accord cadre alloti pour les travaux de génie électrique relevant de la compétence du Grand Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2019 et du PPIF 2019-2023 :

- se prononce favorablement sur la passation du marché public à lots relatif aux travaux de génie-électrique,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à lancer la procédure de passation et signer le marché avec le titulaire retenu.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 104 *Contre : 0* *Abstention : 1* *Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 2.10 - Autorisation de lancer et de signer l'accord cadre alloti pour les travaux d'entretien courant de la voirie relevant de la compétence du Grand Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2019 et du PPIF 2019-2023 :

- se prononce favorablement sur la passation du marché public à lots relatif aux travaux de chaussées et de génie-civil,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à lancer la procédure de passation et à signer le marché avec le titulaire retenu.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 2.11 - Transfert des compétences voirie, parcs et aires de stationnement et signalisation - Convention de transfert de biens et de contrats entre les communes (hors Besançon) et la CAGB

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modalités de transfert des biens immobiliers et contrats dans le cadre du transfert des compétences voirie, parcs et aires de stationnement et signalisation à la CAGB,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de transfert de biens immobiliers et contrats, ainsi que les procès-verbaux de transfert.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 2.12 - Convention de transfert de personnels, biens immobiliers, mobiliers et contrats de la Ville de Besançon vers la CAGB dans le cadre de la compétence Voirie

M. JL. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.
A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le transfert des personnels, biens immobiliers, mobiliers et contrats dans le cadre du transfert de la compétence voirie à la CAGB,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de transfert personnels, biens immobiliers, mobiliers et contrats ainsi que les procès-verbaux de mise à disposition.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 2.13 - Mise à disposition de services de la Ville de Besançon à la CAGB dans le cadre de la compétence Voirie

M. JL. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.
A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modalités d'exercices des missions confiées à la Ville de Besançon dans le cadre de la convention,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention avec la Ville de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 2.14 - Mise à disposition de services de la CAGB à la Ville de Besançon suite au transfert de personnels de la compétence Voirie

M. JL. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.
A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modalités de mise à disposition de services communautaires à la Ville de Besançon,
- autorise Monsieur le 1er Vice-Président, ou son représentant, à signer la convention avec la Ville de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 2.15 - Ressources budgétaires pour 2019 - Fixation de divers tarifs

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la fixation des ressources 2019.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 2.16 - Convention de mise à disposition des emprises de la voirie départementale pour la réalisation des pistes Champvans-les-Moulins et Champagney

M. A. BLESSEMAILLE (2), conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide les modalités techniques, administratives et financières concernant la réalisation de la voie en mode doux entre Champagney, Champvans-les-Moulins et Pouilley-les-Vignes,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 103 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 2*

↳ R. 2.17 - Rapport annuel d'accessibilité 2017

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance du rapport d'accessibilité 2017.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 105 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

Questions diverses

↳ R. 9.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R. 9.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Conseil de Communauté

Séance du Lundi 17 Décembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1er Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 7.9, 7.10, 7.11, 7.12, 7.13, 7.14, 7.15, 7.16, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 2.12, 2.13, 2.14, 2.15, 2.16, 2.17, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** M. Alain PARIS représenté par Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 6.8), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 0.2), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.1), M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 3.1), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 0.5), Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 2.1), M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 8.1 et jusqu'au 0.5), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (jusqu'au 7.6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay :** M. Gilles ORY **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Busy :** M. Alain FELICE **Byans-sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT représenté par Mme Andrée ANTOINE **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 7.14) **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chemaudin et Vaux :** M. Bernard GAVIGNET,M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz :** M. Yves BILLECARD **Cussey-sur-l'Ognon :** M. Jean-François MENESTRIER **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Devecey :** M. Michel JASSEY (à partir du 3.1) **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** Mme Martine DONEY **Franois :** M. Claude PREIONI représenté par Mme Françoise GILLET **Geneuille :** M. Jean-Claude PETITJEAN **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Les Auxons :** M. Jacques CANAL **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Jacky LOUISON **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Noironte :** Claude MAIRE **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK **Palise :** Mme Daniel GAUTHEROT **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE **Pugey :** M. Frank LAIDIE (à partir du 4.3) **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 5.3) **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY **Vieilley :** Mme Christiane ZOBENBULLER représentée par M. Franck RACLOT **Villars Saint-Georges :** M. Jean-Claude ZEISSER **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL (à partir du 3.1)

Etaient absents : Arguel : M. André AVIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET **Beure :** M. Philippe CHANEY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **Gennes :** Mme Thérèse ROBERT **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Les Auxons :** M. Serge RUTKOWSKI **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roset-Fluans :** M. Arnaud GROSPERRIN **Saint-Vit :** Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER **Saône :** M. Yoran DELARUE **Thise :** M. Alain LORIGUET **Vaire :** M. Jean-Noël BESANCON **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote :

Mandants : A. AVIS, E. ALAUZET, P. BONNET, E. BRIOT, C. CAULET, YM. DAHOUI, C. DELBENDE, L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN, M. LEMERCIER, C. MICHEL, T. MORTON (jusqu'au 4.7), M. OMOURI, Y. POUJET, G. PACAUD, C. BOTTERON (à partir du 7.15), M. JASSEY (jusqu'au 4.7), S. RUTKOWSKI, P. CORNE, D. PARIS, P. CONTOZ, P. BELUCHE, JM. BOUSSET, A. GROSPERRIN, P. ROUTHIER, Y. DELARUE, A. LORIGUET

Mandataires : M. DONEY, C. THIEBAUT, J. GROSPERRIN, E. MAILLOT, F. PRESSE, R. REBRAB, C. LIME, M. SEBBAH, L. CROIZIER, D. POISSENOT, N. BODIN, M. LOYAT (jusqu'au 4.7), C. WERTHE, M. ZEHAF, A. BLESSEMAILLE, Y. GUYEN (à partir du 7.15), G. ORY (jusqu'au 4.7), J. CANAL, J. LOUISON, R. STEPOURJINE, JY. PRALON, T. JAVAUX, F. BAILLY, D. PAINEAU, Y. MAURICE, J. KRIEGER, F. TAILLARD

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du lundi 17 décembre 2018

Salle des conférences de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon 7

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 15/11/18 7

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage 8

Rapport n°5.1 - Programmation de droit commun 2018 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics 8

Rapport n°5.2 - Convention intercommunale des attributions du Grand Besançon 8

Rapport n°5.3 - Programme Local de l'Habitat 2013-2019 : validation de la modification liée à l'extension du périmètre communautaire 9

Rapport n°5.4 - Contrat de Ville - Conventions-cadres de partenariat 2019-2023 entre la Ville de Besançon, le CCAS de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et les Maisons de Quartier Associatives 9

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations 9

Rapport n°6.1 - Modification du Règlement intérieur du Conseil de Développement Participatif (CDP) 9

Rapport n°6.2 - Commune de Chemaudin-et-Vaux - Plan Local d'Urbanisme du territoire de l'ancienne commune de Vaux-les-Prés - Modification simplifiée n°3 - Approbation après mise à disposition 10

Rapport n°6.3 - Commune des Auxons - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation 10

Rapport n°6.4 - Commune de Geneuille - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation 10

Rapport n°6.5 - Commune de Châtillon-le-Duc - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation 10

Rapport n°6.6 - Commune de Chevroz - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation 10

Rapport n°6.7 - Commune de Devecey - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation 10

Rapport n°6.8 - Commune de Velesmes-Essarts - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation 13

Rapport n°6.9 - Commune de Serre-les-Sapins - Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée n°3 - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public 14

Rapport n°6.10 - Subvention au Pôle des Microtechniques dans le cadre du Hacking Health 14

Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement 14

Rapport n°8.1 - Eau et Assainissement - Tarifs 2019 14

Rapport n°8.2 - Commune des Auxons - Projet de zonage d'assainissement 14

Rapport n°8.3 - Commune de Geneuille - Projet de zonage d'assainissement 14

Rapport n°8.4 - Commune de Châtillon-le-Duc - Projet de zonage d'assainissement 15

Rapport n°8.5 - Commune de Chevroz - Projet de zonage d'assainissement 15

Rapport n°8.6 - Commune de Devecey - Projet de zonage d'assainissement 15

Rapport n°8.7 - Modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO) 15

Commission n°04 : Développement durable 15

Rapport n°4.1 - Transfert de la compétence Concession de la distribution publique de gaz - Mise à disposition de biens - Transfert des ressources et de charges 15

Rapport n°4.2 - Transfert de la compétence Réseau de chaleur ou de froid urbains - Mise à disposition de biens - Transfert de ressources et de charges 15

Rapport n°4.3 - Modalités de transfert de la compétence relative à la distribution publique d'électricité au 1er janvier 2019 - Désignation de représentants dans les syndicats 16

Rapport n°4.4 - Protocole d'accord pour l'amélioration de la gestion des déchets sur le quartier de Planoise entre les bailleurs sociaux, l'Union Sociale de l'Habitat et les partenaires, le SYBERT et la Ville de Besançon 16

Rapport n°4.5 - Soutien financier de CITEO au programme de modernisation des dispositifs de collecte des déchets ménagers recyclables au centre-ville de Besançon 18

Rapport n°4.6 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Attribution de fonds de concours aux communes de Fontain, Gennes et Serre-les-Sapins 18

Rapport n°4.7 - Fonds « Centres de village » - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Noironte 18

Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche 19

Rapport n°3.1 - Enseignement supérieur et Recherche – Subvention ENSMM - Bourses mobilité internationale entrante 19

Rapport n°3.2 - Enseignement supérieur et Recherche - Diffusion de la culture scientifique et technique - Subvention Université Ouverte (UFC) 27

Rapport n°3.3 - Attribution d'un fonds de concours à la Ville de Besançon pour le réaménagement des locaux au 32 avenue de l'Observatoire pour accueillir le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Bourgogne Franche-Comté (CROUS) 27

Rapport n°3.4 - FIE - Nouvelles modalités d'attribution 27

Rapport n°3.5 - FIE Investissement - Soutien à la société PRO'VIANDES 28

Rapport n°3.6 - FIE Investissement - Soutien à la société EFB 28

Rapport n°3.7 - Compétence Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire - Définition de l'intérêt communautaire 28

Rapport n°3.8 - BESANÇON ZAE TEMIS - Modification du financement des réseaux d'eau et d'assainissement suite au transfert de la compétence 29

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (suite) 29

Rapport n°0.2 - Modification du règlement intérieur de la CAGB 29

Rapport n°0.3 - Modification des délégations du Conseil de Communauté au Bureau pour accomplir certains actes pendant la durée du mandat 30

Rapport n°0.4 - Modification des délégations du Conseil de Communauté au Président pour accomplir certains actes pendant la durée du mandat 32

Rapport n°0.5 - Désignation de représentants de la CAGB dans différentes structures 33

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes 33

Finances 33

Rapport n°1.1.1 - Budget primitif - Budget annexe déchets 2019 33

Rapport n°1.1.2 - Tarifs de la gestion des déchets 2019 39

Rapport n°1.1.3 - Décision modificative n°3 de 2018 39

Rapport n°1.1.4 - Révision des autorisations de programme (AP), autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiements (CP) 40

Rapport n°1.1.5 - Transferts des résultats 2017 compétences Eau, Assainissement et Eaux pluviales 40

Rapport n°1.1.6 - Fixation des durées d'amortissement Voirie, Parcs et aires de stationnement, Signalisation, Concession de la distribution publique de gaz, Réseau de chaleur et Cycles 40

Rapport n°1.1.7 - Création du Budget Annexe Chauffage Urbain - Avance de trésorerie 40

Rapport n°1.1.8 - Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2019 40

Rapport n°1.1.9 - Avances de trésorerie du budget principal aux budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement 41

Rapport n°1.1.10 - Validation des transferts de charges 2018 41

Rapport n°1.1.11 - Dispositif Aide aux communes : Règlement d'utilisation et de prêt du matériel évènementiel communautaire 41

Rapport n°1.1.12 - Avenant n°1 à la convention - Rénovation de l'atelier de maintenance automobile - Convention financière entre la Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon, le Syndicat Mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets 41

Rapport n°1.1.13 - Avenant à la convention relative à la gestion, l'entretien et la maintenance du patrimoine bâti communautaire et des équipements énergétiques communautaires 41

Ressources humaines 41

Rapport n°1.2.1 - Transfert de la compétence Voirie - Création de postes - Nouvelle organisation 41

Rapport n°1.2.2 - Évolution des régimes indemnitaires 41

Rapport n°1.2.3 - Création d'un poste d'Ingénieur chargé d'opération auprès de la Direction Architecture 42

Rapport n°1.2.4 - Convention de mise à disposition d'un agent contractuel pour pourvoir le poste de coordinateur du Festival Grandes Heures Nature 42

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique 42

Rapport n°7.1 - Syndicat Mixte Lumière - Avenant n°1 à la convention de secrétariat 42

Rapport n°7.2 - CRR - Demande d'agrément des classes préparatoires à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant 42

Rapport n°7.3 - CRR - Gratuité de la scolarité des élèves en Classes à horaires aménagés 42

Rapport n°7.4 - Attribution des avances sur les subventions 2019 aux écoles de musique structurantes 42

Rapport n°7.5 - Attribution des subventions 2018 au titre du fonds de soutien à l'investissement en matériel musical, instrumental et pédagogique 42

Rapport n°7.6 - Grandes Heures Nature : festival 2019 42

Rapport n°7.7 - Attribution d'un fonds de concours à la Ville de Besançon pour la réhabilitation et la modernisation de la piscine de Chalezeule 46

Rapport n°7.8 - Fonds « équipements sportifs » : attribution d'un fonds de concours à la Ville de Besançon 46

Rapport n°7.9 - Convention 2019 avec l'Office de Tourisme 46

Rapport n°7.10 - Demande de subvention pour le projet de réhabilitation de la base de loisirs d'Osselle 47

Rapport n°7.11 - Vote des tarifs 2019 du camping de Besançon Chalezeule 47

Rapport n°7.12 - Vote des tarifs du port d'agglomération pour 2019 47

Rapport n°7.13 - Demande de subvention pour les travaux de rénovation du quai de la halte fluviale de Deluz 48

Rapport n°7.14 - Grande Bibliothèque - Site Saint-Jacques - Transfert de domanialité publique entre le CHRU et la CAGB 48

Rapport n°7.15 - Projet de Grande bibliothèque : Composition du jury du concours de maîtrise d'œuvre - Conditions de dépôt des listes de la CAO spécifique 48

Rapport n°7.16 - Projet de Grande bibliothèque : Élection des membres de la commission d'appel d'offres pour le jury du concours de maîtrise d'œuvre 48

Commission n°02 : Mobilités 49

Rapport n°2.1 - Rapport 2017 des administrateurs de la Société Publique Locale Mobilités Bourgogne Franche-Comté (SPL MBFC) 49

Rapport n°2.2 - Avenant n°4 à la Délégation de Service Public des lignes du cœur d'agglomération du réseau de transport public Ginko - Déclenchement de l'option n°1 « Services vélo » 50

Rapport n°2.3 - Convention relative à la tarification combinée « Abonnement Bourgogne - Franche-Comté + », « TER + GINKO », et « Carnet de billets GINKO-TER-DIVIA » 52

Rapport n°2.4 - Convention relative à la tarification multimodale TER Ginko sur le périmètre du Grand Besançon 52

Rapport n°2.5 - Convention pour une tarification intermodale « Pass Bus Car » VBUS-MOBIGO-GINKO 52

Rapport n°2.6 - Convention relative à une tarification multimodale MOBIGO (ligne LR202)/GINKO sur le périmètre du Grand Besançon 52

Rapport n°2.7 - Autorisation de lancer et signer l'accord-cadre pour la gestion différenciée des espaces verts et naturels relevant de la compétence du Grand Besançon 52

Rapport n°2.8 - Autorisation de lancer et signer l'accord-cadre alloti pour l'entretien de l'éclairage public 52

Rapport n°2.9 - Autorisation de lancer et de signer l'accord-cadre alloti pour les travaux de génie électrique relevant de la compétence du Grand Besançon 52

Rapport n°2.10 - Autorisation de lancer et de signer l'accord-cadre alloti pour des travaux d'entretien courant de la voirie relevant de la compétence du Grand Besançon 52

Rapport n°2.11 - Transfert de compétences Voirie, parcs et aires de stationnement et signalisation - Convention de transfert de biens et de contrats entre les communes (hors Besançon) et la CAGB 53

Rapport n°2.12 - Convention de transfert de personnels, biens immobiliers, mobiliers et contrats de la Ville de Besançon vers la CAGB dans le cadre de la compétence Voirie 53

Rapport n°2.13 - Mise à disposition de services de la Ville de Besançon à la CAGB dans le cadre de la compétence Voirie 53

Rapport n°2.14 - Mise à disposition de services de la CAGB à la Ville de Besançon suite au transfert de personnels de la compétence Voirie 53

Rapport n°2.15 - Ressources budgétaires pour 2019 - Fixation de divers tarifs _____54

Rapport n°2.16 - Convention de mise à disposition des emprises de la voirie départementale pour la réalisation des pistes Champvans-les-Moulins et Champagney _____54

Rapport n°2.17 - Rapport annuel d'accessibilité 2017 _____54

Questions diverses _____54

Rapport n°9.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil _____54

Rapport n°9.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil _____55

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Conseil de Communauté Séance du lundi 17 décembre 2018

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, 1er Vice-Président, puis de Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h40.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 15/11/18

M. BAULIEU.- Bonsoir à tous. Je vous informe que le Président est retenu quelques instants à Micropolis pour une remise de prix par *l'Est Républicain*. Nombre d'entre vous le savent, nous sommes un certain nombre à avoir reçu une invitation. Le Maire de Besançon se devait d'y être au moins un instant. Il nous rejoindra dès que possible. J'adapterai un peu les examens des parties, puisque nous veillerons à examiner certains sujets sous sa présidence.

Je déclare la séance ouverte. Le quorum est vérifié. Concernant les excusés et les pouvoirs, je pense qu'il y aura beaucoup de similitudes avec la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) qui vient de se tenir. Néanmoins, je vais me plier à l'exercice. Sont excusés Dominique ROY (CCI), Marie-Guite DUFAY (Présidente de Région), Danielle DARD, Philippe GONON.

Les conseillers donnant pouvoir pour la séance du Conseil de Communauté de ce soir sont, pour toute la séance : Éric ALAUZET à Catherine THIEBAUT, Pascal BONNET à Jacques GROSPERRIN, Ludovic FAGAUT à Mina SEBBAH ; Claudine CAULET à Françoise PRESSE, Yves-Michel DAHOUI à Rosa REBRAB, Clément DELBENDE à Christophe LIME, Odile FAIVRE-PETITJEAN à Laurent CROIZIER, Myriam LEMERCIER à Danièle POISSENOT, Michel OMOURI à Christine WERTHE, Alain LORIGUET à Fabrice TAILLARD Gilbert PACAUD à Alain BLESSEMAILLE, Serge RUTKOWSKI à Jacques CANAL, Patrick CORNE à Jacky LOUISON, Daniel PARIS à Robert STEPOURJINE, Pierre CONTOZ à Jean-Yves PRALON, Philippe BELUCHE à Thomas JAVAUX, Jean-Marc BOUSSET à Florent BAILLY, Arnaud GROSPERRIN à Didier PAINEAU, Annick JACQUEMET à Pascal ROUTHIER, Yoran DELARUE à Jacques KRIEGER, André AVIS à Martine DONEY, Carine MICHEL à Nicolas BODIN, Yannick POUJET à Marie ZEHAF, Michel JASSEY à Gilles ORY, Pascal ROUTHIER à Yves MAURICE. Voilà l'ensemble des pouvoirs et des excusés.

S'agissant des risques de conflits d'intérêts, n'oubliez pas de les signaler si jamais des éléments n'avaient pas été repérés dans les rapports.

Dans cette séquence introductive, j'ai le plaisir, en votre nom à tous, d'accueillir une nouvelle commune résultant de la fusion de deux. Il s'agit de Fontain, qui regroupe les communes de Fontain et d'Arguel.

Madame le Maire, voulez-vous dire un mot sur le sujet ?

Mme DONEY.- Je ne le souhaite pas spécialement, mais il est vrai que nous sommes heureux de vous annoncer qu'au 1er janvier 2019, il n'y aura plus qu'une seule commune pour nos deux territoires.

Nous sommes d'autant plus heureux que nous avons travaillé sur ce projet très rapidement ces derniers temps. Toutefois, nous y avions pensé depuis un bon moment, et nous sommes contents que cela se soit concrétisé.

M. BAULIEU.- Bravo à vous. Meilleurs vœux et bon vent à compter du 1er janvier prochain. Pour poursuivre dans cette séance, y a-t-il un ou une volontaire pour assurer le secrétariat de séance ? Yves MAURICE. Merci.

Je vous invite à approuver le procès-verbal du Conseil du 15 novembre 2018, procès-verbal que vous avez reçu et que vous pouvez consulter. Y a-t-il des avis défavorables ou des abstentions sur ce PV ? Je n'en vois pas. Ce PV est donc validé.

Je vous propose de passer à l'examen des rapports. Comme je vous le disais précédemment, nous en traiterons certains en présence du Président. Je vous propose de passer aux rapports de la Commission n°05.

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Rapport n°5.1 - Programmation de droit commun 2018 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics

M. BAULIEU.- Y a-t-il des questions ou des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°5.2 - Convention intercommunale des attributions du Grand Besançon

M. STEPOURJINE.- Comme vous le savez, depuis les différentes lois nombreuses et variées, relatives au logement, à l'urbanisme et à la cohésion sociale, à la citoyenneté, notre EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) est chef de file pour tout ce qui concerne l'habitat et le logement. À ce titre, le Grand Besançon a dû mettre en place une Conférence Intercommunale du Logement (CIL), et notre structure a dû élaborer moult plans, chartes et conventions. La Convention Intercommunale des Attributions (CIA) est l'un des derniers documents s'appliquant pour une durée de trois ans, à l'ensemble des communes.

Relevons quelques objectifs de cette CIA :

- lutter contre la spécialisation sociale dans certains secteurs,
- accompagner et rechercher la meilleure mixité,
- simplifier les démarches des demandeurs de logements sociaux,
- mieux accueillir les demandeurs.

Les huit orientations en matière de politique du logement sont parfaitement décrites dans le document, mais surtout, suite à la demande de maires, nous avons mieux décrit le rôle des communes, synthétisé sous forme d'un organigramme en page 141. Cette procédure a été validée par l'État et par les bailleurs. Nous avons été obligés, même en dernier ressort, de modifier un peu le texte pour le rendre conforme à la loi ELAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) qui met encore en avant un peu plus le rôle des communes dans cette CIA. Nous vous invitons à vous prononcer sur cette convention.

M. BAULIEU.- Merci, Robert. Y a-t-il des interventions ou des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est approuvé, merci.

Rapport n°5.3 - Programme Local de l'Habitat 2013-2019 :
validation de la modification liée à l'extension du périmètre communautaire

M. STEPOURJINE.- Très simplement, suite à l'élargissement du périmètre du Grand Besançon et suite à une demande de l'État, nous avons entrepris une modification a minima de notre PLH (Plan Local de l'Habitat), et après les phases réglementaires de la procédure, nous vous proposons d'entériner cette modification.

M. BAULIEU.- Merci. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est approuvé, merci.

M. STEPOURJINE.- Si tu permets, Gabriel, je voudrais simplement dire un mot concernant le travail exceptionnel. Vous savez qu'actuellement, nous avons à reloger des gens de Brûlard, que nous avons également des relogements à faire suite aux travaux de démolition sur l'habitat Habitat 25 à Novillars et sur Chailloz, à Besançon. Je voudrais souligner ici le travail exceptionnel du groupe technique de relogement et des différentes MOUS (Mission de Maîtrise d'Œuvre Urbaine) encadrées par le CCAS de Besançon et par SOLiHA (Solidaire pour l'Habitat) de telle façon à ce que l'on évite de dire des choses assez désagréables comme celles que je peux lire dans certains journaux. Merci.

M. BAULIEU.- Merci pour cette précision. Nous passons au rapport n°5.4.

Rapport n°5.4 - Contrat de Ville - Conventions-cadres de partenariat 2019-2023
entre la Ville de Besançon, le CCAS de Besançon,
la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et
les Maisons de Quartier Associatives

Mme ROCHDI.- Merci. Je souhaite rappeler que quatre maisons de quartier associatives et quatre maisons de quartier municipales sont implantées sur le territoire bisontin dans des quartiers intégrés au Contrat de Ville. Ces structures bénéficient de l'agrément « centre social » de la CAF du Doubs. Chacune de ces structures intervient dans un quartier « politique de la ville ». Elles contribuent ainsi directement par des actions et services de proximité, à l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Le Grand Besançon, à travers sa compétence Politique de la ville, contrat de ville, subventionne chaque année des actions mises en place par ces structures à travers l'appel à projets. Un conventionnement pluriannuel est en cours de renouvellement avec les structures associatives.

Il est donc proposé que le Grand Besançon soit signataire de ce conventionnement. Cette convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la CAGB, la Ville, le CCAS et les structures s'accordent dans l'objectif commun de contribuer à la mise en œuvre d'un projet de développement social sur le territoire d'intervention de l'association.

M. BAULIEU.- Merci. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté. Nous passons aux rapports de la Commission n°06.

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

Rapport n°6.1 - Modification du Règlement intérieur
du Conseil de Développement Participatif (CDP)

M. BAULIEU.- Merci, Robert. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.2 - Commune de Chemaudin-et-Vaux - Plan Local d'Urbanisme du territoire de l'ancienne commune de Vaux-les-Prés - Modification simplifiée n°3 - Approbation après mise à disposition

M. BAULIEU.- Merci, Robert. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.3 - Commune des Auxons - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation

Rapport n°6.4 - Commune de Geneuille - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation

Rapport n°6.5 - Commune de Châtillon-le-Duc - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation

Rapport n°6.6 - Commune de Chevroz - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation

Rapport n°6.7 - Commune de Devecey - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation

Les rapports n°6.3 à 6,7 sont présentés conjointement.

M. BAULIEU.- Il y aura une présentation par Catherine BARTHELET des rapports n°6.3 à 6,8, puisqu'il s'agit d'une démarche multicommunale – c'est ainsi qu'il faut la qualifier – et nous statuerons ensuite.

Mme BARTHELET.- Merci. Il s'agit d'arrêter, ce soir, plusieurs PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) qui ont démarré ensemble, à savoir ceux de Châtillon-le-Duc, Chevroz, Devecey, Geneuille, les Auxons, et un peu après, Velesmes-Essarts. Les communes de Châtillon-le-Duc, Chevroz, Devecey, Geneuille et les Auxons, de même que Cussey-sur-l'Ognon ont engagé ensemble entre 2009 et 2011 une démarche multicommunale d'élaboration ou de révision de leurs documents d'urbanisme. Pour Cussey-sur-l'Ognon, nous verrons cette démarche un peu plus tard, car au moment du transfert de la compétence, la commune n'avait pas arrêté son PLU. Le travail se poursuit. Nous verrons cela dans une autre séance. Le travail est en cours.

Cette démarche est née des mutations importantes du secteur nord de notre Agglo avec, pour mémoire :

- la création de la LGV,
- la construction de la gare de Besançon Franche-Comté TGV,
- l'aménagement de la ZAC Nouvelle Ère,
- la mise en deux fois deux voies de la RN 57,
- etc.

Cette démarche répond aussi de la volonté des élus du secteur de travailler ensemble à la cohérence de leur développement sur cette portion de territoire qui rassemble une richesse environnementale très importante, avec des milieux et des espèces à protéger, mais aussi des risques naturels liés au sous-sol ou à l'Ognon. Ils ont donc tenu compte de tous ces éléments dans leurs documents. Ainsi, nous arrivons aujourd'hui avec une nouvelle phase d'arrêt des PLU pour les communes citées, avec des axes de projets communs par rapport à l'aménagement du PADD (Projet d'Aménagement de Développement Durable).

Le premier axe vise, pour toutes les communes, à prendre en compte les enjeux supra-communaux que je viens d'évoquer. Le deuxième axe est consacré à un développement urbain, équilibré et maîtrisé, avec une volonté d'avoir une vraie diversification de l'offre de logements.

Les communes s'inscrivent pleinement dans le respect des densités minimales fixées par le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et ont des objectifs de production de logements, dont des logements conventionnés. Cela représente :

- pour Châtillon-le-Duc, sur 17 ans, 171 logements, dont 50 conventionnés,
- pour Chevroz, sur 17 ans, 25 logements,
- pour Devecey, sur 12 ans, 154 logements, dont 43 conventionnés,
- pour Geneuille, sur 16 ans, 151 logements, dont 34 conventionnés,
- pour Les Auxons, sur 15 ans, 334 logements, dont 95 conventionnés.

Nous pouvons noter que plusieurs communes sont d'ailleurs allées au-delà de la densité demandée, et cela, uniquement par leur volonté. Par exemple, pour Les Auxons, la densité moyenne est de 24,6 logements par hectare pour une densité demandée de 16 dans le SCoT. Les axes 3 et 7 concernent le développement des commerces, services, équipements et des entreprises à l'échelle des secteurs. Les axes 4 et 5 permettent la mise en valeur de l'environnement naturel, la protection des paysages – il y a des chartes paysagères faites sur certaines communes – des corridors écologiques et de l'agriculture. Les axes 6 et 8 prennent en compte les risques naturels et les questions de mobilité.

La phase 2 de concertation s'est déroulée tout au long de la procédure, car c'est aussi ce que nous présentons ce soir dans le bilan de la concertation, avec de nombreuses réunions publiques, des informations transmises aux habitants qui ont pu s'exprimer, solliciter les collectivités pour plusieurs et différentes demandes et observations que nous ne listerons pas ce soir. Une fois ces PLU arrêtés, ils seront transmis pour avis aux personnes publiques associées pendant trois mois. Les enquêtes publiques devraient avoir lieu en avril/mai pour une approbation à nouveau en Conseil Communautaire à la rentrée.

Je pense que nous pouvons souligner la bonne collaboration entre le Grand Besançon et les communes qui ont repris ces procédures qui étaient déjà à des stades avancés, entre chacune des communes et des élus municipaux, afin d'apporter les ajustements nécessaires demandés en particulier par l'État, sans trahir, bien sûr, le choix des élus et de tout le travail qu'ils avaient fait auparavant, et cela malgré le changement de cabinet d'urbanisme que nous avons dû opérer. Ce n'est pas pour mettre la pression dans la réponse, mais je pense que cette fois, les élus ont vraiment hâte de voir leurs projets aboutir, puisque cela fait presque dix ans maintenant que les procédures sont engagées. Je pense qu'ils seraient heureux que nous puissions terminer.

M. BAULIEU.- Merci. Il s'agit là de la présentation des rapports n°6.3 à 6,7. Nous reviendrons au rapport n°6.8 ultérieurement concernant Velesmes-Essarts. Y a-t-il des observations sur ces rapports ?

Mme PRESSE.- Cette démarche multicommunale n'entre-t-elle pas en compétition avec la démarche PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) qui se mettra en place sur le territoire ? J'ai bien compris que c'était une concertation à l'intention de plusieurs communes qui travaillaient ensemble. Comment cela sera-t-il articulé avec le PLUi ?

Mme BARTHELET.- D'une manière générale, tout ce qui a été fait par les communes sera valorisé dans le PLUi. C'est bien ce que nous expliquons en Comité de Secteur en ce moment. Bien entendu, toutes les études environnementales, tout le travail capitalisé dans chaque commune, et d'autant plus sur ces PLU qui viennent d'être approuvés ou qui le seront. Quand nous élaborerons vraiment le PLUi, bien sûr, nous en tiendrons compte. Cela veut dire justement que nous ne referons pas, par exemple, toutes les études environnementales déjà produites et qui sont récentes, que nous nous inspirerons de ce qu'ils ont déjà fait en matière de trame verte et bleue, de communication entre les communes, et que nous respecterons leur travail, bien évidemment.

M. BAULIEU.- Merci.

Mme PRESSE.- J'ai une autre question. Nous y reviendrons lorsque l'on parle de la charte de gouvernance, mais dans le PLUi, on doit aller assez finement sur l'interrogation jusqu'à l'habitant. Dans cette démarche multicommunale, est-on allé jusqu'à cette étape de concertation de l'habitant, ce qui est une obligation du PLUi ?

Dans la charte de gouvernance, je voulais y revenir, mais j'attends que le Président soit là, car nous avons un problème plus général pour concerter dans plusieurs schémas qui nous sont imposés de façon réglementaire,. Il y a le PLUi, bien sûr, mais le Plan Climat qui démarre aussi et qui est en révision, où l'on doit aller jusqu'à l'habitant. Pour l'instant, nous n'avons prévu, dans notre charte de gouvernance, que d'aller assez finement tout de même jusqu'aux secteurs, les élus locaux étant les relais des opinions sur les secteurs, mais pas les habitants.

Mme BARTHELET.- Pour le PLU multicommunal, pour toutes les communes dont nous venons de parler, et pour Cussey-sur-l'Ognon qui va poursuivre son travail, comme je viens de le préciser, ils ont animé des réunions publiques à l'attention des habitants, diffusé des informations dans leurs journaux communaux pour essayer de faire en sorte d'avoir une collaboration et une coproduction la plus large possible. Par rapport au PLUi, nous sommes en ce moment en Comité de Secteur. Nous ne sommes pas encore venus dans celui de Besançon, cela se fera juste après la rentrée. Nous évoquons justement comment ce sera animé, comment nous parlerons directement. Dans ta question, il y a la partie concernant ce qui va reposer sur les conseillers communautaires, leur engagement dans le Comité de Secteur et comment ils vont pouvoir redonner l'information en Conseil Municipal. C'est déjà une lourde responsabilité d'avoir ce rôle pivot à la fois de nourrir le Comité de Secteur et de ramener l'information.

Nous avons beaucoup parlé de la façon, dont on devrait absolument faciliter cette communication avec des comptes rendus, des synthèses faciles, vulgarisées, pour aider un peu cette façon de faire participer et de traduire les informations que l'on aura validées en instance supérieure. On a bien évidemment parlé de la concertation avec les habitants. On a évoqué, par exemple, la possibilité d'avoir en plus des réunions traditionnelles, qui seront peut-être faites par plusieurs communes pour éviter la surmobilisation des équipes aussi, la possibilité d'avoir des expositions itinérantes avec kakémonos pour essayer de vulgariser tout ce langage de l'urbanisme qui n'est tout de même pas très simple.

J'ai accompagné quelques réunions publiques, par exemple à Velesmes-Essars ou aux Auxons. On prévoit toujours au départ une grande partie de l'intervention pour expliquer le cadre dans lequel on travaille. Il est vrai qu'en urbanisme, ce n'est pas évident, car il faut déjà se replacer par rapport au SCoT, au SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), expliquer tous les schémas, toute la façon dont on va travailler avant d'arriver au document de la commune. Oui, c'est très bien envisagé, et justement, dans les Comités de Secteur, nous recueillons l'avis des élus sur cette thématique aussi.

M. BAULIEU.- Merci pour ces indications. Nous y reviendrons peut-être tout à l'heure, Françoise, mais tu peux être rassurée. Concernant la question d'intégrer au règlement intérieur, ce qui est la transposition de ce qui peut l'être de la charte de gouvernance, comme tu l'as très justement souligné, nous mettons en évidence que dans cette agglomération, nous mettons en place des organes très déconcentrés de participation des élus. Des élus communautaires et municipaux seront directement impliqués. Mais, cela ne fait en rien obstacle à toutes les démarches telles que celles jusqu'à ce jour conduites dans une ville ou dans des communes à organiser au niveau d'une agglomération si telle ou telle démarche, dont certaines que tu as citées, le requiert. C'est le cas du PLUi, du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial). Il n'y a pas d'opposition dans la démarche ou dans la méthode entre ce qui est organisé dans la charte et qui sera transposé dans le règlement intérieur, et la nécessité d'aller auprès de l'habitant avec les différents supports possibles que nous connaissons aujourd'hui.

Je crois que Catherine BOTTERON voulait aussi intervenir.

Mme BOTTERON.- Merci. Pour compléter les propos de Catherine BARTHELET et pour répondre à Françoise PRESSE, cette démarche multicommunale a été initiée il y a de nombreuses années. Cela fait 10 ans que nous sommes sur le métier. Elle a été initiée au départ par les communes autour d'un projet de territoire autour de la gare LGV (Les Auxons, Geneuille, Cussey-sur-l'Ognon).

Ensuite, ce sont associées les communes de Devecey, Chevroz, Châtillon-le-Duc, puisque nous avions tous un intérêt à travailler ensemble sur un projet de territoire. C'est donc bien antérieur à la démarche du PLUi. Nous ne sommes absolument pas en concurrence. C'était tout à fait novateur, puisqu'il est intéressant de travailler ensemble pour connaître, sur nos territoires, les différentes implantations en limite de territoire où se situent les zones d'activités économiques, les zones d'habitats, comment on circule.

Tout ceci a fait également l'objet de travaux dans le cadre du SMICS. Certes, il a été dissout, mais un travail a été fait en partenariat avec d'autres collectivités, avec la Région, le Département, les Chambres de Commerce, la Communauté d'Agglomération. Nous ne sommes donc pas sur une mise en concurrence, mais il y a des travaux, et nous le souhaitons fortement, qui ont été produits et qui sont une source tout à fait importante pour apporter des éléments dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

M. BAULIEU.- Merci. Avez-vous d'autres interventions sur ces rapports n°6.3 à 6,7 ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix.
Concernant le rapport n°6.3, y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est approuvé.
Concernant le rapport n°6.4, y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est approuvé.
Concernant le rapport n°6.5, y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est approuvé.
Concernant le rapport n°6.6, y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est approuvé.
Concernant le rapport n°6.7, y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est approuvé.

Rapport n°6.8 - Commune de Velesmes-Essarts - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation

Mme BARTHELET.- L'élaboration du PLUi était prescrite en 2015 par la commune de Velesmes-Essarts. L'approbation est prévue en septembre 2019 après la consultation des personnes publiques associées et l'enquête publique. Nous en sommes ce soir au stade de l'arrêt. Le projet de développement a été décliné dans les axes du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), mais je ne voulais peut-être pas revenir dessus, car je l'ai déjà présenté en Conseil Communautaire le 29 juin dernier.

Pour mémoire, la commune prévoit la création de 29 logements localisés principalement « en dent creuse » d'ici 2035. Il faut noter que pour cette commune, c'est un effort très important, car au cours de la dernière décennie, 10,51 hectares ont été consommés, dont 5 hectares en zone d'activités économiques. Pour la prochaine période, seul 1 hectare est prévu en extensif. Je pense que l'élu de Velesmes-Essarts souhaiterait que je dise que le choix a été difficile à expliquer à la population. Je parlais tout à l'heure des efforts de pédagogie importants à mener pour expliquer nos documents-cadres. Cela nous permet aussi de voir les effets du SCoT très clairement sur les communes et à quel point cela nous oblige à travailler « en dent creuse » et à pouvoir vraiment préserver ces terres agricoles.

La concertation avec la population a permis de faire émerger des considérations environnementales, car en réunion publique, c'est aussi la bonne surprise. En effet, nous avons eu beaucoup d'interrogations et de souhaits de préservation des cours d'eau. Il y a eu des interrogations sur les milieux naturels. Des ajustements ont été faits par le biais des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) pour adapter certaines modalités d'urbanisation, des hauteurs et des formes urbaines, à la suite de cette concertation.

M. BAULIEU.- Merci. Avez-vous des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°6.9 - Commune de Serre-les-Sapins - Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée n°3 - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public

M. BAULIEU.- Je ne dirai rien de plus que le titre, et je ne prendrai pas part au vote, bien évidemment. Il n'y a pas de présentation en séance. Avez-vous des questions ou des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est approuvé, merci.

Rapport n°6.10 - Subvention au Pôle des Microtechniques dans le cadre du Hacking Health

M. BAULIEU.- Avez-vous des questions à l'adresse du rapporteur Pascal CURIE ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Je vous propose de passer au rapport de la Commission n°08.

Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

Rapport n°8.1 - Eau et Assainissement - Tarifs 2019

M. LIME.- Ces tarifs ont été présentés sur l'ensemble des secteurs. Globalement, nous allons vers une harmonisation des tarifs que vous connaissez, au 1er janvier 2028 de 3,30 €, ce qui, pour l'instant, semble atteignable sans trop de difficultés. Nous avons de nouveau augmenté légèrement la capacité d'investissements que nous avions programmés autour de 100 M€, qui sera finalement d'environ 130 M€, ce qui nous permettra de réaliser un certain nombre de travaux. Vous avez la mise en place du tarif durable sur pratiquement l'intégralité des collectivités, en sachant que nous avons quelques discussions avec certains délégataires un peu réticents à mettre une nouvelle tarification. Il y aura encore des négociations demain. Nous vous tiendrons au courant en cas de difficultés persistantes. Vous avez également une régularisation tarifaire, car nous nous étions trompés sur la commune d'Amagney. Il y a ainsi une rectification pour rembourser les usagers. Il est hors de question qu'ils soient pénalisés par une erreur de tarification.

L'ensemble des autres tarifs ne bouge pas. Tout a été présenté, soit en Bureau, soit en Comité de Secteur. Je rappelle que les correspondants Eau et Assainissement sont invités demain à Micropolis, car cela fait partie de la liaison que nous aurons. À partir de demain, nous nous appuierons sur ces correspondants pour avoir le meilleur contact avec les collectivités et éviter quelques difficultés de liaison que nous avons pu rencontrer cette année justement avec certaines mairies.

M. BAULIEU.- Merci. Avez-vous des questions ou des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°8.2 - Commune des Auxons - Projet de zonage d'assainissement

M. BAULIEU.- Avez-vous des questions ou des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°8.3 - Commune de Geneuille - Projet de zonage d'assainissement

M. BAULIEU.- Avez-vous des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°8.4 - Commune de Châtillon-le-Duc - Projet de zonage d'assainissement

M. BAULIEU.- Avez-vous des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°8.5 - Commune de Chevroz - Projet de zonage d'assainissement

M. BAULIEU.- Avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°8.6 - Commune de Devecey - Projet de zonage d'assainissement

M. BAULIEU.- Merci. Avez-vous des observations ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°8.7 - Modification des statuts
du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO)

M. BAULIEU.- Avez-vous des questions à poser au rapporteur Denis JACQUIN ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

D'après les indications dont je dispose, nous devrions passer aux rapports de la Commission n°04.

Commission n°04 : Développement durable

Rapport n°4.1 - Transfert de la compétence Concession de la distribution publique de gaz -
Mise à disposition de biens - Transfert des ressources et de charges

M. BAULIEU.- Il y a une présentation en séance. Vous savez que cela fait partie des transferts au 1er janvier prochain. Bien évidemment, sur le rappel du cadre juridique des transferts de compétences, que nous retrouvons d'ailleurs dans chaque rapport de cette nature, nous avons la nécessité de mettre à disposition les biens attachés à la compétence Concession de la distribution publique de gaz et au transfert des contrats. Cela concerne bien évidemment les réseaux de nos communes. Par ailleurs, sur un plan financier, cela concernera la redevance annuelle perçue par les communes. S'agissant des transferts de personnels, un agent de la Ville de Besançon attaché à cette compétence sera transféré à la CAGB. Il y a une conséquence sur les syndicats, six communes membres de la CAGB ayant confié l'exercice de la compétence Concession de la distribution publique de gaz au SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) de Boissières. À compter du 1er janvier 2019, la CAGB se substituera au SIVOM pour l'exercice de cette compétence qui sera retirée des statuts du SIVOM.

Les projets de conventions sont joints en annexe, comme pour les autres rapports de cette nature. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des avis contraires ? Je compte 1 abstention. C'est adopté.

Rapport n°4.2 - Transfert de la compétence Réseau de chaleur ou de froid urbains -
Mise à disposition de biens - Transfert de ressources et de charges

M. BAULIEU.- Mêmes raisons, mêmes traitements sur la procédure et sur les conséquences juridiques, à la différence près que ce transfert concerne à ce jour la commune de Besançon. À titre d'information, il y a un projet de réseau de chaleur à Novillars qui rentrera dans la compétence intercommunale. Il y a bien évidemment dans ce transfert une mise à disposition des biens

immobiliers et mobiliers, des contrats et conventions, des personnels concernés. L'agent affecté au service assurant la compétence Réseau de chaleur de la Ville de Besançon est ainsi transféré au 1er janvier 2019. Vous avez également l'ensemble des autres indications, de même que pour les emprunts transférés à la CAGB sur le budget annexe Chauffage urbain. Il y aura par ailleurs une délibération précisément sur la création de ce budget annexe.

Avez-vous des observations sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°4.3 - Modalités de transfert de la compétence relative à la distribution publique d'électricité au 1er janvier 2019 - Désignation de représentants dans les syndicats

M. BAULIEU.- Il s'agit du même principe de transfert, mais un peu différemment, puisque nous étions déjà en présence de syndicats, soit intermédiaires, soit directement pour ce qui concerne la Ville de Besançon, puisque nous étions tous adhérents au SYDED (Syndicat mixte d'Énergies du Doubs) qui demeure, bien évidemment. Le changement est que nous shuntons nos syndicats respectifs par l'intermédiaire desquels nos communes adhéraient au SYDED.

Les conséquences pour nos communes sont qu'au lieu que le transfert déjà effectué le soit par structure intermédiaire, le Grand Besançon se substitue désormais directement aux communes dans ces compétences et il rejoint le SYDED. Il convient donc d'y désigner nos représentants. Vous en avez la liste dans vos rapports. J'indique les modalités de désignations : selon les dispositions du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil « peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ». Pour la désignation de ces représentants, il est proposé d'appliquer ces dispositions.

Sur le rapport en tant que tel, y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des avis contraires au contenu du rapport ? Je compte 1 abstention. C'est adopté, merci.

Pour procéder à ces désignations, quelqu'un demande-t-il le vote à bulletin secret ? Il n'y a personne. Je vous remercie. Nous pouvons procéder par vote simple. Vous avez la liste des titulaires et des suppléants sous les yeux. Il n'est donc pas indispensable que je la lise. Ces personnes représenteront l'ensemble du territoire du Grand Besançon au SYDED à partir du 1er janvier prochain. Je nous invite à les élire avec enthousiasme. Je demande aux membres favorables à cette liste de bien vouloir lever la main. Je ne vais pas les compter, mais nos délégués seront élus avec le soutien de l'assemblée. Y a-t-il des voix contraires ou des abstentions ? Je compte 1 abstention. Merci beaucoup. Bon travail à tous ces élus.

Rapport n°4.4 - Protocole d'accord pour l'amélioration de la gestion des déchets sur le quartier de Planoise entre les bailleurs sociaux, l'Union Sociale de l'Habitat et les partenaires, le SYBERT et la Ville de Besançon

M. BAULIEU.- Je donne la parole à Françoise PRESSE pour la présentation en séance.

Mme PRESSE.- Je présente ce rapport, mes collègues Pascal DUCHEZEAU et François LOPEZ étant empêchés. Certains ajustements interviendront sur la grille tarifaire prévue. Nous en discuterons ultérieurement dans le rapport n°1.1.2 sur les tarifs. Il a été proposé dans les réajustements un certain nombre de choses, dont un protocole d'accord pour l'amélioration de la gestion des déchets sur le quartier de Planoise entre les bailleurs sociaux, l'Union Sociale de l'Habitat (USH) et les partenaires, le SYBERT et la Ville de Besançon. Dès la mise en œuvre de la redevance incitative, le Grand Besançon a mis en place une équipe dédiée à l'appropriation de la redevance en habitat collectif, puisque nous y avions constaté certains problèmes. Ceci s'est fait grâce à l'Europe et se fait maintenant grâce au soutien de l'ADEME.

Au-delà de la poursuite de ces actions de sensibilisation en habitat social collectif, il est proposé un protocole d'amélioration de la gestion des déchets sur ce quartier. Ceci se fait à l'occasion de la nouvelle organisation de la collecte, nouvelle organisation touchant tout le territoire par ailleurs, pour :

- diminuer les déchets résiduels produits, car ils peuvent être très importants sur ce quartier,
- maîtriser le montant de la redevance acquittée,
- améliorer le cadre de vie des habitants.

Vous trouverez dans les différents documents annexes la liste des programmes d'actions permettant à tous les habitants du quartier de disposer des prérequis pour gérer correctement leurs déchets. Le premier acte de ce protocole est l'entrée et la sortie des bacs le jour de la collecte dans le cadre de la nouvelle organisation, ceci pour éviter les apports extérieurs qui impactaient beaucoup le geste de tri sur ce quartier. Si ce dispositif nous convient, nous en ferons une évaluation et nous pourrons le déployer sur d'autres quartiers, évidemment, en habitat collectif.

M. BAULIEU.- Merci. Y a-t-il des observations sur ce rapport ?

M. LIME.- Nous n'allons pas refaire le débat que nous avions fait un peu en anticipation la dernière fois, lors de la dernière séance.

M. BAULIEU.- D'autant plus qu'il y aura un rapport sur les déchets.

M. LIME.- Oui, et il concerne pleinement ce domaine. Je voudrais simplement rappeler un point concernant les grands axes. Nous sommes très satisfaits que nous mettions un certain nombre de moyens sur l'habitat collectif, sur un quartier conjuguant malheureusement de nombreuses difficultés. L'objectif est également de généraliser sur l'ensemble des quartiers, voire sur l'ensemble des collectifs. En effet, nous nous apercevons que de temps en temps, nous avons aussi dans des petits collectifs, des familles à qui ont fait des accès à la propriété, mais qui ont quelques difficultés aujourd'hui à pouvoir assumer l'ensemble de leurs charges. L'idée de l'étendre à d'autres quartiers nous convient bien. Je rappelle que l'idée est d'accompagner sur quelque chose de difficile dans l'habitat collectif. Nous voyons bien que la redevance incitative a eu des effets très importants et très positifs en termes environnementaux, tout particulièrement sur les maisons individuelles, avec des baisses relativement importantes des déchets résiduels. En collectif, les difficultés sont liées à la structure même du bâtiment.

Je vais prendre trois exemples. Premièrement, quand vous êtes responsables d'un résultat, ce n'est pas obligatoirement très facile lorsque vous êtes 250, 30 ou tout seul. Deuxièmement, la structure même d'un bâtiment peut amener à ce que la collecte soit compliquée. On prend souvent les vide-ordures existant aujourd'hui encore dans certains bâtiments, mais on sait que ces systèmes ne sont pas incitateurs à la responsabilisation dans le cadre de l'économie au niveau de l'environnement. Troisièmement, lorsque vous êtes individuels, tous les quatre mois, vous voyez immédiatement la conséquence en termes de poids et de finances. La difficulté dans le logement collectif est que l'on régularise les charges une année après, c'est-à-dire que des charges sont provisionnées, on régularise en fin d'année, et parfois, pour déterminer dans les coûts des charges le coût des ordures ménagères, c'est extrêmement compliqué, car en général, vous regardez le coût général des charges dans lequel il n'y a pas que les ordures ménagères.

Par exemple, vous pourriez baisser les ordures ménagères d'un côté, mais il suffit d'une augmentation sur le chauffage pour que la conséquence sur le prix payé dans la globalité des charges n'apparaisse absolument pas. L'idée n'est pas d'opposer l'individuel au collectif, mais d'accompagner plus le collectif en fonction de ses difficultés pour qu'il obtienne les mêmes résultats que l'individuel. Je crois que c'est important dans l'état d'esprit de bien démontrer cela. L'idée n'est donc pas d'opposer l'un à l'autre, mais d'accompagner en fonction de certaines difficultés, pour arriver au même résultat environnemental et en termes financiers. Les exemples cités étaient peut-être un peu excessifs, mais aujourd'hui, dans des situations de pauvreté sur certains secteurs, avoir des prix trois ou quatre fois supérieurs par l'habitant est intolérable, et cela pourrait remettre en cause l'état d'esprit même de la redevance. Il faut donc véritablement travailler très fortement sur ces éléments pour avoir de l'acceptabilité, des résultats environnementaux et pour ne pas peser en termes de coûts.

Pour nous, ce qui est proposé ce soir va dans le bon sens et doit être étendu sur l'ensemble de l'habitat collectif, ce dont nous ne doutons pas de la part de la Direction Générale des Déchets (DGD).

M. BAULIEU.- Merci. Je voudrais te rassurer. Le dossier en est là, car en pilotant le dossier sur les déchets, nous avons vu tous les avantages que nous pouvions collectivement retirer de notre dispositif, notamment incitatif et nos systèmes de collecte, de tri. À tous égards, je pense qu'après tout, ne soyons pas trop modestes : nous pouvons nous féliciter tous de ce travail, de ces orientations et de cette mise en œuvre.

En pilotant un système, il s'agit de voir où il conduit, ses incidences tout à fait positives que je viens de résumer, et de voir éventuellement les inconvénients qu'il présente ou quelques aspects pervers. Lorsque nous avons suivi le tableau de bord financier, nous avons mis le doigt sur le problème, y compris en allant sur le terrain, pour essayer de caractériser aussi les difficultés. Il m'est déjà arrivé de le dire, y compris sur Planoise, puisque nous parlons de Planoise en termes de premier secteur de mobilisation de tous les acteurs réunis dans cette convention, et c'est tout à fait encourageant : nous pouvons voir les résultats de nouveaux dispositifs, là où il y a eu du renouvellement urbain. Nous nous trouvons ainsi avec des immeubles un peu moins importants où il y a de la sédentarisation, des espaces clos, des locaux quelquefois extérieurs aux immeubles, mais sécurisés, adaptés, suffisamment vastes, faciles d'accès. Nous avons donc un bon qualitatif immédiat en matière de résultats. D'une certaine manière, on saurait presque ce qu'il faut faire.

Il est vrai que sur les plus grosses unités, c'est un peu difficile, mais lorsque l'on arrive à réunir l'ensemble de ces éléments, on progresse très, très rapidement, et on le voit également dans de petites unités, où les locataires se responsabilisent entre eux. Nous avons pu le voir sur le terrain. Cela augure donc bien de ce que nous pouvons faire, mais il est vrai qu'il faut le faire à grande échelle. Merci à tous ceux qui s'impliquent et qui soutiennent la démarche. C'est aussi tout simplement la mise en évidence d'un problème et la mise en œuvre de certains moyens pour le résoudre dans le sens d'une progression collective pour que chacun s'y retrouve.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des avis contraires ? Je n'en vois pas. C'est adopté à l'unanimité, merci.

Rapport n°4.5 - Soutien financier de CITEO au programme de modernisation des dispositifs de collecte des déchets ménagers recyclables au centre-ville de Besançon

M. BAULIEU.- Il n'y a pas de présentation en séance. Y a-t-il des observations ou des questions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ou des avis contraires ? Je n'en vois pas. C'est adopté, je vous remercie.

Rapport n°4.6 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » -
Attribution de fonds de concours aux communes de
Fontain, Gennes et Serre-les-Sapins

M. BAULIEU.- Y a-t-il des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le soumets aux voix. Y a-t-il des abstentions ou des avis contraires ? Je n'en vois pas. Bien évidemment, je n'ai pas pris part au vote. C'est adopté.

Rapport n°4.7 - Fonds « Centres de village » -
Attribution d'un fonds de concours à la commune de Noironte

M. BAULIEU.- Y a-t-il des questions ou observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ou des avis contraires ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci. Je vous propose d'en venir aux rapports de la Commission n°03.

Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Rapport n°3.1 - Enseignement supérieur et Recherche – Subvention ENSMM - Bourses mobilité internationale entrante

M. BAULIEU.- Le rapporteur est Marcel FELT. Il n'y a pas de présentation en séance. Y a-t-il des observations sur ce rapport ?

M. LIME.- Concernant l'Université, il y a eu en Bureau une présentation de la situation un peu compliquée de la COMUE (Communauté d'Universités et d'Établissements) aujourd'hui. Je pense que ce serait bien que le Vice-Président nous fasse un point. Je pense que l'Université est pour tout le monde un élément majeur pour l'avenir de notre Agglomération. Les difficultés inquiètent la population, nous aussi, tout le corps enseignant avec tout ce que cela peut comporter. Il ne semble pas qu'au vu des informations que nous pouvons avoir de la part de la presse, il y ait un apaisement de la part de certains protagonistes aujourd'hui.

M. BAULIEU.- Merci. Je vais donner la parole à Dominique SCHAUSS qui va nous apporter tous les éclairages possibles.

Néanmoins, il est sûr que notre engagement auprès de l'Université et de l'Enseignement supérieur est total. Vous connaissez les étapes essentielles que nous avons franchies en tant que Grand Besançon et avec la Région dans le cadre du contrat métropolitain, pour ne parler que de cela, récemment, mais avec toutes les mobilisations auprès des différentes instances de l'Enseignement supérieur.

M. SCHAUSS.- Merci. Je ne dirais pas que la situation se détériore comme c'est laissé entendre par Christophe LIME. Le Président de la COMUE, comme indiqué lors du dernier Conseil Municipal, et comme relayé par la presse, a démissionné avec son équipe rapprochée. Aujourd'hui, un administrateur provisoire a été nommé, son nom est connu. Il s'agit de Monsieur Luc JOHANN. Au nom du Président, j'ai immédiatement, sollicité un rendez-vous pour le rencontrer.

M. BAULIEU.- Dominique, nous ne sommes pas en débat sur le rapport. Cette remarque de forme a son importance, mais dans le rapport en question, tu ne peux pas intervenir compte tenu des responsabilités que tu exerces. Une question a été posée sur l'Université. Je le dis formellement pour que ce soit précisé dans le procès-verbal : nous avons suspendu le débat sur le rapport n°3.1, et nous écoutons un propos d'information de notre représentant à l'Université Dominique SCHAUSS. Tu peux poursuivre.

M. SCHAUSS.- Merci. Je poursuis. Il est vrai que la situation est tendue, mais je ne pense pas qu'il faille non plus l'amplifier. À la base, les chercheurs des différents établissements travaillent bien ensemble. Ils participent à la construction de la COMUE et du projet I-SITE. Il ne faut pas non plus développer un sentiment et une ambiance par trop anxiogène. L'administrateur provisoire est nommé. Ne connaissant pas sa lettre de mission, je ne peux pas en dire plus, mais toute disposition est prise pour que cette situation ne se détériore pas au-delà de ce que nous connaissons.

M. BAULIEU.- Merci pour cette communication.

M. LIME.- Je voudrais de nouveau intervenir sur le même thème.

M. BAULIEU.- Nous sommes donc toujours en dehors du débat. Je laisse pour l'instant de côté le rapport n°3.1. Nous échangeons sur l'enseignement supérieur.

M. LIME.- Ce que tu viens de dire est une bonne chose. Nous sommes tous persuadés que l'Université est primordiale pour l'avenir de Besançon et de son Agglomération. Nous allons y mettre certains moyens. Je ne veux pas être anxiogène, mais lorsqu'il y a la démission du Président, de tout le Bureau, qu'un administrateur provisoire est nommé et que l'on nous dit que nous faisons de la sinistrose, ce n'est pas du tout le sentiment que nous pouvons avoir. Je ne veux pas du tout mettre de sinistrose dans certaines choses, mais il y a tout de même une très grande inquiétude.

D'après les quelques éléments que j'ai de la part du corps enseignant, quel que soit le secteur, il y a une très grande inquiétude, une très grande tension. Je ne l'évoquerai pas sur des comparaisons en termes d'université, car je pense que c'est largement au-delà de cela sur un certain nombre de dispositifs, certains résumant cela par une concurrence entre Besançon et Dijon. Nous avons vu que les élus et le Président de l'Agglomération étaient intervenus sur cette disposition en disant qu'il fallait mettre de l'ordre pour aller dans le bon sens.

Je peux t'assurer que dans le corps enseignant, il y a aujourd'hui une véritable angoisse de ce qu'il va se passer. Sans tomber dans la sinistrose, j'ai trouvé la présentation très légère sur la situation qui nous est remontée de la part du terrain des universitaires. Néanmoins, je ne voudrais pas insister.

M. SCHAUSS.- Puisqu'il y a plusieurs prises de parole, je répondrai globalement.

M. GROSPERRIN.- Merci. Je voudrais aller dans le même sens que Christophe LIME. Depuis de longs mois, j'avais alerté en Conseil Communautaire sur ce qui allait se passer. Je n'étais pas un oiseau de mauvais augure, mais ayant rencontré la ministre de l'Enseignement supérieur, j'avais eu le sentiment que dès le départ, ils avaient des avis très clairs et très transparents dans le rôle, et surtout dans la volonté de sortir de ces difficultés par le haut. J'entends bien qu'il y ait des signaux d'alerte. Certains disent qu'il ne faut pas rentrer dans une situation anxiogène, d'accord, mais il faut tout de même en parler. Je sais que vous prenez parfois des précautions pour en parler, car vous craignez que les choses s'alourdissent et que la presse en fasse écho. Je crois qu'à un moment donné, c'est l'endroit pour en parler.

L'administrateur provisoire arrive véritablement demain. J'ai eu des informations qui vont dans le sens des propos de Monsieur SCHAUSS. Sachez simplement qu'il est là pour quatre ou six mois. En tout cas, le projet I-SITE est sur quatre mois. Je suis tout de même très inquiet par tout cela. J'ai apprécié les propos du Maire dans L'Est Républicain lorsqu'il a parlé de la COMUE et qu'il fallait un sursaut à la hauteur des enjeux. Je crois que c'est le moment de prendre des initiatives et d'agir, car l'image donnée du monde universitaire est très déplorable et cette démission collective a été un électrochoc, et nous l'avons bien senti, pour montrer que les choses n'allaient pas. Je disais que Besançon avait tout à perdre et Dijon, tout à gagner dans l'histoire. En réalité, la vraie problématique est que ce n'est pas le lieu de la COMUE qui est important. Nous savons que différents lieux pourront être utilisés sur le territoire. En réalité, la localisation nous importe peu.

Si je prends le cas de ce qu'il s'est passé avec un autre Président de Région Normandie, qui a décidé d'être beaucoup plus coercitif en disant « si vous n'arrivez pas à vous entendre, je vous retire mon financement », je peux vous assurer que cela s'est bien passé. À un moment donné, il a mis en place un ultimatum et les Présidents d'Université ont été obligés de travailler ensemble. Je suis ravi que le Président de la Communauté d'Agglomération soit là pour y répondre, et qu'il soit sensible à ces difficultés, mais je crois qu'à un moment donné, il faut imposer un rythme et engager une discussion avec toutes les parties prenantes. Nous ne pouvons pas rester à côté du train. Nous devons absolument le prendre. Même s'il y a cette autonomie des universités, je pense que c'est de notre responsabilité politique de pouvoir discuter avec ces personnes qui ont du mal à discuter, de faire le lien, de travailler avec elles pour leur faire comprendre que c'est tout l'avenir de notre Région, et pas seulement de notre Agglomération, à une période et un moment où nous avons justement des investissements forts en direction de l'Université. Merci.

M. BAULIEU.- Merci. Je crois que Catherine COMTE-DELEUZE avait demandé la parole.

Mme COMTE-DELEUZE.- Oui, merci, Monsieur le Vice-Président. Je vais aussi conforter l'avis de Monsieur LIME, car cela fait fort longtemps que j'alerte notre groupe sur ces difficultés. La démission du Président de la COMUE était probable déjà depuis le mois de septembre. Nous nous y attendions tous justement au niveau de la communauté universitaire. Dieu sait qu'il n'est pas question de faire de l'alarmisme, mais il ne faut pas non plus faire les « ravis de la crèche », même si c'est Noël. Ce qui arrive est très inquiétant. Perdre l'I-SITE est pire encore que de ne pas l'avoir eu. Nous l'avons eu, et c'était fort bien, mais si par hasard nous le perdions, contrairement à ce que dit le Président de l'Université de Franche-Comté, ce serait très grave. Ce serait un mauvais signal envoyé aux chercheurs.

Qui dit « départ des chercheurs » ou « non-arrivée de nouveaux chercheurs » dit « départ d'étudiants » ou « non-arrivée de nouveaux étudiants, donc d'entreprises ». C'est un sujet effectivement très grave. Je ne crois pas que l'on puisse dire « cela va aller mieux ». Non, pour l'instant, il faut véritablement que nous prenions les positions énergiques, y compris, comme le disait Monsieur GROSPERRIN il y a quelques minutes, en menaçant de couper les vivres. Je crois qu'à partir du moment où notre collectivité est un gros financeur, peut-être faut-il mettre le point sur la table.

Au niveau de la Région, Madame la Présidente de Région a bien pris conscience, et elle est beaucoup plus catégorique que nous sur ce plan. Elle nous a demandé de voter vendredi dernier un vœu accepté à l'unanimité, justement pour rappeler le rôle que jouent les collectivités locales vis-à-vis de l'Université, et de demander aux deux Présidents de « se bouger » un peu. Ils ont beau être fondateurs de la COMUE, ils ne font pas grand-chose pour qu'elle se maintienne. L'année dernière, dans cette enceinte, Monsieur BAHI disait : « de toute façon, la COMUE n'a pas de pouvoir ». Oui, forcément, présenté comme cela… Le CESER (Conseil Économique, Social et Environnemental Régional) lui-même a fait un vœu pour dire qu'il fallait revoir les statuts de la COMUE, que cela ne pouvait pas fonctionner comme cela. Je pense qu'effectivement, le sujet est grave. Il ne faut pas dire que cela va passer.

M. BAULIEU.- Merci.

M. BODIN.- Chers collègues, ce dossier est certainement le dossier politique le plus important de cette année et des futures années. Nous parlons tout de même de 24 000 étudiants, de 2 000 personnels. Aucune autre entité ne rassemble autant de personnes. Il est vrai que nous sommes dans un univers totalement concurrentiel, même si nous parlons vraiment de savoir et d'intelligence.

Sur les 21 COMUE en France, actuellement, 11 sont en phase de réflexion, voire de déstructuration. Ce n'est donc pas propre à Besançon, à la Bourgogne et à la Franche-Comté. Pour autant, cela ne doit pas nous réjouir, car je pense que l'objectif final est d'avoir un enseignement supérieur totalement « métropolisé ». Dans les grandes métropoles, ni Besançon ni Dijon – et je pense que les Dijonnais ne l'ont pas compris – n'émergeront dans ce système qui apparaîtra dans les grandes métropoles que vous connaissez (Montpellier, Marseille, Lille, Nantes, Paris, Lyon, etc.) Ce sujet doit vraiment nous préoccuper politiquement, car cela peut être extrêmement destructeur au niveau politique lorsque vous voyez l'impact en termes d'animations, de dépenses, de recettes liées à toute l'activité économique et aux étudiants. Sur cette concurrence, je pense qu'il est grand temps de siffler la fin de la partie, notamment vis-à-vis des différents présidents ou directeurs d'établissement. Le pôle de Belfort-Montbéliard doit pouvoir exister lui aussi.

Actuellement, je pense que Besançon et Dijon sont menacées sur la carte de l'enseignement supérieur. On avait déposé deux motions en Conseil Municipal, adoptées à l'unanimité la semaine dernière pour ceux qui ont bien voulu participer au vote, car il y a ce soutien à la COMUE, mais il y a également le problème du projet de loi concernant les droits d'inscription sur les élèves étrangers. Avec le fait d'augmenter dans des proportions extrêmement importantes ces droits d'inscription, dans cette concurrence mondiale entre pays, la France étant actuellement le quatrième pays au monde accueillant le plus d'étudiants, cela veut dire que tout cet aménagement et cet accueil des étudiants étrangers pourraient être remis en question. Il faut imaginer que des étudiants étrangers qui continueraient à venir en France n'iraient peut-être pas forcément à Besançon, mais prioritairement dans les grandes métropoles françaises. Il y a donc urgence à se saisir de ce dossier, car nous sommes vraiment en train de faire de l'aménagement du territoire au plus proche du terrain.

Je pense qu'il est capital que les jeunes Francs-Comtois puissent continuer à être formés au plus près de chez eux, donc ni à Lyon, ni à Strasbourg, ni à Paris. C'est donc vraiment un débat commun que nous devons absolument mener.

M. LAIDIÉ.- Je voudrais intervenir sur ce domaine et peut-être apporter un regard différent, même si je rejoins les derniers propos tenus. Le modèle de la COMUE est remis en cause. Les démissions ne sont posées qu'à Besançon, nous le savons. Ce modèle est intéressant pour les territoires qui en bénéficient, mais il est aussi dangereux et pervers. L'attractivité de l'Université est sa pluridisciplinarité. Je tiens à insister là-dessus, je l'ai déjà dit et je le répète : nous devons rester une université pluridisciplinaire. Toutes les composantes et tous les laboratoires ne se retrouvent pas dans l'I-SITE ni dans la COMUE. Cela pose un certain nombre de questions et de difficultés.

Ce n'est pas une question d'excellence ou de qualité de l'enseignement. En matière juridique, nous nous débrouillons plutôt bien. Dominique SCHAUSS a déjà eu l'occasion de le repréciser en Conseil d'Agglomération. Sur l'insertion professionnelle, nous sommes troisièmes depuis deux ou trois ans, derrière Paris I et Paris II, ce qui n'est pas anodin, je crois.

Certaines choses sont vraiment intéressantes à l'Université de Franche-Comté, et elles méritent d'être encouragées d'une façon ou d'une autre. Ce ne sera pas par l'I-SITE. Les financements sont importants, mais il n'y a pas que cela, car la COMUE est aussi financée par le pot commun universitaire. Il faut savoir que toutes les composantes sont confrontées à ces difficultés. Depuis trois campagnes d'emploi, depuis trois ans, les postes vacants sont de plus en plus nombreux. Chaque composante doit reverser tous les ans 10 % de ses postes vacants à la COMUE. Je vois, de l'intérieur, la situation évoluer, et je peux vous assurer que le rendez-vous peut être pris dans quelques années : 10 % de postes en moins, c'est forcément une offre de formation touchée à terme, dans les grandes largeurs, malheureusement. On vous dit : « soit vous êtes capable d'enseigner ce que vous proposez [ce qui devient de plus en plus compliqué avec 10 % en moins], soit vous rendez votre offre de formation ». Cela veut dire que les juristes vont aller à Dijon, dans le meilleur des cas, car nous sommes Bourguignons et Francs-comtois.

Je suis d'accord avec Monsieur BODIN. Nos étudiants iront plus à Strasbourg, Lyon ou Paris. Cela interpelle forcément, car c'est de l'aménagement du territoire, évidemment. Je n'oublie pas, en tant qu'enseignant-chercheur, que les étudiants franc-comtois sont les plus nombreux à être boursiers, et nous avons ce devoir de proximité, car nos étudiants sont bons. Pour ceux que je connais, j'en retrouve beaucoup dans les services ici, au Département. Ce sont de très bons étudiants qui méritent de pouvoir encore aller à l'université.

Il y a cette question de pouvoir s'installer dans les grandes métropoles, ce qui a un coût. Je ne suis pas persuadé que beaucoup de nos étudiants puissent s'engager dans cette voie, et c'est très dommageable. Il y a la question de l'attractivité du territoire. Je crois que la question des frais d'inscription des étudiants étrangers est vraiment primordiale là aussi. Besançon est attractive avec le Centre de Linguistique Appliquée (CLA). Il y a des étudiants étrangers, et il est important pour nous de les garder. Il faut garder cette politique d'accueil. Le dernier Conseil d'Administration de l'Université de Franche-Comté a éclairé cette question avec une motion adoptée à l'unanimité pour renoncer à l'augmentation des droits, des frais d'inscription des étudiants étrangers. Il faut absolument maintenir cela. Le problème est la réponse de la ministre, et là, on parle aussi de l'aménagement du territoire.

La ministre de l'Enseignement supérieur a répondu tout simplement que les sommes prévues (850 000 €) pour conforter le budget de l'Université, pour le paiement du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) n'étaient plus attribuées à l'Université de Franche-Comté. La réponse qu'elle faisait dans son courrier était de se tourner justement vers les frais d'inscription des étudiants étrangers. Je crois qu'il est difficile de concevoir et d'accepter cette réponse.

Je redis qu'il y a une unanimité au sein de la communauté universitaire par rapport à ces questions. Il faut vraiment que nous restions attractifs, et il faut effectivement avoir une politique volontariste. La pluridisciplinarité ne signifie pas « lutter contre l'excellence ». Je crois que tous mes collègues font du bon travail. Certains font du travail excellent. Je me félicite de ce que nous avons pu entendre vendredi dernier à propos du projet de territoire. Oui, il y a FEMTO (Franche-Comté, Électronique, Thermique et Optique), les sciences médicales et c'est important. Je vote les yeux fermés en faveur de ce que nous pouvons attribuer comme subventions et l'action menée en Commission n°03. Mais, il n'y a pas que cela pour notre territoire. Je crois qu'il faut avoir une vision plus large de la problématique universitaire, et je crois que le modèle de la COMUE n'est pas forcément le mieux adapté.

Je crois qu'il faut aussi ne pas oublier que les difficultés que l'Université de Bourgogne-Franche-Comté rencontre ne sont pas que celles d'un affrontement entre Dijonnais et Bisontins. Je vais vous donner un autre exemple pour illustrer cela. Nous avions traditionnellement, l'habitude de travailler avec nos collègues dijonnais, car c'est la culture universitaire. Nous avions avant l'heure des masters co-habilités. Malgré la COMUE et le rapprochement des établissements, ces masters co-habilités n'existent plus aujourd'hui, et je vais vous expliquer pourquoi.

Ce n'est pas parce que les collègues ne veulent plus travailler avec nous et nous avec eux, mais plus personne ne veut payer les frais de déplacement des étudiants. C'est un coût minime, mais les collaborations anciennes qui fonctionnaient bien n'existent plus, ce qui interroge forcément.

Je crois qu'il faut rester volontariste, optimiste, mais se poser aussi les bonnes questions par rapport à toutes ces structures qui sont apparues et qui ne sont pas forcément d'une cohérence absolue. Je crois qu'il faut faire confiance à notre Université, ce qui me semble essentiel.

M. POULIN.- Le débat que nous avons là est essentiel, car lorsque nous parlons de l'avenir de la COMUE, de notre Université, nous parlons de l'avenir du Grand Besançon, non seulement de notre ville centre, mais aussi de tous nos villages. Si nous comptons l'ensemble des habitants et des agents qui habitent sur notre territoire, vous voyez que si ces personnes sont amenées à se déplacer pour leur activité professionnelle ou étudiante, toute une vitalité du territoire disparaît. Beaucoup de choses ont été dites.

Je ne vais donc pas répéter, mais je ferai un focus sur la hausse des frais d'inscription des étudiants étrangers. Quand on dit « hausse », on ne parle pas de quelques points, mais de 1 500 % d'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers hors Union européenne. Sur notre territoire, nos filières, quelles qu'elles soient, accueillent des milliers d'étudiants internationaux. Nous avons notamment une filière d'excellence en la matière qui est le CLA. Quel sera l'avenir du CAL à Besançon avec cette politique ? Nous ne pouvons pas considérer l'étudiant étranger avant tout comme un porte-monnaie sur pattes, qui serait là pour combler des choix budgétaires faits ailleurs. J'alerte vraiment sur cette question. Nous avons été plusieurs à alerter, nous avons fait une motion en Conseil Municipal. Je pense d'ailleurs que lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire, nous devrons nous aussi nous exprimer contre cette hausse et appeler le gouvernement à revoir sa copie en la matière, car il en va véritablement là aussi des villes comme les nôtres.

L'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) vient d'ailleurs de prendre une position sur cette question. Elle ne comporte pas uniquement les plus grandes villes universitaires, mais aussi des villes avec des parts d'étudiants et d'enseignement supérieur importantes. Nous nous sommes tous exprimés d'une même voix : si vous continuez ainsi, l'enseignement supérieur dans nos villes disparaîtra, et avec cela, le lot de cohésion sociale qu'il amène sur le territoire. J'appuierai là-dessus pour terminer. Notre pôle d'enseignement supérieur est un pôle d'attractivité, qui permet de rayonner à l'international. Mais, il insère aussi bien ses étudiants.

Des chiffres viennent de sortir et ils feront sans doute l'objet de communication ultérieure, mais l'ensemble des filières universitaires montre que sur notre territoire, les étudiants formés dans nos universités et dans nos établissements d'enseignement supérieur s'insèrent bien dans le milieu économique local. Nous voyons donc tout de suite le lien. Par rapport à d'autres territoires, c'est assez singulier, et il faut savoir le redire, car c'est toute la vitalité, des jeunes qui, si les pôles d'enseignement supérieur vont plus loin, n'auront plus accès à l'enseignement supérieur, et en conséquence, plus accès à un certain nombre d'emplois de qualité.

Mme VIGNOT.- Pour ajouter à tout ce qui vient d'être dit, il faut rappeler tout de même que sur notre territoire, nous avons la chance d'avoir six laboratoires du CNRS. Je le dis, car l'année prochaine, en 2019, nous fêterons les 80 ans du CNRS en France, ce qui est une particularité singulière exceptionnelle dans le monde. Il y a quelques années, quand il y a eu une volonté d'un président de la République de vouloir supprimer ce Centre National de la Recherche Scientifique, malheureusement pour ce président, sont sortis plusieurs prix Nobel, et on s'est aperçu que finalement, c'était une véritable pépite au niveau international.

Aujourd'hui, du fait d'une restructuration nationale, comme les uns et les autres l'ont dit, ce n'est pas le fait de la faiblesse de nos équipes, de notre formation, de notre recherche sur notre territoire, ce n'est pas le fait de concurrence, mais le fait que l'on met en concurrence des structures pour qu'elles se retrouvent les unes en face des autres pour essayer de gagner quelques années supplémentaires. Au bout du compte, on veut les amener à « métropoliser » l'ensemble de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il faut donc avoir conscience que cette politique volontaire amène à la destruction de cette organisation sur nos territoires. Ce sont donc 6 laboratoires de recherche, par exemple, soit plus de 1 000 personnes.

Là encore, voyons objectivement que l'on peut toujours mettre autour de la table les deux Présidents d'Université, les Directeurs de laboratoire, etc., mais il faut monter au niveau national. Il faut monter avec eux au niveau national pour dire : « veut-on que l'enseignement supérieur et la recherche se maintiennent sur les territoires, là où les laboratoires sont efficaces, travaillent, et produisent ? » En effet, ils ont des productions scientifiques que bien des laboratoires étrangers nous envient. Le problème est que l'on est en train de faire culpabiliser ces structures du fait d'une politique qui les amène à se détruire. Je trouve que l'on ne pose pas le problème dans le bon sens. Soit, ils en sont arrivés à ne pas se mettre d'accord, car ils sont en mode de survie.

Il y a donc un vrai problème, et je vous invite à aller au ministère, soutenir le fait que nos territoires ont besoin de se maintenir ici pour plusieurs raisons, avec l'efficacité qu'ils ont. Ils n'ont pas besoin d'être à Paris, à Strasbourg ou à Lyon pour être efficaces.

M. BAULIEU.- Merci. Dominique SCHAUSS va conclure ces différentes interventions, et je vais repasser la présidence au Président.

M. SCHAUSS.- Je ne sais pas si c'est en clôture, mais en tout cas, je suis assez satisfait de ces prises de parole et du débat que cela occasionne. Je suis très investi sur ce dossier me préoccupe. D'aucuns le savent très bien. Il y a de nombreux arguments que je partage sur l'importance de l'enseignement supérieur, l'impact sur nos territoires. Au fond, un projet d'enseignement supérieur participe au projet de territoire. Le fait que nous ayons, avec l'Université, pris une part extrêmement importante à lancer Synergie Campus pour agréger l'ensemble des forces vives avec, autour de l'Université, pour véritablement conforter notre pôle d'enseignement supérieur, car c'est décisif par rapport à une organisation fédérale de l'enseignement supérieur portée par la COMUE. Je reviendrai sur le sujet. Je suis donc très content de ce débat. Franchement, nous nous sommes engagés, vous avez tous voté les engagements que nous avons pris.

Nous avons pris des engagements financiers et politiques sans précédent depuis des années. Je crois que, si je compte bien, entre les fonds de la Région dans le cadre du contrat métropolitain, les crédits que nous mettrons sur la table, nous engagerons presque 50 M€ sur les cinq prochaines années, ce qui n'est pas rien. À entendre certains propos, on a l'impression que l'on attendrait que l'orage passe en se tournant les pouces. Non, il ne faut pas exagérer. Sur la COMUE, le projet porté, et que nous sommes un certain nombre à soutenir, par Nicolas CHAILLET. C'est un projet d'université fédérale de la recherche tout en maintenant la pluridisciplinarité de chaque établissement. Cela signifie qu'il est vrai que pour la recherche, comme vous l'appelez tous de vos vœux, les différents établissements doivent s'entendre, se mettre d'accord pour mutualiser des moyens comme nous le faisons au niveau intercommunal pour porter des projets décisifs et stratégiques. Cela s'appelle l'I-SITE.

Tout le monde a été d'accord avec ce projet, sauf que les établissements se sont rendu compte que cela nécessitait certains engagements à prendre qui, peut-être, amoindrissaient une petite partie de leur pouvoir pour le placer au niveau fédéral, au niveau de la COMUE. Cela butte là-dessus, et pas sur autre chose. Cela suppose des déplacements de moyens pour des établissements vers la COMUE, des déplacements de décisions non pas des établissements incarnés par le Conseil des Membres de la COMUE, mais vers la COMUE elle-même et son CA, son organe de décision. C'est ce qui bloque. Au-delà d'une incompatibilité d'humeur ou d'une mésentente entre des chefs d'établissement, c'est bien cette question de principe sur ce qu'est un établissement fédéral, une COMUE fédéral. Aujourd'hui, ils sont tous d'accord. Ils sont en train de rédiger un certain nombre de choses, dont des statuts. Nous verrons lorsque l'administrateur provisoire viendra, comment les choses évolueront de ce côté-là. Il est nommé aujourd'hui, il sera là physiquement demain.

La COMUE n'est pas que l'I-SITE. Il ne faut pas non plus faire croire que l'I-SITE dépouillera les établissements, les labos et que ce sont des concours généralisés. Non ! La COMUE a permis :

- d'obtenir, au titre du PIA (Programme d'Investissement d'Avenir), un financement des masters en anglais pour justement exister non pas dans le concours international des universités, mais dans un concours bien local, la concurrence étant autour de nous,
- d'avoir été lauréat sur le projet Rythme consistant à améliorer la pédagogie des enseignements auprès des étudiants en difficulté,
- de participer aussi aux travaux sur la fin de vie, portés par le Professeur AUBRY.

La COMUE n'est pas que l'élite et prendre de l'argent pour conforter l'élite. Ce n'est pas vrai. Ceux qui connaissent bien le dossier savent que ce que je dis est la réalité. Si nous n'avions rien fait, si nous avions laissé les choses se faire et s'il fallait siffler la fin de la partie maintenant, non ! D'aucuns savent aussi très bien ce que nous avons fait depuis des mois. D'ailleurs, personne, ni dans cette salle, ni ailleurs, ni la ministre, ni le recteur, ni les parlementaires, n'a pu empêcher la démission de Nicolas CHAILLET. Ce n'est pas parce que nous n'aurions rien fait. Nous nous sommes vus avec nos collègues de Dijon, ceux du nord Franche-Comté et ceux du Creusot-Montceau-les-Mines. Nous ne sommes pas arrivés à sortir un communiqué commun. Nous avons fait des propositions, mais nous n'y sommes pas parvenus. Le Maire de Dijon n'en a pas voulu. Dont acte, chacun prend ses responsabilités, mais tout le monde est perdant dans une opposition frontale. Encore une fois, avec l'ex-Président de la COMUE, nous défendons un système fédéral équilibré.

J'en reviens à Synergie Campus, car un système fédéral repose sur un équilibre des forces et des pôles, et il y a quatre pôles en Bourgogne-Franche-Comté :

- un pôle émergent, comme l'appelle la Présidente du Région : le Creusot-Monceau,
- le pôle dijonnais,
- le pôle bisontin,
- le pôle du nord Franche-Comté.

C'est l'essence même de la COMUE. D'où Synergie Campus, et ce n'est pas uniquement pour se faire plaisir, mettre un logo en bas de page d'un courrier, mais il s'agit d'organiser notre territoire autour de notre Université et ses laboratoires. Loin de les affaiblir, nous les confortons dans cette stratégie. Ayons un peu de respect par rapport à ce qui a été fait et ce qui continue à se faire. Quant aux positions de l'AVUF, oui, elle a réagi et elle a demandé un entretien à la ministre. Il faut dire les choses telles qu'elles sont.

Je vais revenir sur cette affaire de droit des inscriptions pour les étudiants internationaux. Je le dis clairement : lors du dernier CA de l'Université, nous avons pris une motion à l'unanimité, que j'ai votée, pour nous insurger contre cette mesure. Sauf que ce gouvernement fait des choses, mais il ne le fait pas toujours en les expliquant de façon claire et limpide. Je le dis, vous connaissez mes positions. Depuis, la ministre a réagi, elle a envoyé des courriers, et le Recteur en a lu un lors du CA de la COMUE. Nous verrons bien ce que cela donnera, mais il ne faut tout de même pas caricaturer la réalité non plus. En réalité, la France perd du terrain par rapport aux pays avec lesquels elle est en concurrence pour l'accueil des étudiants étrangers, à savoir les États-Unis, l'Angleterre, l'Australie. Nous sommes effectivement les quatrièmes, en perte de vitesse et talonnés.

Ce gouvernement, le ministère des Affaires étrangères, le ministère de l'Enseignement supérieur imaginent un plan d'actions qu'ils appellent « Choose France » (choisir la France). Or ils l'annoncent maladroitement. La première chose qui sort est l'augmentation des frais d'inscription. J'étais au Conseil de gestion de droit il y a quelques semaines. Comme nous n'avions pas toutes les informations, il y a eu un tollé. Les professeurs de droit, habituellement très rationnels, n'ayant pas toutes les informations, ont tapé à bride abattue sur ces dispositions. Or n'ayant pas les informations, je n'avais pas de contre-argument. Non pas pour rétablir la vérité, mais pour apporter un certain nombre d'éléments, il faut dire maintenant que la France entend évidemment augmenter les frais d'inscription pour les étudiants qui en ont les moyens et tripler les bourses pour les étudiants n'ayant pas les moyens d'accéder à ces frais d'inscription qui vont augmenter.

Quand les Chinois, les Turcs, les Indiens ou d'autres pays émergents font la comparaison des frais d'inscription dans l'ensemble des pays dits « développés » avec des frais d'inscription de 10, 15, 20 000 € en Angleterre, aux États-Unis ou en Australie, les étudiants chinois font un raccourci peut-être complètement idiot, et disent : « si ce n'est pas cher en France, cela ne doit pas être bon. On va donc aller aux États-Unis ou ailleurs », et ils n'arrêtent pas d'enfler la progression des étudiants étrangers dans ces pays. Excusez-moi, mais c'est une réalité. Certaines mesures sont prévues comme l'amélioration des visas, des bourses pour les étudiants étrangers et d'autres dispositifs en particulier pour développer des campus franco-étrangers avec l'Afrique. Ces dispositions ne sont pas du tout faites pour « se faire du fric » sur le dos des étudiants africains, mais dans le cadre d'une politique plus générale. Voilà ce que je pouvais dire à ce stade de la discussion.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Dominique. Effectivement, tu t'es beaucoup investi. Nous avons beaucoup travaillé sur ce dossier. Je crois que la situation est grave, voire très grave.

Le dossier de l'Université est essentiel pour la prochaine année, voire les prochaines années. Il faut donc être vigilant. J'ai rencontré Frédérique VIDAL, et ce encore dernièrement. Je l'ai mise au courant de la situation, mais elle l'était déjà parfaitement. Elle m'a dit « Monsieur le Maire, je connais parfaitement la situation à Besançon ». Il faut dire les choses très clairement. Le ministère n'est pas d'accord avec la stratégie proposée et suivie pour l'instant par les Présidents d'Université. Je crois que lors de l'engagement initial, il y avait les engagements très précis en termes de pouvoir et de crédit. Or cela n'est pas respecté.

Aujourd'hui, je pense que nous avons de très bons laboratoires, nous en sommes fiers. Il ne s'agit absolument pas de les mettre en péril, mais il faut au contraire faire en sorte qu'ils continuent à travailler et à porter bien haut l'excellence franc-comtoise. En tant que Président très pragmatique, je sais aujourd'hui, parce qu'on me l'a dit, que si cela n'est pas suivi, il n'y a pas d'espoir de sauver l'I-SITE. Je crois que c'est clair, et il faut le dire. Après, on peut imaginer tous les plans, aller en délégation au ministère, mais cela ne changera rien. Il y a quatre items que Dominique pourrait rappeler, qui doivent être mis en place. S'ils ne sont pas mis en place, on m'a dit que l'on ne pourrait pas sauver l'I-SITE. On m'a dit qu'il était gravement compromis, mais tout n'est pas perdu. J'adjure les universitaires à faire en sorte qu'on le prenne en charge. Ils sont en train d'y travailler, j'ai confiance, car nous avons besoin de l'I-SITE.

Quelqu'un a dit « il vaudrait mieux ne pas l'avoir eu plutôt que de le perdre ». Je crois que c'est certainement vrai. Il ne faut surtout pas le perdre. Il faut absolument que les universitaires puissent donner des gages aux ministères pour qu'ils puissent ensuite proposer de conserver nos laboratoires dans l'I-SITE, faute de quoi – je le dis peut-être d'une façon très simple – c'est foutu ! Après, on pourra toujours dire « on a essayé, cela n'a pas marché ». C'est pour cela qu'avec Dominique, j'ai tenu à écrire cette lettre, faire ce communiqué pour dire « attention » et mettre tout le monde devant ses responsabilités en disant : « vous ne pouviez pas dire que vous ne savez pas ».

Lorsque le nouvel administrateur arrivera, il devra être suivi, ces conseils devront être écoutés, faute de quoi nous irons à la catastrophe. Or nous ne pouvons pas aller à la catastrophe. Je crois que l'I-SITE représente des centaines des millions d'euros.

M. SCHAUSS.- Ce sont 10 M€/an.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce sont donc des dizaines de millions d'euros que nous ne devons pas perdre. Comme l'a dit la ministre, la COMUE n'est pas à Dijon ou à Besançon, mais elle est partout. Une COMUE, c'est une université fédérale. Elle n'est donc pas à Besançon, à Dijon, au Creusot, ou à Chalon-sur-Saône. Nous avons eu une réunion très importante à Dijon, à laquelle participaient outre le Maire de Dijon et moi-même, les élus de Belfort, de Montbéliard, du Creusot, de Chalon-sur-Saône, de Montceau-les-Mines, le Préfet de Région, la Présidente de Région, les deux Recteurs, le Recteur d'Académie et la Rectrice de Dijon. Là aussi, les choses ont été claires. J'aurais aimé que nous puissions signer une motion commune, mais cela n'a pas été possible. Une motion a été votée au Conseil Municipal de Besançon, elle est bonne. Je propose que lors d'un prochain Conseil Communautaire, nous puissions peut-être en voter une ici aussi pour dire combien c'est important.

Concernant le modèle, j'entends les remarques. J'ai envie de dire : « attention ». Je ne sais pas si ces remarques sont justifiées ou non, mais j'ai la certitude que si nous ne rentrons pas dans les canons du ministère, nous ne nous en sortirons pas. Après, on dira « c'est juste » ou « c'est injuste », peut-être, mais sinon, nous ne nous en sortirons pas. Je pense que cela doit être pris en compte. Je pense que les Présidents de nos deux Universités, qui sont des personnes censées, vont le comprendre pour que notre COMUE soit fédérale, équilibrée et respectueuse de l'ensemble du développement des pôles du nord Franche-Comté, du sud de la Bourgogne, car ces pôles émergents comptent.

Dominique l'a dit, je ne vais pas en dire plus que cela, car ce serait une répétition. Toutefois, je partage la position exprimée par certains d'entre vous ici ce soir. Attention, c'est la dernière chance. Après, que l'on ne vienne pas se plaindre que l'on a perdu l'I-SITE. Tout le monde aura été prévenu. Je sais bien qu'en disant cela, je ne vais pas me faire que des amis, mais quand on est Président, on n'est pas là pour se faire des amis, mais pour dire la vérité. Je dis donc la vérité.

Effectivement, je sens que si nous continuons comme cela, le débat sera très mal engagé. Je dois dire qu'il y a beaucoup de bonne volonté de la part de ministre.

Chaque fois que je lui en parle, elle écoute, et elle est parfaitement au courant de ce qui se passe ici. Je ne suis pas sûr qu'elle ne revienne pas en parler.

Je vous prie d'excuser mon retard. J'étais à Micropolis, à une remise de trophée. Nous revenons au rapport n°3.1. Avez-vous des remarques après ce long débat ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°3.2 - Enseignement supérieur et Recherche -
Diffusion de la culture scientifique et technique -
Subvention Université Ouverte (UFC)

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.3 - Attribution d'un fonds de concours à la Ville de Besançon
pour le réaménagement des locaux au 32 avenue de l'Observatoire
pour accueillir le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
de Bourgogne Franche-Comté (CROUS)

M. FELT.- Afin d'installer le futur siège du CROUS Bourgogne Franche-Comté à Besançon, dans les locaux sis 32 Avenue de l'Observatoire, une mission d'études et de suivi des travaux de l'opération de rénovation et réhabilitation a été confiée à l'équipe de Maîtrise d'œuvre de « La Fabrike » par la Ville de Besançon. Il s'agit aujourd'hui d'engager le programme de travaux. Vous avez dans votre dossier le programme des travaux, leur coût (3,3 M€ TTC) et leur financement.

Le présent rapport a pour objet d'attribuer à la Ville de Besançon un fonds de concours d'un montant de 625 000 € pour le cofinancement de ces travaux.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Je voudrais revenir un instant sur la COMUE. Pourquoi avons-nous fait cette motion ? Pour que personne ne dise un jour « on ne savait pas ». Maintenant, tout le monde le sait. Je continue avec le rapport n°3.4.

Rapport n°3.4 - FIE - Nouvelles modalités d'attribution

M. BLESSEMAILLE.- Avec le FIE que vous connaissez aujourd'hui, notre intervention dans le domaine économique est ciblée sur l'aide à l'immobilier d'entreprise, qu'il s'agisse de location en matière de fonctionnement ou de création en matière d'investissement. Les modalités d'attribution de ce fonds ont évolué en fonction de la réglementation nationale et européenne. Ainsi, avec la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), les EPCI sont devenus les chefs de file de l'aide à l'immobilier d'entreprise. Toutefois, pour tenir compte de ces évolutions réglementaires et des contraintes budgétaires que vous connaissez, il vous est proposé une modification du FIE.

Tout d'abord, au niveau du FIE Fonctionnement, un double constat a été fait : le FIE loyer ne sédentarise pas systématiquement les entreprises, et il produit un effet négatif dans la mesure où les bailleurs l'intègrent d'emblée dans leurs propositions commerciales. Aussi, est-il proposé un abandon du FIE loyer pour concentrer notre action sur l'aide à l'investissement. Cette aide à l'investissement immobilier va concerner des projets supérieurs à 500 000 €. Elle va bénéficier aux entreprises de moins de 250 salariés : on s'adressera ainsi au TPE et PME. Les secteurs d'activités exclus seront le commerce, l'hôtellerie et la restauration. Un point n'a peut-être pas été corrigé dans votre dossier, à savoir l'exigence que nous faisons du maintien des emplois dans le temps passé. Il n'est pas de trois ans, comme indiqué encore dans vos dossiers, mais de cinq ans suite à un amendement passé en Bureau.

La nouvelle formule de ce FIE Investissement concerne :

- un abaissement du plafond de subventions de 75 000 € à 50 000 €, cela pour financer plus de projets,
- la mise en place d'un bonus qui n'existait pas auparavant, qui est cumulatif, de 25 000 € pour les projets d'extension et 25 000 € pour les projets de réhabilitation, ceci pour favoriser la réutilisation d'anciens locaux et limiter la consommation d'espaces.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Alain. Y a-t-il des remarques ?

Mme ROCHDI.- Je voulais simplement faire une remarque, mais Alain a corrigé concernant les conditions de maintien de cinq ans pour toutes les entreprises. Cela a été reprécisé suite au débat que nous avons eu en Bureau.

M. BLESSEMAILLE.- C'est écrit dans le texte de la délibération qui sera prise ce soir. C'est rectifié dans le tableau.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Y a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°3.5 - FIE Investissement - Soutien à la société PRO'VIANDES

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°3.6 - FIE Investissement - Soutien à la société EFB

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°3.7 - Compétence Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire - Définition de l'intérêt communautaire

M. BLESSEMAILLE.- En l'absence de Pascal ROUTHIER, je vais prendre le relais sur ce dossier. Vous savez que depuis le 1er janvier 2017, nous avons repris la compétence Commerce et que nous avions deux ans à compter de cette date, c'est-à-dire au 1er janvier 2019, pour définir l'intérêt communautaire. Vous avez dans ce rapport une présentation en trois volets.

Le premier volet concerne notre stratégie en matière commerciale, notamment sur deux fronts, à savoir :

- la stratégie commerciale que nous sommes en train de monter et d'écrire et qui sera proposée,
- l'action cœur de ville supportée par la Ville de Besançon,

À côté de cela, vous avez l'intérêt communautaire défini par une série d'actions que je ne lirai pas de façon exhaustive, pour montrer qu'il est bien ciblé au niveau du Grand Besançon. Vous avez ensuite la compétence communale déclinée sur des actions plus localisées.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques, des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°3.8 - BESANÇON ZAE TEMIS - Modification du financement des réseaux d'eau et d'assainissement suite au transfert de la compétence

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (suite)

Rapport n°0.2 - Modification du règlement intérieur de la CAGB

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises. Nous modifions le règlement intérieur afin de prendre en compte de nouvelles dispositions apparues ces derniers mois. Nous remettons cela à jour. Y a-t-il des questions à poser ?

Mme PRESSE.- J'ai une question concernant l'intégration des consultations participatives au niveau des habitants dans le cadre d'outils réglementaires que nous sommes obligés de réviser, par exemple, le plan climat pour lequel nous devons aller jusqu'à l'habitant ou le PLUi. Je n'ai pas lu ce qu'il en était du PLH, mais dorénavant, on nous demande d'aller vers des réunions publiques avec l'habitant, ce qui dépasse largement les secteurs. Comment articulerons-nous tout cela ?

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas inscrit, mais cela n'empêche pas éventuellement de le faire. Je pense que nous ne pouvons pas encore repousser cela. Vous savez que tout cela doit repasser en Bureau-Débat, en Conférence des Maires. Je pense qu'il faut procéder ainsi. Gaby m'a dit que tu avais déjà posé la question et que l'on t'avait déjà répondu.

Mme PRESSE.- J'ai posé la question tout à l'heure. Ce n'est pas une critique sur ce rapport, mais une question pour l'année 2019. Comment s'organisera-t-on pour aller vers l'habitant, c'est-à-dire plus loin que les secteurs, dans les documents que nous devons réviser, avec une partie obligatoire et avec des comptes rendus à donner concernant la consultation des habitants ?

M. BAULIEU.- Nous l'avons bien compris, et c'est important, Françoise. Nous en avons parlé précédemment, puisque tu étais intervenue, à propos du PLU ou PLUi. Ce sera vrai pour d'autres démarches que nous aurons à conduire, dont le PCAET. Ce qui est dans le règlement intérieur ne fait obstacle en rien sur ce plan. Il s'agira pour nous de saisir de ces questions, de ces modalités pour les définir et les mettre en œuvre. Ce que nous mettrions en une ligne ce soir pour dire que l'on va prévoir des choses pour faire de la consultation jusqu'à l'habitant serait de pure forme. Il faudra que nous le fassions. Tu l'as très justement rappelé à l'instant. Ce sont des démarches obligatoires et nous devrons les faire.

S'agissant des PLU, Catherine BARTHELET a rappelé ce qu'il s'est passé sur les territoires concernés. Nous savons faire de la consultation jusqu'à l'habitant. Il faudra le faire et le mettre en œuvre sur chaque procédure concernée. Toutefois, il n'y a pas de valeur ajoutée à mettre une ligne sur le sujet dans le règlement intérieur. Je ne fais pas obstacle, mais je ne vois pas ce que nous écririons de plus qui aurait un caractère utile. Tu as très justement dit que c'était une obligation. Nous devrons le faire et nous le ferons.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous d'autres questions ?

M. GROSPERRIN.- Merci, Monsieur FOUSSERET. Quand vous parlez de consultations, j'aimerais connaître votre position sur le grand débat proposé par le président de la République. Comment associerez-vous les maires ici, dans l'Agglomération ? Je crois qu'en gros, il y a l'essentiel au niveau de l'intercommunalité, et la CAGB a sa place forte à prendre. Avez-vous eu le temps d'y réfléchir ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que certaines de nos associations nationales, entre autres la DCF, France Urbaine, l'Association des Maires de France, sont en train de réfléchir et de faire des propositions. Bien entendu, je m'inscrirai comme Maire de Besançon dans le cadre de ce grand débat.

Au-delà, je pense que nous devons regarder comment les maires du Grand Besançon peuvent être associés à cette réflexion. Nous attendons des précisions pour l'organisation de ce débat. Nous connaissons déjà les quatre ou cinq thèmes à analyser. Cela a été déjà dit par le président de la République. Bien sûr, j'y participerai, mais nous y participerons toutes et tous.

Concernant ce rapport n°0.2, nous avons entendu Françoise. Gaby a répondu. Avez-vous d'autres questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°0.3 - Modification des délégations du Conseil de Communauté au Bureau pour accomplir certains actes pendant la durée du mandat

M. LE PRÉSIDENT.- Il s'agit d'optimiser encore le processus décisionnel, de réduire les délais de réalisation et d'étendre sur certains sujets décrits ici les délégations données au Bureau. Y a-t-il des remarques ?

M. FELT.- Une disposition m'a interpelée.

M. FELT.- En matière de foncier et d'urbanisme, en haut de la page 38, il est proposé d'ajouter les délégations suivantes, dont « Décider des conventions de reversement de la taxe d'aménagement des communes du Grand Besançon sur les permis de construire situés au sein des zones d'activités économiques ».

Je me souviens de nos débats quand nous avons parlé du PLU. Cela a commencé à Dannemarie-sur-Crète où l'on a commencé à soulever les problèmes de la taxe d'aménagement. Tout est documenté, puisque là-bas, j'avais demandé si le PLU est élaboré à l'échelle intercommunale, quid de la taxe d'aménagement. On nous avait dit que la taxe d'aménagement n'était pas transférée obligatoirement à l'intercommunalité lors de la prise de compétence.

Je me souviens du débat que nous avions eu à Saône. Il y en a eu un autre à l'IRTS (Institut Régional du Travail Social), mais je n'ai pas trouvé de documentation. En revanche, à Saône, dans le PowerPoint projeté, on disait « la taxe d'aménagement peut être transférée à l'EPCI sous réserve d'un vote favorable au Conseil Communautaire des deux tiers des communes et la possibilité de décider d'une part redistribuée aux communes ». On a donc continué à travailler sur le sujet.

Dans les réflexions autour des principes d'une charte de gouvernance dans le cadre du transfert possible de la compétente PLUi, lors de la première réunion en octobre 2016, à la page 5, il était dit pour la taxe d'aménagement « possibilité de transfert à l'EPCI sous réserve d'un vote favorable ». Nous avons cheminé, et on nous a présenté le projet de principe de gouvernance du PLU intercommunal en décembre 2016. Les choses étaient plus tranchées après débat, puisqu'il était dit : « l'institution d'une taxe d'aménagement communautaire et d'une taxe forfaitaire sur cession de terrains devenus constructibles n'est pas envisagée lors de la prise de compétence PLUi. Les élus seront amenés ultérieurement à se positionner sur leur création dans le cadre de la mise en œuvre de projets et en lien avec un transfert de responsabilité ». Nous étions en décembre 2016.

Nous avions encore un peu discuté du contenu. La phrase a été modifiée, et on disait dans cette charte : « l'institution d'une taxe d'aménagement communautaire et d'une taxe forfaitaire n'est pas envisagée ». Dans la délibération prise en janvier 2017, en Comité de Pilotage, en Commission, etc., il avait été prévu de tenir compte d'un certain nombre de remarques. Il était donc dit dans la délibération : « l'instauration de la taxe d'emménagement n'est pas envisagée ».

M. BAULIEU.- Tout ce que tu rappelles est très juste. Dans le document, tu confonds l'outil et l'acte. Nous sommes sur un rapport où il s'agit de parler de délégation du Conseil au Bureau. S'agissant des compétences et des capacités, parmi les questions touchant l'urbanisme, il peut y avoir à décider de reversement de taxes, mais ce n'est pas ce que nous proposons de faire. Ce soir, il est simplement proposé de dire que si nous devions nous poser une question de cette nature, au lieu de la poser devant le Conseil Communautaire - il faudrait peut-être décider, Président, que cela reste de la compétence du Conseil Communautaire - nous la poserions au Bureau. C'est ce que veut dire ce rapport ce soir.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est rien d'autre.

M. FELT.- J'ai parfaitement compris, mais au regard de l'évolution un peu exhaustive que je viens de donner et avec le premier « quoi », je soulève le problème. Je ne suis pas d'accord personnellement, et je pense que c'est mieux que nous ayons un débat en Conseil Communautaire avec une délibération pour savoir ce que l'on veut faire en matière de taxe d'aménagement, car l'écrire un peu veut dire qu'on l'envisage.

Gaby, pose la question aux maires présents dans la salle. Sont-ils décidés à abandonner une partie de leur taxe d'aménagement ? C'est ce qui nous aide à finir les fins de mois.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas ce que cela veut dire.

M. BAULIEU.- Ce n'est pas la question posée.

M. FELT.- Je sais, mais je pense que l'on peut s'y prendre différemment. Il n'est pas nécessaire aujourd'hui, à mon sens, d'introduire cette délégation spécifique.

M. BAULIEU.- La question posée ce soir est celle que tu poses. Cette question est-elle de nature à être déléguée au Bureau ?

M. FELT.- J'ai bien compris, mais poser la question comme cela, c'est d'avoir matière à en parler.

M. LE PRÉSIDENT.- Il ne faut pas jeter non plus la suspicion sur ces gens-là.

M. FELT.- Je ne jette pas la suspicion.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour mettre tout le monde d'accord, on supprime cela. Ce n'est pas un souci.

M. BAULIEU.- C'est de la compétence du Conseil Communautaire.

M. FELT.- J'entends bien, mais c'est mieux si on le supprime.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu as toujours ces craintes de faire passer des choses en douce.

M. FELT.- Ce ne sont pas des craintes.

M. LE PRÉSIDENT.- Si, cela en est un peu quand même. Tu as le droit de ne pas être d'accord. Je rappelle d'ailleurs que tu fais toi-même partie du Bureau.

M. FELT.- Je sais, mais nous sommes en Conseil Communautaire. S'agissant de l'évolution de cette taxe d'aménagement, comme cela a été fait dans tous nos débats, nous avons été satisfaits de ce qui a été écrit.

M. LE PRÉSIDENT.- Marcel, nous avons très bien entendu ce que tu as dit. Nous avons même parfaitement compris. Je vous propose de le retirer. Comme cela c'est réglé. Il n'y a aucune malignité de notre part derrière. Nous essayons simplement de trouver des solutions pour aller plus vite pour nous concentrer sur l'essentiel.

Ce soir, nous avions un dossier essentiel concernant l'Université, nous y avons passé du temps, ce qui est bien. Faute de quoi, nous sommes encombrés d'une multitude de décisions sans grande importance. Nous t'avons expliqué qu'il ne s'agissait pas de faire ce que tu disais. Si cela rassure tout le monde, on le supprime, il n'y a pas de problème.

M. BAULIEU.- En précisant tout de même que ce qui est écrit, car ce n'était pas de portée générale, sous-entendu, et ce qui avait été débattu quand nous avons parlé du PLUi, c'est précisément et restrictivement indiqué « lorsqu'il s'agit d'opérations sur les zones d'activités économiques », dont il n'échappera à personne que désormais, la totale compétence, donc la totale charge, est communautaire. Je rejoins la position du Président. S'il devait y avoir une évolution un jour dans ce sens, elle ne me paraîtrait pas étonnante.

M. LE PRÉSIDENT.- Ni illogique, mais nous en discuterons.

M. FELT.- En attendant, nous pouvons le retirer.

M. BAULIEU.- Oui, mais cela reste de la compétence du Conseil Communautaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Marcel, n'en rajoutons pas. J'ai fait une proposition, je te remercie pour ta confiance. Nous retirons cette phrase, et tout le monde est satisfait, puisque pour nous, derrière cela, il n'a pas de mauvaise volonté ni de chose cachée.

M. LEUBA.- De la même manière, concernant le contrat de ville, je ne saisissais pas l'objectif de la centralisation sur le Bureau de l'attribution des subventions du contrat de ville, en sachant que nous sommes tout de même assez réactifs sur le contrat de ville, les premiers dossiers passent dès le début de l'année, il y a un deuxième volet en cours d'année, voire un troisième sur la fin de l'année.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est simplement dans un souci d'efficacité. Les contrats de ville concernant essentiellement des subventions versées à des associations de la ville, pour aller plus rapidement, il me paraissait assez intéressant que cela passe en Bureau et qu'il y ait un débat. C'est tout. Je propose que nous ne changions rien pour le contrat de ville.

M. LEUBA.- Il y a tout de même trois réunions de Conseil dédiées au contrat de ville sur des montants s'approchant aussi d'autres subventions qui ne concernent pas forcément le milieu associatif, mais les entreprises, par exemple. À ce moment-là, pourquoi ne pas tout centraliser sur le Bureau pour ces différentes subventions ?

M. LE PRÉSIDENT.- J'entends ce que tu dis, mais je n'y souscris pas. En revanche, je propose de retirer cette ligne en signe d'ouverture d'esprit. Avez-vous d'autres remarques ?

Mme ROCHDI.- Je voudrais apporter une précision concernant le contrat de ville. Il faut savoir que nous prévoyions chaque année une Commission spéciale « Contrat de Ville » avec les appels à projets pour discuter de tous les dossiers.

M. LE PRÉSIDENT.- Voilà. En plus, cela se discute en Commission. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je compte 1 abstention. C'est donc adopté.

Rapport n°0.4 - Modification des délégations du Conseil de Communauté au Président pour accomplir certains actes pendant la durée du mandat

M. LE PRÉSIDENT.- Marcel, quel pouvoir veux-tu me retirer ? Qu'est-ce qui te gêne ? Tu as tout lu, tu as cherché, tu n'as rien trouvé.

M. FELT.- J'ai mis un point d'interrogation. Peut-être pourras-tu me renseigner. Il est indiqué qu'en matière domaniale et foncière, « il est proposé d'ajouter la délégation suivante : exercer ou abandonner au nom de la CAGB le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du Code l'Urbanisme ». Je n'ai pas eu le temps de regarder le Code de l'Urbanisme.

M. LE PRÉSIDENT.- Me fais-tu confiance ?

M. FELT.- Oui.

M. LE PRÉSIDENT.- Dans tous ces domaines, en matière domaniale et foncière, je vois par exemple que pour les DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner), je prends toujours l'avis du Maire. Je ne pense pas que l'on puisse me prendre en défaut de ne pas avoir suivi son avis.

M. RUYSSEN.- Il s'agit de ventes de biens proposées par l'État si nous décidons de les acquérir.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°0.5 - Désignation de représentants de la CAGB dans différentes structures

M. LE PRÉSIDENT.- Cela concerne :

- le Club des Villes et Territoires Cyclables,
- la Fondation de Coopération Scientifique Bourgogne Franche-Comté,
- le Collège des collectivités territoriales à la commission locale des transports publics particuliers de personnes du Doubs,
- le Comité du suivi du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD),
- Solidaire pour l'Habitat-SOLiHA/AIS.

Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas.

Souhaitez-vous un scrutin secret ? Il est précisé que si quelqu'un le demandait, je devrais le mettre en place. Personne ne le demandant, nous votons à main levée. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

Rapport n°1.1.1 - Budget primitif - Budget annexe déchets 2019

M. BAULIEU.- Il y a deux rapports (n°1.1.1 et 1.1.2) concernant les déchets. Ils ont déjà été évoqués indirectement précédemment dans la convention avec les bailleurs sociaux. Concernant ce premier rapport, je vais laisser la parole à François LOPEZ, mais les dispositions qui évoluent en matière d'organisation et de prestation sont majeures dans cette appréhension de la question des déchets pour 2019. Sur ce registre, nous avons franchi des étapes à cette occasion. Il y a bien évidemment l'évolution des périmètres en termes d'harmonisation, puisque les 15 nouvelles communes qui nous ont rejoints en 2017 vont rentrer désormais dans le droit commun des déchets en matière de service et de tarification.

La nouveauté est le passage à 0,5 en déchet ultime dans les parties de l'Agglomération en dessous de 2 000 habitants agglomérés, ce qui concerne un nombre important de communes. Une légère modification tarifaire en résultera. Bien évidemment, il y a également le dispositif de collecte sur les déchets recyclables en centre-ville avec un déploiement de systèmes plus complets, plus appropriés et plus esthétiques. C'est un point également d'importance. Nous avons également la démarche de réflexion sur les perspectives 2025 en matière de gestion sélective des biodéchets. Nous avons donc un certain nombre de dispositions importantes.

Nous devons également bien avoir en tête qu'en matière de charges, les personnels du SYBERT sont, par cohérence, rattachés désormais à ce budget, ce qui modifie l'affichage, mais à somme nulle, puisqu'il s'agit d'une opération de dépenses intégralement compensée.

Voilà pour les éléments majeurs en matière d'orientation et de mise en œuvre sur 2019. Je vais laisser François LOPEZ décliner l'ensemble du budget. Nous reviendrons ensuite sur les aspects tarifaires en lien notamment avec les propos précédents.

Je voudrais le dire et insister sur ce point : en matière de déchets, nous avons réalisé des progressions que nous pouvons presque qualifier d'extraordinaires en matière de maîtrise des quantités et de qualité du tri. Nous avons l'étape des bio-déchets devant nous sur laquelle nous travaillions, de même que le SYBERT. Ce sera encore une étape importante. Globalement, ce que nous avons fait en quelques années est tout à fait remarquable. Tout ce qui a été mis en œuvre en matière d'organisation sur le territoire et de tarification incitative a conduit au résultat escompté plus rapidement que ce que nous pensions. C'est la première chose qu'il faut souligner.

Comme nous l'avons dit précédemment, et je le répète bien volontiers, pilotant les choses, bien évidemment, nous regardons les succès, les aspects positifs et ceux qui le sont peut-être un peu moins. C'est ainsi que nous avons mis en évidence que la redevance incitative conduisait à une ouverture des tarifs de ceux qui se sont les plus impliqués, mais aussi parce que leurs dispositions organisationnelles sont plus favorables. Je parle ici des habitats horizontaux. Lorsque l'on a un accès aisé à la maison, que l'on est en individuel et que l'on peut organiser facilement du compostage sur son espace, on est bien évidemment dans la situation idéale. C'est ce que nous remarquons dans l'analyse que nous pouvons faire, et cela a été dit précédemment par Christophe LIME. Bien évidemment, nous avons les meilleurs résultats sur l'habitat horizontal, après, avec des succès divers, mais forcément moins instantanés, sur le collectif.

J'ai tenu à indiquer précédemment que nous avions des marges de progrès, ce qui est avéré lorsque nous voyons les progrès que nous pouvons réaliser quand les choses sont bien organisées en termes d'espace, de lieu, d'accessibilité, etc. Nous devons donc retravailler tout cela, en plus de ce que nous mettons en œuvre dès cette année, avec sur le secteur sensible de Planoise, une nouvelle organisation de la collecte telle qu'en dehors des trajectoires du tram, nous devons passer très tôt.
Les systèmes de collecte seront maintenant le fait du deuxième tour des équipes, c'est-à-dire que les bacs seront sortis sur le domaine public le matin et rentrés dans l'instant d'après. Nous gagnons ainsi beaucoup sur l'esthétique en limitant les pollutions des bacs en tant que tels par des dépôts sauvages.

Nous avançons dès cette année sur ces registres. De même, la convention approuvée précédemment conduira à un investissement complémentaire au nôtre, puisque nous sommes présents sur le terrain précisément pour accompagner l'évolution des usagers. S'il y a implication des différents acteurs visés à la convention, ce sera extrêmement important, qu'il s'agisse d'associations d'occupants d'immeubles, des bailleurs sociaux ou des autres acteurs indiqués dans la convention. Nous avons considéré cela dans ce travail en Commission, ce qui nous a valu un pré-débat lors du Conseil précédent.

Finalement, les collègues qui sont intervenus ont utilisé les éléments que nous leur avons apportés pour indiquer que nous devions prendre des initiatives. Les conclusions que nous apportons à ce débat sont à triple détente, avec notamment celles que je viens d'évoquer sur l'organisation des tournées de collecte sur la convention avec les partenaires.

S'agissant du prix, nous fonctionnerons en deux temps. Alors que nous n'avons pas à répondre à un accroissement important des coûts, nous proposons une augmentation plus forte du petit bac (bac de l'habitat horizontal) pour atténuer la hausse sur les gros bacs du fait des immeubles collectifs. Cette réponse instantanée permet d'atténuer un peu les choses et d'ouvrir la réflexion non pas pour remettre en cause le système qui a trop bien produit ses effets, mais pour en atténuer les aspects pervers et pour cela, en mettant les choses à plat, non seulement sur les facteurs que nous connaissons, mais aussi en y intégrant la problématique des déchets dans sa globalité, et notamment les services de déchetterie. Le chantier est ouvert. C'est à la Commission compétente de s'en saisir pleinement et de faire les propositions d'évolution pour les campagnes suivantes. Voilà en résumé ce que je voulais dire.

Soulignons bien les étapes importantes que nous franchissons cette année en matière de collecte des déchets, avec des évolutions notoires correspondant à nos évolutions de territoire ou à l'évolution de la réglementation. J'indique au passage, pour ceux qui ont encore des interrogations sur le 0,5, que dans ces territoires, 85 % des usagers ne présentent pas leur bac à chaque collecte. En réalité, nous ne faisons qu'accompagner le mouvement, et nous verrons sur les autres territoires si, pour le coup, par des régimes dérogatoires que nous pourrions demander, nous pourrions le généraliser ultérieurement. Chaque chose en son temps, nous y reviendrons.

Nous avons donc
- des évolutions considérables dans l'organisation de la collecte,
- une tarification déjà amendée pour tenir compte des excès que nous avons relevés,
- l'ouverture d'un chantier immédiat pour approfondir la question des tarifs.

J'en ai peut-être déjà trop dit, mais je ne souhaitais pas que le débat s'ouvre sans que nous ayons au moins insisté là-dessus, François et moi étant tout à fait en phase.

M. LOPEZ.- Tout à fait. Merci pour ce résumé que vous avez tous entendu et que nous apprécions tous dans sa juste valeur. Toutefois, je voudrais ajouter un point d'orientation sur la sécurisation des tournées, concernant les points noirs sur les marches arrière. Je crois que sur les 385 marches arrière définies ou identifiées comme telles, nous en avons résolu les trois quarts, puisqu'il en reste 85 sur le périmètre historique du Grand Besançon. Concernant les 15 nouvelles communes qui ont rejoint le Grand Besançon l'année dernière, nous en avons identifiées 120. En collaboration avec les communes, nous nous attacherons à résoudre aussi les problèmes au mieux, ce qui va commencer dès maintenant. Voilà ce que l'on pouvait ajouter sur l'orientation générale.

En matière d'investissement, le budget s'élève à 1 665 000 €, en légère augmentation par rapport à 2017. Cela concerne les acquisitions :
- de bacs roulants,
- d'apports volontaires, notamment en centre-ville, que l'on a commencé à mettre en place,
- de matériels roulants (800 000 €),
- de matériel informatique qui va avec le matériel roulant.

En termes de ressources, nous avons 942 000 € d'amortissement et 722 000 € d'emprunts si cela s'avérait nécessaire, comme d'habitude.

En matière de fonctionnement, le budget s'élève à 24 480 000 €, en y intégrant 3 350 000 € de personnels SYBERT aujourd'hui comptabilisés dans le budget de la gestion des déchets. Nonobstant ces 3 350 000 €, le budget global augmente de à 21 130 €, soit +0,6 %. Vous avez tout le détail par chapitre dans votre rapport, que ce soit la collecte des déchets, le traitement, la collecte des cartons, pour aboutir à une facturation moyenne de 73 € HT, soit 80,30 € TTC. Cela devrait donc rester stable, même si l'on annonce une baisse de 0,4 %.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ?

M. LIME.- J'interviendrai rapidement, beaucoup de choses ayant été dites. L'effet financier a ses limites, y compris d'acceptabilité de tous. Nous savons que c'est un des éléments sur lequel nous essayons d'influencer au fur et à mesure pour pouvoir rectifier tous les éléments pervers éventuels de la redevance incitative. Les éléments présentés en début de séance sont capitaux pour réussir. Je pense que c'est surtout là qu'il faudra trouver un certain nombre de financements autres que par l'intermédiaire de la redevance, par exemple un financement de la CAGB pour accompagner tout particulièrement les bailleurs sociaux dans le cadre des différents aménagements. Je pense que nous devrons avoir cette interrogation sur 2019, au-delà des aides financières sollicitées, si nous voulons aller d'une façon plus généraliste sur l'ensemble des secteurs.

Mon dernier point est interprété comme une opposition entre les collectivités autres que Besançon et Besançon. Or ce n'est pas le cas. Le pavillonnaire est aussi sur Besançon. Ce sont donc aussi des éléments de comparaison à l'intérieur de la plus grande des collectivités, avec des particularités aussi en centre-ville, ce qui est pris en compte sur certains éléments.

Je pense que là aussi, il y a des éléments de compostage ou de tri plus compliqué sur certains aménagements à l'intérieur des bâtiments. Pour réaménager les bâtiments à l'intérieur du centre-ville, ce n'est pas si clair, y compris pour des aménagements d'appartements. Quand vous avez des appartements conçus il y a 20 ou 30 ans, ils n'avaient pas deux poubelles, et ils n'étaient pas conçus pour. À certains endroits, c'est déjà compliqué d'en mettre une, car avant, il y avait le vide-ordures. Ce n'était donc pas prévu pour mettre une poubelle. Donc, mettre deux, voire trois poubelles si vous mettez le compostage, c'est impossible. Nous devons donc réfléchir sur les différents éléments.

Quant à la comparaison financière, mais je suis pro service public sur la péréquation tarifaire, nous voyons bien que certains secteurs n'équilibrent pas leur compte. On ne va pas payer les uns pour les autres. Nous devons faire attention dans la présentation qu'il peut y avoir. Il faut simplement que tout le monde se rapproche du prix, dont il a la responsabilité. Je pense que c'est important de le montrer. C'est vraiment un accompagnement, et l'idée n'est pas de dire que ceux qui ont fait des efforts doivent payer plus, car d'autres ne voudraient pas en faire. Je crois qu'il faut vraiment éviter ce débat. Il faut souligner qu'une des réussites des coûts bas à l'intérieur de notre Communauté d'Agglomération vient aussi de la gestion publique. Je tiens à le dire. Le développement de la collecte sur un développement de la gestion publique nous a amenés à diminuer les coûts, y compris sur le SYBERT aujourd'hui. Si l'augmentation de l'incinération est importante grâce à la modernisation d'un des deux fours, elle est complètement compensée par la baisse sur le tri, sur le développement de la gestion publique. J'aimerais bien que ce deuxième thème soit aussi abordé.

M. LOPEZ.- Et sur l'organisation des tournées.

M. LIME.- Pour moi, la gestion publique concerne l'ensemble. Nous sommes bien d'accord. Je pense que nous devons valoriser entre nous cet élément, car c'est une belle réussite de l'ensemble des services, que ce soit ceux du SYBERT ou ceux de la DGD.

M. BAULIEU.- Le graphique à l'écran explique le diagnostic que nous faisons, le débat que nous avons et le travail à faire pour corriger un peu les choses. L'idée n'est pas forcément d'être à l'arrivée avec l'uniformité, puisque nous sommes sur un système dit « incitatif ». Le graphique souffre d'une toute petite chose : nous travaillons par secteur. Or la différence ne se fait pas par secteur, mais par type d'habitat (horizontal ou vertical), avec dans l'habitat vertical, les différentes catégories que nous pouvons connaître. Ce que nous voyons en périphérie est en réalité rigoureusement la même chose sur la partie bisontine qu'en habitat horizontal. Nous pouvons donc simplement considérer que les écarts, même sur Besançon, seraient différents si l'on en extrayait la partie habitat horizontal, qui doit être la même modélisation que la catégorie périphérique.

Chacun aura bien compris à partir de cela la problématique posée, à partir d'un taux pivot : à combien considérons-nous que nous pouvons nous écarter de manière supportable durablement ? C'est l'excès que nous voulons corriger dans l'approche que nous proposons. Voilà comme c'est visualisé, et c'est finalement plus parlant que les extrêmes dont nous avons pu parler, qui existent, bien évidemment. Les chiffres donnés il y a quelque temps existent, mais quand cela concerne un immeuble sur un extrême et quelques usagers de la périphérie en habitat horizontal, cela ne fait pas une réalité à généraliser. C'est ce que nous voulons retravailler.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous d'autres questions ?

M. FIETIER.- J'aimerais savoir si ma modification de la fréquence des collectes aura-t-elle un impact sur les emplois ?

M. LOPEZ.- A priori, l'équipe de collecte reste la même, du moins au sein du Grand Besançon. Elle est de l'ordre de 120 ou 122 personnes employées, tous services confondus.

M. BAULIEU.- François, je crois ne pas me tromper en reconsidérant que nous mettions en ligne une équipe supplémentaire, car sur les nouvelles communes, nous récupérons des communes en régie qui fonctionnaient précédemment avec un prestataire. Globalement, il y aura trois emplois de plus.

M. LE PRÉSIDENT.- Si je me souviens bien, ce matin, en Commission, nous avons passé un poste de conducteur et deux autres postes. Le nombre de postes ne diminue pas, bien au contraire, puisque nous créons trois postes.

M. BAULIEU.- Ce n'est pas antinomique. C'est parce qu'il y a deux nouvelles communes en régie.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est pour faire face au développement de la régie. Avez-vous d'autres questions ?

M. GUYEN.- Sur la zone tarifaire C, pourquoi le tarif du bac de 60 litres a-t-il augmenté de 10 % ?

M. BAULIEU.- Pour rappel, la zone C passe en C05. S'il y a plus de 2 000 habitants, on ne passe pas en C05. On va donc rester en collecte hebdomadaire. J'indiquais précédemment que nous poussons le tarif du bac de 60 litres, puisque c'est précisément avec ce bac que nous arrivons essentiellement au graphique vu précédemment. Vous voyez à l'écran comment nous fonctionnons en termes de tarifs de manière dégressive sur l'abonnement, en fonction des volumes de bac. Nous passons ainsi de 10 % sur le bac de 60 litres à 6 % sur le bac de 140 litres, puis à 4 %, 2,5 % et 1,5 % pour les bacs suivants. Cela répond précisément à ce que j'indiquais précédemment. L'anomalie que nous relevons en termes d'effort général est essentiellement sur cette opération, à l'avantage de l'habitat horizontal dans lequel nous avons optimisé au maximum les contenants.

Nous n'allons pas faire le reproche, mais je pense que si nous passons dans toutes nos maisons de la périphérie et sur l'habitat horizontal en ville, nous ne voyons pas beaucoup de gros bacs devant les maisons. Généralement, sont présentés des petits bacs le moins souvent possible pour bénéficier le plus possible des levées non facturées. Pour corriger un peu l'anomalie visée précédemment, nous devons pousser les tarifs des bacs les plus utilisés sur ces secteurs. C'est tout simplement cela. C'est délibéré, voire intentionnel.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous d'autres questions ?

M. CROIZIER.- Merci, Monsieur le Président. Le passage en C05 dans les zones d'habitat horizontal est-il évoqué ? A-t-il été étudié ? Quel serait son impact en matière budgétaire ?

M. BAULIEU.- En termes budgétaires, je n'ai pas tous les chiffres en tête. Là où nous passons en C05, nous sommes essentiellement en habitat horizontal. Nous ne passons pas en C05 sur Besançon. Nous procédons par ordre. Nous le faisons sur les secteurs où la réglementation nous le permet, puisque c'est en fonction des zones d'habitat aggloméré (moins ou plus de 2 000 habitants). Il est préconisé cette année, à partir du 1er janvier prochain, de le faire systématiquement sur les zones s'inscrivant dans le cadre réglementaire, et nous verrons. Nous le faisons sans appréhension compte tenu de ce que nous savons de la pratique des usagers. Les professionnels pourront conserver un abonnement de collectes hebdomadaires. Nous le faisons donc sans appréhension. Il y aura une baisse du nombre de passages, mais elle sera atténuée par ce que nous venons d'évoquer en matière de solidarité globale.

J'indiquais précédemment comment nous allions fonctionner et nous verrons comme cela se passe. Bien évidemment, nous pouvons nous interroger sur la pertinence à faire de même dans les zones d'habitat horizontal, mais agglomérées, que ce soit ceux qui restent dans les communes de la périphérie ou sur la partie habitat horizontal de la ville. Comme nous ne pouvons pas le faire sur un plan réglementaire, il faudrait relever d'un régime dérogatoire qui n'est peut-être pas exclu. Toutefois, nous ne souhaitions pas faire tout d'un coup. Nous pratiquons donc ainsi sur ce que permet la réglementation. Si c'est couronné de succès, ce qui est vraisemblable, nous verrons de quelle manière nous pourrions l'étendre progressivement, mais avec dérogation qu'il faudrait demander. L'impact financier n'est pas colossal, malgré un passage de moins, mais le matériel est là.

M. LOPEZ.- C'était de l'ordre de 250 000 € pour compenser le coût de l'incinération, ce qui permet de stabiliser le niveau des facturations.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous d'autres interrogations ?

Mme THIEBAUT.- J'aurais voulu donner deux précisions à Christophe LIME sur les travaux concernant éventuellement les immeubles en centre-ville. Nous avons passé une délibération en début de Conseil sur une demande de subvention à CITEO pour l'amélioration et l'accroissement des points d'apports volontaires en centre-ville. Le choix a été fait de ne pas collecter les recyclables en centre-ville, ce que l'on peut regretter, mais en tout cas, l'exiguïté des locaux est compliquée à gérer. Il y aura un problème avec les bio-déchets. Il faudra peut-être aussi organiser une collecte en point d'apports volontaires. C'est à l'étude, nous sommes en cours d'études de bio-déchets. Je ne veux pas conclure avant, mais c'est très compliqué et le choix a été fait de points d'apports volontaires en centre-ville.

M. LE PRÉSIDENT.- Car il n'y a pas la possibilité de les mettre dans les logements.

Mme THIEBAUT.- C'est très compliqué au niveau des bâtiments. La hausse de la prestation incinération n'est pas compensée du tout par la baisse du tri. Quand on regarde les chiffres, pour la baisse du tri, ce sont 150 000 € pour l'année, alors que la hausse de l'incinération représente 1 M€, parce que nous avons de gros travaux à faire sur l'usine d'incinération (plus de 14 M€) entre 2018 et 2019. Les études ont commencé. Ce poste est très lourd dans la facturation. Pour 1 M€ de plus, cela fait 5 €/an/habitant, puisque ce sont des tarifs à la tonne. Nous avons pu contenir nos prix, car le SYBERT a appelé une provision pour démanteler les fours de 1971 et de 1976. Cette année, nous n'avons pas appelé de contributions pour cette provision, c'est-à-dire que nous n'avons pas appelé 3 € comme nous l'avions fait pour le budget 2018. L'un dans l'autre, nous arrivons à maintenir les coûts, mais au prix d'une gestion très serrée du budget du SYBERT.

Comme je vous l'ai dit la dernière fois, dans les déchetteries, nous avons une augmentation de fréquentation de près de 12 ou 13 %, ce qui entraîne des coûts dans notre traitement des déchets apportés en déchetterie. Le SYBERT essaie de maintenir ses coûts, mais c'est très compliqué. Nous avons eu une bonne surprise dans la réponse à notre marché de l'incinération : au lieu de plus de 3 M€ pour démanteler, cela nous coûtera autour de 2 M€, ce qui nous permet de ne pas appeler de contribution cette année, de ne pas en appeler non plus l'année prochaine.

En revanche, sur le budget 2021, nous appellerons encore 1,04 €. Plus généralement, le prix des déchets, globalement, sur le territoire, est faible par rapport au reste de la France entière. Il est à 72 €/an/habitant chez nous, contre plus de 100 €/an/habitant sur le reste du pays.

Concernant les disparités évoquées par Christophe LIME, je partage parfaitement l'idée qu'il faille absolument traiter les points noirs dans l'habitat vertical. Nous les connaissons bien, et nous devrons nous atteler vraiment à les résorber. Il faut tout de même garder en tête que les outils ont été donnés à l'habitat horizontal pour ne payer pratiquement « plus rien ». Pour le service rendu, il s'agit tout de même de venir chercher à domicile les ordures ménagères et le recyclable pour un peu plus de 70 €/an/habitant en moyenne, ce qui n'est pas cher par rapport à toutes les autres charges ou dépenses diverses et variées des ménages. Il faut se rendre compte tout de même que c'est un énorme service rendu à la population, et qui n'est pas cher par rapport au reste de la France. Il n'est pas cher non plus, car nous avons moins de déchets à traiter, les habitants étant exemplaires aussi bien dans le tri que dans la prévention des déchets. C'est aussi pour cela que le prix n'est pas élevé, mais il ne faut pas non plus penser qu'un jour, cela ne coûtera rien du tout, car il y a tout de même toujours des frais fixes à payer et à financer. Merci.

M. LOPEZ.- Nous ne promettrons effectivement jamais la gratuité de ce service.

Mme THIEBAUT.- Oui, car il y a une tendance dangereuse à la gratuité.

M. LOPEZ.- La transparence exprimée à travers tous ces chiffres et les débats que nous avons eus a été une réponse à cela. Le souci est aussi de maîtriser les coûts du service public, et nous sommes d'accord sur le sujet. Il n'y a pas de problème. En réponse à Monsieur CROIZIER, l'organisation et l'optimisation des tournées ont aussi contribué à maîtriser les coûts de la facturation, en plus de la maîtrise des coûts du SYBERT.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous d'autres questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je compte 1 abstention. C'est adopté.

Rapport n°1.1.2 - Tarifs de la gestion des déchets 2019

M. LE PRÉSIDENT.- Concernant les tarifs, y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je compte 1 abstention. C'est adopté, merci.

Rapport n°1.1.3 - Décision modificative n°3 de 2018

M. BAULIEU.- Je vais parcourir quelques chiffres. Sur le budget principal, nous avons en recettes quelques opérations à souligner :

- une notification sur le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) : la règle appliquée par le Conseil Départemental reste inchangée et conduit à un petit supplément par rapport à ce que nous avions estimé dans notre budget primitif,
- un ajustement sur la DGF permanents syndicaux : avec les mutualisations et les transferts, les personnels se trouvent désormais rattachés au Grand Besançon,
- le Salon littéraire, avec le Conseil français du Livre,
- un ajustement suite à la CLECT comme évoqué précédemment.

Concernant les dépenses, nous avons :

- un engagement de révisions d'un plan de sauvegarde : des crédits sont nécessaires pour l'engager,
- la révision des échéanciers des crédits de paiement pour la continuité de paiement dès janvier 2019 : vous avez dans votre rapport les trois AP/CP concernées (deux sur le budget annexe Transports et une sur le budget principal).

Il ne s'agit pas de modifier les programmes, mais lorsqu'il n'y a pas de crédits ouverts suffisants sur 2019 et des sous-réalisations en 2018, nous réduisons les crédits pour augmenter les crédits ouverts en 2019 et pouvoir payer dès le début d'année suivante.

S'agissant des investissements futurs, je passe sur les modifications de chapitres. Nous avons également le versement d'une avance remboursable au budget annexe Portes de Vesoul et la valorisation des travaux en régie lorsqu'il y a utilité. Nous n'avons pas de financement par emprunt au budget principal. Sur le budget annexe Transports, nous avons une annulation de titres et un rattachement pour une régularisation de fin d'exercice. Ensuite, sur les inscriptions de crédits, nous avons des opérations un peu particulières liées au changement de délégataire, Transdev reversant de la billetterie encaissée avec un délai de validité au-delà de la fin d'année dernière. Nous avons également le solde de la contribution forfaitaire 2017. Vous retrouvez tous les chiffres dans vos dossiers.

S'agissant des dépenses, je fais la même remarque que précédemment sur les AP/CP avec les révisions des échéanciers de crédits de paiement, des sous-réalisations 2018 et des inscriptions de crédits en 2019. Vous connaissez la manœuvre pour le transfert des études en immobilisation. La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Transports sera ajustée en fin d'année en fonction des réalisations effectives et des nouvelles recettes. Le recours à l'emprunt n'est pas modifié (2 M€). Sur le budget annexe Déchets, vous avez des admissions en non-valeur. Si vous regardez les tableaux, il faut majorer. Cela tient à la rapidité avec laquelle celles-ci sont évaluées. Cela remonte sur plusieurs années, d'où le montant. Concernant la régularisation des rattachements, c'est un classique en cours d'année.

Nous avons également la réduction des dépenses imprévues à due concurrence. Sur le budget annexe AIBO (Aire Industrielle de Besançon Ouest), nous avons un ajustement des ouvertures de crédits en fonction des réalisations effectives pour modifier les écritures d'ordre et permettre la comptabilisation des stocks, ce qui est un vrai poème dans ces comptabilités. Sur les ZAE, vous avez une modification du chapitre budgétaire pour intégrer la reprise de l'excédent de la ZAE la Foullotière à Saint-Vit.

Sur les Portes de Vesoul, vous avez un décalage des ventes programmées 2018 sur 2019 se traduisant par le versement d'une avance remboursable par le budget principal pour financer les travaux exécutés cette année, puisque n'étant pas financés par les recettes.

Sur les budgets annexes Eau et Assainissement, nous avons pu voir qu'il y avait :

- la fin des transferts des déficits ou excédents des communes,
- un ajustement des écritures d'ordre avec un amortissement des subventions reçues,
- un ajustement de recettes et de dépenses avec :
    - la redevance pollution de l'Agence de l'Eau,
    - la contribution entre budgets annexes Eau et Assainissement,
- des dépenses nouvelles avec le remboursement des admissions en non-valeur en communes : nous avons pris cette décision, les fonds de caisse ayant été transférés. De plus, les créances irrécouvrables étant assumées sur les budgets principaux des communes, sur cinq ans, nous avons pris l'initiative de les compenser,
- le recours à l'emprunt réduit de 700 000 € sur le budget annexe Assainissement ; il n'est pas modifié sur le budget Eau.

Voilà les éléments majeurs. Vous avez le tableau de synthèse dans votre rapport. Comme indiqué au cours du déroulé du diaporama, il n'y a pas de recours supplémentaire à l'emprunt. Je n'ai pas d'autres observations à formuler.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser au rapporteur ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je compte 1 abstention. C'est adopté.

Rapport n°1.1.4 - Révision des autorisations de programme (AP), autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiements (CP)

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je compte 1 abstention. C'est adopté.

Rapport n°1.1.5 - Transferts des résultats 2017 compétences Eau, Assainissement et Eaux pluviales

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je compte 1 abstention. C'est adopté.

Rapport n°1.1.6 - Fixation des durées d'amortissement Voirie, Parcs et aires de stationnement, Signalisation, Concession de la distribution publique de gaz, Réseau de chaleur et Cycles

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je compte 1 abstention. C'est adopté.

Rapport n°1.1.7 - Création du Budget Annexe Chauffage Urbain - Avance de trésorerie

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je compte 1 abstention. C'est adopté.

Rapport n°1.1.8 - Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2019

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je compte 1 abstention. C'est adopté.

Rapport n°1.1.9 - Avances de trésorerie du budget principal
aux budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je compte 1 abstention. C'est adopté.

Rapport n°1.1.10 - Validation des transferts de charges 2018

M. BAULIEU.- Il s'agit de la reproduction du rapport présenté en CLECT. Recommençons-nous ? Personne ne demande cette présentation. Merci pour votre compréhension. Voilà, Président. Ils ont tout vu en CLECT tout à l'heure.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je compte 1 abstention. C'est adopté.

Rapport n°1.1.11 - Dispositif Aide aux communes :
Règlement d'utilisation et de prêt du matériel évènementiel communautaire

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je compte 1 abstention. C'est adopté.

Rapport n°1.1.12 - Avenant n°1 à la convention -
Rénovation de l'atelier de maintenance automobile -
Convention financière entre la Ville de Besançon,
la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon,
le Syndicat Mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°1.1.13 - Avenant à la convention relative à la gestion, l'entretien et la maintenance
du patrimoine bâti communautaire
et des équipements énergétiques communautaires

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Ressources humaines

Rapport n°1.2.1 - Transfert de la compétence Voirie - Création de postes - Nouvelle organisation

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je compte 1 abstention. C'est adopté.

Rapport n°1.2.2 - Évolution des régimes indemnitaires

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°1.2.3 - Création d'un poste d'Ingénieur chargé d'opération auprès de la Direction Architecture

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je compte 1 abstention. C'est adopté.

Rapport n°1.2.4 - Convention de mise à disposition d'un agent contractuel pour pourvoir le poste de coordinateur du Festival Grandes Heures Nature

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Rapport n°7.1 - Syndicat Mixte Lumière - Avenant n°1 à la convention de secrétariat

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°7.2 - CRR - Demande d'agrément des classes préparatoires à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°7.3 - CRR - Gratuité de la scolarité des élèves en Classes à horaires aménagés

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°7.4 - Attribution des avances sur les subventions 2019 aux écoles de musique structurantes

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°7.5 - Attribution des subventions 2018 au titre du fonds de soutien à l'investissement en matériel musical, instrumental et pédagogique

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°7.6 - Grandes Heures Nature : festival 2019

M. PRALON.- Ce festival se tiendra du 13 au 16 juin 2019 à Micropolis. Avant de le présenter succinctement, je voudrais rappeler comment est née l'idée d'un festival Outdoor sur l'Agglomération de Besançon, car cela me paraît important. Vous savez que depuis 2001, le Grand Besançon s'est appuyé sur ses atouts naturels et patrimoniaux pour proposer aux habitants et touristes des sentiers, des chemins de randonnée pédestre et VTT. Actuellement, il y a plus de 1 000 kilomètres balisés.

Forte de son tissu associatif et de la qualité de l'engagement de ses bénévoles, l'Agglomération peut compter aujourd'hui sur plus de 140 associations et clubs porteurs de manifestations Outdoor pour lesquels on observe une augmentation de l'offre et du nombre de pratiquants. Un exemple de cette montée en puissance est le Trail des Forts depuis 2004, rendez-vous annuel régional avec une endurance nationale de plus de 5 000 concurrents pour 260 bénévoles. À partir de tous ces éléments, la volonté du Grand Besançon est de se promouvoir terre d'Outdoor en s'appuyant sur la richesse du patrimoine, du territoire et sa proximité avec la nature. Partout où l'on se trouve, on est en lien avec le développement des pratiques sportives de plein air, sports, santé et loisirs pour tous. Tel est le cœur du projet Grandes Heures Nature.

Pour nos communes, c'est un projet fédérateur autour de l'Outdoor, gage de rayonnement et d'attractivité. Il est un projet de cohésion pour les 69 communes, avec une ville-centre qui est une ville nature où l'on trouve tous les services. Ce projet est également porté transversalement par les élus, les directions et services de la Ville et de l'Agglomération. Il s'engage pour la préservation environnementale de son terrain de jeu. La palette touristique culturelle et économique offerte contribue à positionner Besançon et le Grand Besançon comme terre adaptée à l'accueil d'entreprises et de résidents attirés par l'Outdoor pour s'implanter sur ce territoire du Grand Est au niveau plus spécialement de Besançon.

Dès lors, comment organiser cet événement en 2019 ? Une équipe projet y est dédiée, avec la Direction et la coordination du Festival qui s'appuiera sur l'ensemble des Directions, notamment la Direction des Sports de la Ville mise pour partie à disposition de l'Agglomération, ainsi que les services Tourisme et Logistique de l'Agglomération. Nous venons d'en avoir une explication avec Gabriel BAULIEU sur le poste de coordinateur.

Au niveau de l'Agglomération, trois postes ont été créés. Le festival est conçu comme un événement où tous, néophytes comme performeurs, pourront trouver matière à expression. Il intègre différents espaces autonomes les uns par rapport aux autres pour assurer une offre globale, cohérente et attractive.

Enfin, quelles seront les grandes lignes de cette édition ? Ce festival aura lieu à Micropolis qui portera l'événement. Nous aurons comme invité d'honneur la Ville de Lausanne.

Les activités proposées seront :
- des stands d'exposants professionnels de l'Outdoor, équipementiers et fabricants de matériel,
- des stands d'animation,
- des programmes de conférences,
- des spectacles sportifs (VTT, démonstration d'escalade sur un format bloc).

Par ailleurs, un bassin d'eau permettra également des démonstrations de canoë-kayak. Il y aura la « high line » câble tendu entre Bregille et la Citadelle, à 200 m de haut et sur 800 m de long. Il n'y aura pas de record du monde, mais cela peut être inscrit dans le Livre des Records.

Il y aura ainsi des événements sportifs qui s'appuieront sur des disciplines majeures de l'Outdoor dans le Grand Besançon, à savoir :
- une randonnée pédestre,
- un trail marathon,
- le raid Handi Forts,
- le raid Expérience,
- des randonnées équestres,
- des randonnées VTT,
- des raids multisports,
- des randonnées cyclistes,
- un triathlon,
- du vol libre (principalement du parapente).

Le dernier jour, aura lieu le triathlon Vauban qui sera l'événement phare, avec la mise en œuvre de la seule étape française inscrite au calendrier de la Coupe du Monde de para-triathlon. Cette étape rassemble des athlètes en situation de handicap, de près de 15 nationalités à la recherche de points en vue de leur qualification pour les Jeux Olympiques de Tokyo en 2020.

Il est donc un spectacle unique sur notre territoire et un des seuls événements internationaux au niveau régional, le seul sur le volet handisport. Il y aura également des conférences spécialisées tout public, des concerts en soirée.

En termes de chiffres, nous en sommes à l'établissement d'un budget prévisionnel. Le coût de ce festival est estimé à 441 500 € pour les dépenses, auxquels s'ajouteront les moyens humains affectés pour l'organisation de ce festival. Nous pouvons ainsi chiffrer le coût global de l'opération à 616 000 €. Des subventions sont attendues par la billetterie et par le sponsoring. Nous espérons bénéficier ainsi de 50 000 € de sponsoring. Bien évidemment, nous irons chercher des subventions notamment auprès du Département. Voilà un peu comment se réalisera ce festival qui sera le tout premier.

Nous n'avons pas forcément le recul nécessaire au niveau du chiffrage. Il s'agit d'un chiffrage prévisionnel, dont j'ai le détail, mais cela méritera d'être affiné par les concerts, les conférences, les manifestations. L'organisation générale est importante, car la manifestation est très grande. Nous serons dans des chiffres se rapprochant de ce que nous pouvons connaître pour le festival des Livres dans la Boucle. Toute cette manifestation vous donne le montant de 441 500 €, auxquels s'ajouteront les postes budgétaires correspondant aux personnes recrutées pour l'organisation.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une grande manifestation. Nous pourrons peut-être la comparer aux Livres dans la Boucle en termes de participation. Comme c'est la première année, nous ne pouvons pas trop tirer de plans sur la comète. Nous savons que c'est assez inédit en France. Ce n'est pas fait artificiellement, il y a ici un réel engouement sur le terrain pour le trail, le sport nature, le sport santé. Y a-t-il des questions à poser à Jean-Yves PRALON ?

M. LEUBA.- En tant qu'ancien sportif de haut niveau, je suis très heureux que tu mettes en avant le sport de plein air et que l'Agglomération ait choisi vraiment de le mettre en avant. Je pense que c'est essentiel pour l'identité de notre Agglomération et qu'il y a un véritable enjeu au niveau national pour que Besançon et son Agglomération rayonnent à travers cette manifestation. En lisant le rapport, je reste un peu sur ma faim. En effet, nous investissons tout de même 1 M€, ce qui n'est pas rien. C'est un vrai choix politique dans le cadre des contraintes budgétaires.

M. PRALON.- Ce sont 600 000 €.

M. LEUBA.- Ce sont 441 000 € de dépenses pour le festival, auxquels s'ajoutent les moyens humains affectés pour un montant de 616 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, pour les moyens humains, ce ne sont pas 616 000 €.

M. PRALON.- Ce sont 616 000 € en tout.

M. LEUBA.- C'est donc un investissement fort de l'Agglomération sur cette manifestation. En termes de comparatif, j'ai lu dans le rapport que les tarifications étaient actuellement en élaboration. Pour les Livres dans la Boucle, c'est une ouverture gratuite au public. Nous passons là sur un festival apparemment payant. Je pense qu'il faudra être très vigilant par rapport à ces prix d'entrée, notamment sur une manifestation concernant les activités de plein air, et sur le risque que nous prenons. À six mois de la manifestation, il n'y a pas énormément de communication. Je suis allé regarder sur Internet, il y a juste une page. Nous choisissons vraiment une date qui ne s'appuie pas forcément sur un événement de plein air. Nous créons donc une date, ce qui est un peu le risque sur cette manifestation. Soyons donc vigilants sur ces tarifications.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est sûr que ce n'est pas sans risque, mais je crois qu'il y a la volonté aussi de donner à notre Agglomération un événement fort. Il y a un risque notamment lié à la météo. Si le temps est merveilleux ou pourri ce weekend-là, ce ne sera pas la même chose. C'est une volonté aussi de rebondir sur cet attrait de notre région pour le sport santé, le sport nature. Tout cela est en cohérence avec ce que vient de faire Groupama-Française des Jeux en implantant son équipe continentale cycliste.

C'est lié aussi à ce qui se fait au CIS (Centre International de Séjour) que nous tenons à soutenir. Quelque chose est en train de se mettre en place ici. Cet événement fort coûte effectivement de l'argent, mais je pense que nous avons la volonté de le faire.

Le gros intérêt aussi est que cette manifestation ne se passe pas uniquement dans la ville-centre. Certes, le salon aura lieu à Micropolis, mais les circuits de trails seront sur l'ensemble de l'agglomération pour passer dans les communes voisines, ce qui crée un véritable lien au niveau de l'ensemble de l'Agglo. C'est important en matière de compréhension de ce qu'est réellement l'Agglomération du Grand Besançon.

M. PRALON.- Bien évidemment, nous vous fournirons le détail de la dépense. Pour l'instant, le budget est en pleine élaboration. Concernant les tarifs, il y a une implication forte pour qu'ils ne soient pas démesurés. Il y aura une gratuité pour tous les enfants de moins de 8 ans. Les autres tarifs seront les suivants :

- pour les familles de deux adultes et deux enfants : 10 € la journée, 20 € les trois jours,
- pour un adulte seul : 5 € la journée, 10 € les trois jours,
- pour les moins de 16 ans, les étudiants et les seniors de plus de 65 ans : 3 € par jour et 6 € les trois jours (tarifs réduits).

Ces tarifs restent intéressants. Je précise également que l'inscription à l'ensemble des manifestations inclut une entrée au festival, à l'exception des petites randonnées les plus courtes (6 km pour les pédestres et 10 à 15 km pour les cyclistes), ces randonnées étant gratuites. Une recherche est donc actuellement menée.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a aussi un aspect économique. En effet, des entreprises viendront sur le Salon. On me disait l'autre jour qu'il y aura de nombreuses entreprises locales franc-comtoises dans le domaine du sport santé, et du sport nature. Cela peut être aussi l'occasion de mieux faire connaître notre territoire, peut-être même d'inciter des entrepreneurs à venir s'établir ici. Je crois que c'est important. C'est juste une anecdote, mais on me dit même que plusieurs dizaines de personnes viendraient ici, car elles sont attirées par l'image du Grand Besançon dans le domaine du sport nature et du trail. C'est donc en train de se mettre en place.

M. PRALON.- On compte sur au moins 15 000 participants, ce qui est un chiffre important pour ce genre de manifestation.

M. LE PRÉSIDENT.- Certes, il y a un risque, mais on ne vit pas sans risque. Y a-t-il d'autres questions ?

M. LIME.- Je voudrais insister sur l'aspect de facturation. Je vois que vous prévoyez 100 000 € dans les inscriptions, les randonnées, les partenariats, etc. Il ne faudrait pas que le coût des tickets revienne plus cher que ce que cela rapporte. Derrière, il faut mettre de la sécurité, des billetteries, des contrôles. Je ne compare pas avec la culture, mais globalement, lorsque l'on va dans certains événements que l'on a cités, que c'est ouvert à tout le monde, tu peux assister à des conférences gratuites. Or là, on fait payer. Je pense qu'à un moment donné, il faudrait avoir une certaine équité sur certains éléments. Il faut peut-être travailler sur le rapport avec les coûts. En gros, si on retire le mécénat, et si sur un budget de 600 000 €, cela nous rapporte 50 000 €, quand on aura retiré notamment la billetterie, ce sera vraiment à étudier.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu dis qu'il faudra faire attention à ce que cela ne nous coûte pas plus cher que cela nous rapporte.

M. LIME.- Oui.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne pense pas. Cela permet aussi à Micropolis d'encadrer un peu les entrées et de regarder comment cela se passe.

M. LIME.- Quand on compare le sport et la culture, on n'est jamais bien vu. Quand on fait Les Livres dans la Boucle en centre-ville, cela ne pose pas de problème de faire tout gratuit.

M. LE PRÉSIDENT.- Sauf que les visiteurs viennent pour acheter des livres et qu'ils font vivre le commerce local.

M. LIME.- Des gens vendront bien des affaires, n'est-ce pas ?

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, il y aura des professionnels.

M. LIME.- C'est donc un peu pareil.

M. LEUBA.- Très brièvement, je pense que nous prenons un risque en n'étant pas adossés à une manifestation inscrite dans le temps. On parle des Livres dans la Boucle, c'est gratuit. Si nous investissons plus de 600 000 €, avec la sécurité, la logistique et autres et si nous accueillons finalement 15 000 personnes, ce ne sera pas un échec, et je souhaite vraiment que cela réussisse, mais demandons-nous pour cette première année s'il ne serait pas utile de jouer la carte de la gratuité justement pour faire cet appel d'air pour cette première manifestation. S'il n'y a que 15 000 personnes, ce ne sont pas les entrées qui nous apporteront énormément de recettes. Jouons peut-être la carte de la gratuité sur cette première manifestation. Je ne suis pas un adepte de la gratuité, mais pour la réussite de cet événement, je pense que cela peut être intéressant.

M. LE PRÉSIDENT.- Jean-Yves, tu regarderas tout cela, mais cela me paraît compliqué.

M. ALLEMANN.- Je pense qu'il y a un certain risque à organiser un tel festival. Je vais vous faire tout de même une suggestion qui me semble être un acte fort à faire dans notre capitale régionale avec la Citadelle. Il faudrait peut-être réfléchir à une proposition que j'ai faite à plusieurs reprises : faisons une via ferrata à la Citadelle, et pas simplement une « high line » pour un weekend. Je pense que ce serait un truc très fort. Cela coûte 100 000 €, sauf que ça donne une image très forte et très sportive.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que cela a déjà été étudié, mais il y a des problèmes de sécurité.

M. ALLEMANN.- Il y en a une à Grenoble. Il peut toujours y avoir des problèmes de sécurité, mais je pense que c'est plus difficile de faire une « high line » pour un weekend. Des vias ferratas ont déjà été organisées à l'occasion d'un challenge entre les Chambres de Commerce de Besançon et de Dijon il y a quelques années. On en avait installé une pour une journée. C'est donc toujours possible.

M. LE PRÉSIDENT.- On m'a dit qu'il y avait des problèmes avec le délitement des rochers. Tu m'en as parlé l'autre jour. Nous allons regarder. L'idée est plutôt séduisante, mais il faut regarder si c'est faisable. De plus, ne perdez pas de vue que nous sommes sur un bâtiment Vauban. Toutefois, cela devrait pouvoir se faire. Nous devons regarder. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté à l'unanimité, merci.

Rapport n°7.7 - Attribution d'un fonds de concours à la Ville de Besançon pour la réhabilitation et la modernisation de la piscine de Chalezeule

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°7.8 - Fonds « équipements sportifs » : attribution d'un fonds de concours à la Ville de Besançon

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°7.9 - Convention 2019 avec l'Office de Tourisme

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°7.10 - Demande de subvention
pour le projet de réhabilitation de la base de loisirs d'Osselle

M. PRALON.- En avril 2017, nous avions décidé la création d'une base de loisirs multi-activités d'envergure communautaire à partir de la base actuelle d'Osselle. Le présent rapport porte sur une demande de subvention auprès des financeurs potentiels, à savoir la Région et le Département pour la phase 1 du projet de la base.

Cette phase 1 concerne des travaux de rafraîchissement, d'amélioration et de sécurisation du site, permettant de maintenir la base ouverte dans les prochaines années sans mise en danger des usagers campeurs ou baigneurs et des salariés présents sur place dans l'attente du projet réel. Pour le réaménagement plus ambitieux de la phase 2, nous ne pouvons intervenir à court terme, car il nécessite des études et démarches réglementaires longues, puisque nous sommes sur un site en zone PPRi (Plan de Prévention du Risque Inondation), donc en zone rouge. Des aménagements seront soumis à la loi sur l'eau.

En parallèle, je crois que sur Osselle, nous sommes sur un calendrier d'élaboration du PLU. Nous ne pouvons donc pas avancer plus rapidement sur la phase 2 actuelle. Si toutes les études et procédures suivent leur cours sans trop de souci, nous nous orientons vers un démarrage des travaux plutôt en fin de saison 2021 pour la phase 2. Cela reste à confirmer, car le calendrier est en cours de calage.

Nous avons d'ailleurs un COPIL en fin de semaine sur la phase 2, pour travailler sur le programme. En attendant, les travaux de la phase 1 seront lancés dès le début de l'année 2019, jusqu'en mai 2019, afin d'être prêts pour la réouverture de la base début juin 2019. La maîtrise d'œuvre est assurée en direct par les services de la CAGB, que ce soit la Direction Architecture et Bâtiments ou la Direction des Grands Travaux et du Tourisme. Les travaux conduits sont compatibles avec les règles d'urbanisme actuellement en vigueur.

L'objectif est de donner un signe fort par rapport au projet en apportant quelques éléments nouveaux (aires de jeux, terrains de jeux, notamment de volley, nouvelle signalétique), du nouveau mobilier, et en améliorant l'existant, comme l'amélioration du parking avec une matérialisation des places via des traverses. Nous reverrons le sens de circulation pour justement optimiser le nombre de places de parking, des anneaux pour les vélos, des places PMR. Il y aura également une matérialisation des cheminements et des emplacements du camping, une amélioration du confort des sanitaires et du poste de secours. Les installations et les bâtiments qui ne sont pas aux normes seront fermés. Voilà en gros ce que comportera cette phase un pour un montant de travaux de l'ordre de 485 800 € HT.

Ce projet a été pris en compte par les financeurs dans le cadre du contrat métropolitain, à savoir la Région et le Département dans le cadre de Cap21. Les subventions attendues sont à hauteur de 33 % du montant total. Voilà ce que nous pouvons dire aujourd'hui sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce dossier est compliqué, mais il avance. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°7.11 - Vote des tarifs 2019 du camping de Besançon Chalezeule

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°7.12 - Vote des tarifs du port d'agglomération pour 2019

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ?

M. MOUGIN.- Bonsoir, Monsieur le Président. Je comprends bien qu'il s'agit d'un rattrapage, mais 10 % d'un coup, c'est beaucoup, même si les tarifs des ports extérieurs étaient supérieurs aux nôtres. Je pense que ce n'est pas un bon signal. Bien évidemment, je voterai pour, mais à mon avis, il serait souhaitable de lisser plutôt que de mettre de grosses augmentations tous les trois ans.

M. PRALON.- Le problème est que pendant plusieurs années, nous avons été amenés à ne pas les augmenter du fait notamment des travaux. L'augmentation est relativement forte, je le conçois, mais c'est la deuxième fois. Il faut savoir aussi qu'une très nette amélioration a été apportée au confort des plaisanciers, avec des haltes maintenant grandement améliorées, notamment en termes d'accessibilité. Nous sommes en train de refaire les quais à Deluz. De nombreux moyens ont été mis en place par l'Agglomération. Je ne veux pas dire que le public a relativement les moyens, mais je le pense tout de même un peu au fond de moi-même. Le panier du plaisancier est très important par rapport aux autres touristes que nous pouvons rencontrer sur le secteur. Ce sont des augmentations, certes, importantes, mais en coût réel, elles ne sont pas forcément démesurées par rapport au public auquel nous nous adressons.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela dit, sur le fond, nous avons toujours intérêt à lisser. Je suis d'accord là-dessus, sauf que des travaux ont été réalisés. Nous ne pouvions pas augmenter les tarifs pendant les travaux. Après, il faut augmenter régulièrement, peut-être du montant de l'inflation. Les utilisateurs ne se rappellent pas quand nous l'avons augmenté. Si nous augmentons trois fois de 3 %, personne n'en parle, mais si nous augmentons une fois de 9 %, ce n'est pas la même chose.

M. PRALON.- Nous avons parlé de l'amélioration en termes d'accessibilité. Je voudrais signaler aussi qu'en termes de sécurité, quand on a connu les débuts difficiles que l'on a pu connaître à la halte, au pied du Conservatoire Régionale de Musique, actuellement, des sociétés de gardiennage passent plusieurs fois par nuit pour surveiller. Nous avons eu la chance l'an dernier de ne pas avoir à déplorer d'incidents notables, alors que chaque année, nous rencontrions quelques difficultés. Une très nette amélioration a donc été portée également à ce niveau.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°7.13 - Demande de subvention
pour les travaux de rénovation du quai de la halte fluviale de Deluz

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°7.14 - Grande Bibliothèque - Site Saint-Jacques -
Transfert de domanialité publique entre le CHRU et la CAGB

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°7.15 - Projet de Grande bibliothèque :
Composition du jury du concours de maîtrise d'œuvre -
Conditions de dépôt des listes de la CAO spécifique

Rapport n°7.16 - Projet de Grande bibliothèque : Élection des membres de
la commission d'appel d'offres pour le jury du concours de maîtrise d'œuvre

Les rapports n°7.15 et 7.16 sont présentés conjointement.

M. PRALON.- Les rapports n°7.15 et 7.16 sont complémentaires. Nous vous rappelons que lors des séances des 24 mai et 12 octobre dernier, le Conseil de Communauté a successivement déclaré d'intérêt communautaire l'opération de la future Grande bibliothèque, et décidé du lancement des études correspondantes par l'intermédiaire d'un concours de maîtrise d'œuvre. Le 12 octobre dernier, nous avions fixé la composition du jury. Toutefois, il s'agit d'une opération très particulière.

À la suite de cette délibération, pour permettre d'accorder à l'Université de Franche-Comté et aux financeurs une place appropriée dans le jury, de nombreux financeurs étant sur cette opération, du fait de leur grande implication dans cette opération, il est proposé de créer une Commission d'Appel

d'Offres spécifique et de revoir d'une manière générale la composition du jury, conformément à l'article 89 du décret 2016-360.

Sur proposition du Bureau, il a été décidé de fixer le nombre de candidats admis à concourir à cinq et de fixer la composition du jury du concours de maîtrise d'œuvre telle que présentée, à savoir :

- un président de la CAO,
- cinq membres titulaires,
- cinq membres suppléants,
- six personnes qualifiées (architectes, maîtres d'œuvre)
- cinq personnes, dont la présence présente un intérêt particulier, que ce soit au niveau du Rectorat ou de l'Université.

M. LE PRÉSIDENT.- Par exemple, le Recteur, ce qui ne paraît pas idiot.

M. PRALON.- Il est proposé de créer cette Commission d'Appel d'Offres qui siégera au sein du jury de concours de maîtrise d'œuvre de la Grande bibliothèque en fixant les conditions de dépôt des listes comme indiqué. C'est donc dans le rapport n°7.16 que nous devons inviter le Conseil Communautaire à élire les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants de la CAO spécifique au jury de concours de maîtrise d'œuvre pour le projet de la Grande bibliothèque.

M. LE PRÉSIDENT.- Concernant le rapport n°7.15 sur les conditions de dépôts, y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

M. PRALON.- Le rapport n°7.16 est la finalisation de ce que je viens de dire. Sur proposition du Bureau, le Conseil de Communauté est invité à élire les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres spécifique au jury du concours.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez les noms, qui ne sont pas du fait du hasard. Les titulaires proposés sont :

- Dominique SCHAUSS, qui est chargé du projet en tant que conseiller municipal délégué,
- Patrick BONTEMPS, adjoint à la Culture,
- Nicolas BODIN, adjoint à l'Urbanisme,
- Jean-Yves PRALON, Vice-Président à l'Agglo qui suit le dossier de la Culture,
- Catherine BARTHELET, en charge du PLUi.

Les suppléants proposés sont :

- Catherine THIEBAUT, pour le côté Bâtiment,
- Elsa MAILLOT, pour le côté Internet, plus bibliothèque,
- Françoise PRESSE, pour le développement durable,
- Gilles ORY, pour représenter la périphérie de l'Agglomération,
- Martine DONEY, pour le SCoT.

Cela a été fait de cette façon pour que ce soit cohérent. Y a-t-il des remarques sur ce rapport n°7.16 ? Il n'y en a pas. Quelqu'un demande-t-il un vote à bulletin secret de ces listes ? S'il n'y a personne, nous votons à main levée. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°02 : Mobilités

Rapport n°2.1 - Rapport 2017 des administrateurs de la Société Publique Locale Mobilités Bourgogne Franche-Comté (SPL MBFC)

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°2.2 - Avenant n°4 à la Délégation de Service Public des lignes du cœur d'agglomération du réseau de transport public Ginko - Déclenchement de l'option n°1 « Services vélo »

M. LOYAT.- En déclenchant l'option vélo de la DSP, il vous est proposé d'organiser une location de vélos à assistance électrique (VAE) pour une moyenne ou longue durée d'un mois, trois mois ou un an.

Cette action, qui s'inscrit dans le Schéma cyclable en cours de finalisation, a pour but :

- de favoriser la pratique cyclable avec des moyens adaptés à la topographie, à l'éloignement sur notre territoire, sur l'ensemble de l'Agglomération,
- de favoriser tout particulièrement l'intermodalité, ce que nous verrons avec les tarifs, et le développement du cyclable en périphérie.

Nous ferons d'ailleurs une promotion spécifique dans les différents secteurs de la périphérie pour que cela touche bien ce public. Les tarifs seront attractifs, et ce d'autant plus si l'on est abonné à Ginko. Cette option Ginko Vélo permettra à un public élargi d'accéder aux vélos à assistance électrique, de les tester, pour se diriger ensuite éventuellement vers une acquisition. Il n'est pas question de concurrencer les vélocistes. Cette option est complémentaire avec VéloCité et ne fait pas concurrence avec les vélocistes, mais bien au contraire, cela peut élargir le public. Certains contacts ont déjà été établis.

Le Grand Besançon investira :

- dans l'achat de ces vélos,
- dans la création de véloparcs (boxes à vélos) : il en existe déjà deux pour sécuriser davantage les vélos qu'avec des arceaux ; trois autres seront créés en 2019 et certainement davantage après.

Il faut savoir que ces véloparcs ne sont pas destinés à ces vélos à assistance électrique, mais à tout cycliste. Il y aura ensuite une démarche à faire pour obtenir un badge d'accès auprès de Keolis, le délégataire de la DSP. Ce dernier assurera la communication, la promotion, la maintenance, l'entretien des VAE et des boxes à vélos. En termes de maintenance, il est important que nous soyons exemplaires en matière de vélos, non pas forcément au niveau de la gamme. Bien évidemment, il faut des vélos robustes, permettant de parcourir les distances. Nous devrons également être exemplaires en matière de sécurité (bon fonctionnement d'éclairage dans la durée, du freinage). Il est important pour nous en tant que collectivité d'être tout à fait exemplaires.

Vous avez les éléments financiers dans le rapport. Pour 2019, la CAGB investira 300 000 €. D'après les estimations, cela représente le montant HT pour 250 à 300 VAE. En fonction du succès, nous poursuivrons les acquisitions jusqu'à atteindre 650 VAE, ce qui est tout à fait raisonnable. Nous ne sommes pas pionniers. Certaines agglomérations, avec Keolis ou avec d'autres délégataires, voire en régie, se sont lancées dans ce type de dispositif, avec chaque fois un succès important. Ce sont 1 000 VAE à Poitiers, beaucoup plus à Rennes. Il y en a également au Mans, à Brest, etc.

Par ailleurs, Keolis assure le fonctionnement, mais il y a un coût résiduel pour la Communauté d'Agglomération, les recettes ne permettant pas de couvrir l'ensemble des coûts de fonctionnement de l'ordre de 75 000 €/an. Ce montant est inférieur la première année. L'objectif est d'ouvrir le service au mois de juin. Ce sera donc finalement une demi-année.

Pour conclure, ce dispositif que nous avions voulu et demandé au candidat permet d'élargir la palette des solutions de mobilité, notamment en territoire peu dense où l'offre de transport en commun est moins conséquence. Il conforte Ginko comme solution de mobilité, et pas uniquement dans les transports en commun. Pour le moment, Ginko est associé à un réseau de transports en commun. Lors du dernier Conseil Communautaire, il y a eu le déclenchement de Ginko Voit', service de covoiturage de proximité. Notre rapport ici concerne le vélo. Ginko est donc plus qu'un réseau de transports, même si naturellement, le réseau de transports pour l'Agglo est essentiel, mais c'est aussi un certain nombre de services permettant de compléter et d'organiser l'intermodalité.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. C'est vraiment une grosse opération qui sera lancée. L'objectif est le mois de juin. Il faut que tout soit parfaitement au point pour la rentrée universitaire. Y a-t-il des questions à poser sur ce sujet ?

M. CROIZIER.- Nos deux constructeurs bisontins de vélos à assistance électrique Proxy Cycle et Suncity ont-ils été préalablement contactés pour répondre ?

M. LE PRÉSIDENT.- Très certainement. Il y aura un appel d'offres et le choix sera fait par la CAO.

M. LOYAT.- L'objectif est d'avoir environ 300 VAE en 2019, et ce, très rapidement. Toutefois, cela peut être échelonné sur plusieurs mois. Ce sera dans le cahier des charges. Nous n'attendons pas forcément que les 300 soient disponibles en juin. Ce genre de détails peut permettre aussi à des fabricants de répondre plus facilement à l'appel d'offres.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y aura un appel d'offres et nous en respecterons strictement les règles.

M. GUYEN.- Premièrement, n'aurait-il pas été plus utile d'accélérer le programme des pistes cyclables avant de passer au vélo électrique ? Au niveau de la Communauté d'Agglomération, sur Besançon, c'est possible, mais les cyclistes du Grand Besançon auront du mal à rejoindre la ville avec leur vélo. Deuxièmement, est-il possible d'avoir une répartition des vélos par secteur ? Mon troisième point concerne plus École-Valentin. Pourrions-nous imaginer que les vélos mis en place sur le secteur nord puissent rejoindre la halte ferroviaire et rejoindre Besançon par le TER ?

M. LOYAT.- Vous avez déjà constaté qu'au cours des trois dernières années, sur l'Agglomération, la réalisation des pistes cyclables a été accélérée. Pour le reste, j'ai parlé d'un Schéma cyclable en cours de finalisation. Il y a eu une présentation en Bureau-Débat. Des arbitrages budgétaires restent à faire. C'est donc un choix collectif. L'accélération dépendra naturellement des choix opérés de ce point de vue.

S'agissant de la répartition par secteur, je ne pense pas que ce soit spécialement facile à opérer. Je ne sais même pas si nous le pourrions. Dans le cas contraire, cela pourrait être examiné. J'ai parlé d'une promotion active dans les différents secteurs pour vraiment toucher un public dans la périphérie.

Concernant les TER, nous ne sommes pas l'autorité dans les TER. C'est un peu la question concernant les heures de pointe et hors heures de pointe. Dans les trams, il y a une tolérance d'utilisation des vélos. Cela étant, la réglementation peut être précisée. Dans d'autres agglomérations, j'ai vu que c'était autorisé hors heures de pointe, ce qui est clairement défini, et avec même des limitations. Je ne sais plus pour quelle agglomération cela peut être limité à un vélo par plateforme, par exemple. Il y a forcément des limitations.

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai envie de te retourner ta question amicalement. C'est compliqué, car si nous faisons les pistes, que nous n'avons pas de vélos, on pourrait se demander s'il n'aurait pas fallu commencer par l'achat des vélos avant de faire les pistes. Si on met les vélos sans les pistes, on dit l'inverse. Je crois qu'il faut faire les deux en même temps. L'objectif aussi est de favoriser les déplacements en périphérie plus que sur le centre de Besançon où il y a déjà VéloCité, et surtout peut-être aussi d'aller de chez soi jusqu'à un relais de transport en commun. C'est ce qui est important et c'est plutôt la question du (des) dernier(s) ou premier(s) kilomètre(s) pour rejoindre les transports en commun. Il ne s'agit pas forcément d'aller des Auxons à Saône. Il y a peut-être autre chose à faire.

Il faut y voir la volonté de l'Agglomération du Grand Besançon d'accélérer le développement des modes doux, entre autres du vélo. Cela étant, des choses ont déjà été faites. Je me rappelle des chiffres que l'on m'a transmis cet après-midi : en 2018, sur l'Agglo, 1,7 M€ HT ont été investis dans les infrastructures cyclables. Sur Besançon, le chiffre est moindre, même s'il reste important. Les choses avancent, mais cela ne se fera pas en une année. Il y a une certaine volonté. Regardons aussi le chemin parcouru depuis 2001 en termes de pistes cyclables : nous avons parcouru un long chemin, mais il en reste encore beaucoup à faire.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vais mettre au vote. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté à l'unanimité, merci.

Rapport n°2.3 - Convention relative à la tarification combinée
« Abonnement Bourgogne - Franche-Comté + », « TER + GINKO », et
« Carnet de billets GINKO-TER-DIVIA »

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°2.4 - Convention relative à
la tarification multimodale TER Ginko sur le périmètre du Grand Besançon

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°2.5 - Convention pour une tarification intermodale
« Pass Bus Car » VBUS-MOBIGO-GINKO

M. LE PRÉSIDENT.- J'imagine que c'est le même vote. C'est donc adopté.

Rapport n°2.6 - Convention relative à une tarification multimodale MOBIGO
(ligne LR202)/GINKO sur le périmètre du Grand Besançon

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°2.7 - Autorisation de lancer et signer l'accord-cadre pour la gestion différenciée des espaces verts et naturels relevant de la compétence du Grand Besançon

Rapport n°2.8 - Autorisation de lancer et signer l'accord-cadre alloti
pour l'entretien de l'éclairage public

Rapport n°2.9 - Autorisation de lancer et de signer l'accord-cadre alloti pour
les travaux de génie électrique relevant de la compétence du Grand Besançon

Rapport n°2.10 - Autorisation de lancer et de signer l'accord-cadre alloti
pour des travaux d'entretien courant de la voirie
relevant de la compétence du Grand Besançon

Les rapports n°2.7 à 2,10 sont présentés conjointement.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ?

M. MICHAUD.- Je pense qu'il est intéressant de regrouper les rapports n°2.7 à 2,10 concernant des passations de marché, des accords-cadres. Vous savez que nous devrons exercer la compétence Voirie à partir du 1er janvier prochain. Ces rapports permettent d'anticiper, d'exercer au plus tôt notre compétence, et en lançant les marchés, de donner du travail aux entreprises rapidement en 2019.

M. LE PRÉSIDENT.- Concernant le rapport n°2.7, y a-t-il des abstentions ou des oppositions à ce rapport ? Je compte 1 abstention. Il est adopté.
Concernant le rapport n°2.8, y a-t-il des abstentions ou des oppositions à ce rapport ? Je compte 1 abstention. Il est adopté.
Le rapport n°2.9, y a-t-il des abstentions ou des oppositions à ce rapport ? Je compte 1 abstention. Il est adopté.

Le rapport n°2.10, y a-t-il des abstentions ou des oppositions à ce rapport ? Je compte 1 abstention. Il est adopté.

Rapport n°2.11 - Transfert de compétences Voirie, parcs et aires de stationnement et signalisation - Convention de transfert de biens et de contrats entre les communes (hors Besançon) et la CAGB

Rapport n°2.12 - Convention de transfert de personnels, biens immobiliers, mobiliers et contrats de la Ville de Besançon vers la CAGB dans le cadre de la compétence Voirie

Rapport n°2.13 - Mise à disposition de services de la Ville de Besançon à la CAGB dans le cadre de la compétence Voirie

Rapport n°2.14 - Mise à disposition de services de la CAGB à la Ville de Besançon suite au transfert de personnels de la compétence Voirie

Les rapports n°2.11 à 2,14 sont traités conjointement.

M. MICHAUD.- Les rapports n°2.11 à 2,14 concernent des conventions :

- de transfert pour les biens immobiliers de contrats hors Besançon (n°2.11),
- de transfert de personnels et de biens immobiliers de contrats pour la Ville de Besançon avec la CAGB (n°2.12),
- pour la mise à disposition d'agents de la Ville de Besançon à la CAGB dans le cadre de la compétence Voirie (n°2.13),
- pour la mise à disposition d'agents de la CAGB à la Ville de Besançon suite au transfert de personnels de la compétence Voirie (n°2.14).

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ?

Mme ZEHAF.- Je voudrais intervenir sur la compétence Voirie. Nous arrivons au terme d'un long travail qui permettra le transfert de la Voirie à la CAGB, avec comme ligne d'horizon l'éventuel passage à la communauté urbaine. Tout le travail mené a été un exercice délicat. Il était nécessaire d'être attentif aux souhaits des élus des communes, soucieux de maintenir une qualité de service et de réactivité, et de disposer de moyens financiers suffisants afin de ne pas mettre en péril les marges de manœuvre de leurs communes.

Les agents des services des collectivités concernées par ce transfert, sous la responsabilité du Directeur Général des Services Techniques, accompagné par les élus, ont mené un travail remarquable de consultation, d'écoute et de concertation pour arriver avec des compromis dans un cadre légal, à mettre en place un mode de gouvernance qui laisse une autonomie au sein des secteurs. C'est au sein des secteurs que les élus des communes auront toute leur place et pourront continuer à mobiliser leurs énergies aux côtés des agents de la CAGB pour travailler ensemble au service des Grands-Bisontins.

Merci aux personnes qui se sont investies sans négliger leur travail quotidien et sans compter leurs heures de travail pour que le transfert de la Voirie soit possible au 1er janvier 2019.

M. LE PRÉSIDENT.- On passe ces rapports rapidement, mais je pense que tu as raison d'y revenir. Ce sont des heures et des journées entières de travail réalisées avec Jean-Paul MICHAUD, toi, l'ensemble des services, la DGST. C'est un gros travail. Nous avons passé rapidement ces rapports, car cela fait plusieurs fois que l'on parle des transferts. Tu as raison de rappeler que c'est important, que ce n'était pas facile à mettre en place à l'origine, que nous avons pris beaucoup de temps pour faire en sorte que l'ensemble des communes se sente toujours concerné et puisse avoir leur voix au chapitre. Merci d'avoir fait cette précision.

Bravo encore aux services. Nous en avons tellement parlé que maintenant, cela paraît presque normal, mais regardons le chemin parcouru depuis deux ans. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas.
Je mets aux voix. Pour le rapport n°2.11, y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je compte 1 abstention, il est adopté.
Pour le rapport n°2.12, y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je compte 1 abstention, il est adopté.
Pour le rapport n°2.13, y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je compte 1 abstention, il est adopté.
Pour le rapport n°2.14, y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je compte 1 abstention, il est adopté.

Rapport n°2.15 - Ressources budgétaires pour 2019 - Fixation de divers tarifs

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque, ni opposition ni abstention, c'est adopté.

Rapport n°2.16 - Convention de mise à disposition des emprises de la voirie départementale pour la réalisation des pistes Champvans-les-Moulins et Champagney

M. LE PRÉSIDENT.- Soulignons la collaboration des Maires et du Conseil Départemental. Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°2.17 - Rapport annuel d'accessibilité 2017

M. LE PRÉSIDENT.- Je remercie la Commission qui a fait un gros travail, entre autres Serge RUTKOWSKI qui a beaucoup travaillé sur ce sujet, avec Yannick POUJET. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Questions diverses

Rapport n°9.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser ?

M. MOUGIN.- Merci, Monsieur le Président. Nous en avons parlé en Commission. Mon attention était retenue encore par les dégâts occasionnés à Pouiley-les-Vignes sur le terrain de sport par les gens du voyage et leurs caravanes. Je pense qu'il faudrait avoir une réflexion sur le relevé des plaques d'immatriculation. Au final, c'est toujours le contribuable grand-bisontin qui paie. C'est peut-être mon esprit de gendarme, mais il serait bon de faire payer un peu ceux qui dégradent, et non les victimes.

M. LE PRÉSIDENT.- Généralement, on porte plainte. Lorsque des caravanes vont sur des domaines où elles n'ont pas lieu d'être, les plaques d'immatriculation sont relevées. Nous le faisons à Besançon. Robert, peut-être souhaites-tu ajouter des précisions sur ce sujet.

M. STEPOURJINE.- Non, mais tu as raison. On demande aux communes de porter plainte. Ce dont tu parles n'était pas sur Pouilley-les-Vignes, mais sur la commune d'Audeux, sur le terrain de football, mais peu importe, le problème est le même. On demande à la commune de porter plainte, ce qui a été fait, ce qui a permis au bout d'un certain temps d'évacuer les gens en stationnement illicite. Cela étant, pour récupérer quoi que ce soit auprès des gens du voyage, c'est une autre affaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous faisons notre travail, mais c'est à la justice aussi à sévir. Sur le fond, il n'est pas normal que ce soit le contribuable qui paie. Nous sommes bien d'accord. Avez-vous d'autres

questions à poser ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°9.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à me poser ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Merci. La séance est levée. Je vous souhaite un Joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année.

La séance est levée.